



COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

03/2024

Gestion communale 2023

Réf. : 10.03.05

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2023\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION_2023.docx

Savigny, le 28 mars 2024

TABLE DES MATIERES

1.	ADMINISTRATION GENERALE	13
1.1	Organisation des autorités	13
1.1.1	Législature.....	13
1.1.2	Systèmes électoraux.....	13
1.1.2.1	Conseil communal.....	13
1.1.2.2	Municipalité.....	13
1.2	Conseil communal.....	14
1.2.1	Composition (10.01.07).....	14
1.2.2	Bureau du Conseil communal (10.01.04)	15
1.2.3	Commission de gestion pour l'exercice 2023 (10.01.08).....	16
1.2.4	Commission des finances au 31 décembre 2023 (10.01.08)	16
1.2.5	Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2023 (10.01.08)	16
1.2.6	Séances du Conseil communal (10.01.02-06).....	17
1.2.6.1	Préavis et rapports municipaux	17
1.2.6.2	Initiatives déposées par des Conseillers communaux	17
1.2.7	Communications de la Municipalité au Conseil communal.....	18
1.3	Municipalité.....	19
1.3.1	Dicastères de la Municipalité (10.03.10).....	19
1.3.2	Séances de la Municipalité (10.03.02).....	20
1.3.3	Activités de la Municipalité	20
1.3.4	Autorisations générales : législature 2021-2026 (10.03.09)	21
1.3.5	SuisseVote (10.02.02).....	22
1.4	Personnel communal	22
1.4.1	Postes de travail (13.08.01)	22
1.4.2	Personnel temporaire (13.08.02)	23
1.4.3	Stages divers (13.08.02)	23
1.4.4	Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10).....	24
1.5	Promotion de la commune	24
1.5.1	Service au public.....	24
1.5.2	Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07)	24
1.5.3	Information au public (14.01.04-07)	26
1.6	Administration	26

1.6.1	Statistique de la population (14.06.04)	26
1.6.2	Naturalisations (11.05).....	26
1.6.2.1	Réglementation	26
1.6.2.2	Naturalisations ordinaires.....	27
1.6.3	Gestion des documents et des archives (11.07)	27
1.6.3.1	Plan de classement des dossiers du greffe municipal	27
1.6.3.2	Archivage.....	27
1.6.3.3	Gestion électronique des documents et digitalisation	27
1.6.4	Conventions de collaboration (41.05.01 – 57.05).....	28
1.6.5	Inspection de la préfecture (10.06.03)	28
1.7	Manifestations locales et relations extérieures	28
1.7.1	Nonagénaires (14.02.02)	28
1.7.2	Centenaires (14.02.02)	28
1.7.3	Course des aînés (14.02.02)	28
1.7.4	Marché communal (14.02.02).....	29
1.7.5	Réception des nouveaux habitants, bourgeois et jeunes citoyens de Savigny (14.02.02) ..	29
1.7.6	Sociétés locales (14.01.06 – 14.03 – 52.06 – 56.05)	29
1.7.7	Lausanne Région (10.05)	30
1.7.8	Centre sportif de Malley (14.04.05).....	30
1.7.9	Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03).....	31
1.7.10	Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03).....	31
1.7.11	Groupement de défense contre la grêle à Lavaux (10.05).....	31
1.8	Transports publics	32
1.8.1	Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04).....	32
1.8.2	CarPostal Suisse SA (18.04)	33
1.8.3	Cartes journalières CFF (18.02.05)	33
1.8.3.1	Cartes journalières CFF	33
1.8.3.2	Cartes journalières dégriffées Commune.....	34
1.9	Economat, informatique, télécommunications	35
1.9.1	Mobilier, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03).....	35
1.9.2	Informatique (19.02.03 – 19.03.02).....	35
1.9.2.1	Matériel.....	35
1.9.2.2	Logiciels.....	35
1.9.3	Cybersécurité (19.04).....	36
1.9.3.1	Formation du personnel	36

1.9.3.2	Convention cybersécurité entre le canton et les communes	36
1.9.4	Télécommunications (19.06).....	37
2.	FINANCES	38
2.1	Communales	38
2.1.1	Rapport des comptes (20.04)	38
2.1.2	Arrêté d'imposition (21.01)	38
2.1.3	Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04).....	38
2.1.4	Nouveau modèle comptable harmonisé de 2 ^{ème} génération (MCH2) (20.04)	38
2.2	Relations Etat / communes – Péréquations	40
2.2.1	Décompte final 2022 (22.06).....	40
2.2.2	Eléments du décompte 2022	40
3.	DOMAINES ET BATIMENTS	41
3.1	Forêts.....	41
3.1.1	Généralités (32.01.02/05)	41
3.1.2	Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04)	41
3.2	Bâtiments et gérances	42
3.2.1	Agora (35.01)	42
3.2.2	Ancien central (35.01)	42
3.2.3	Ancien collège (35.01)	42
3.2.4	Ancienne gendarmerie (35.01)	44
3.2.5	Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour (35.01)	44
3.2.6	Collège du Jorat (34.01 – 35.01)	44
3.2.7	Complexe scolaire et salle de sport (34.01 – 35.01)	44
3.2.7.1	Travaux.....	44
3.2.7.2	Location	45
3.2.8	Eglise (35.01)	46
3.2.9	Etude énergétique (86.01)	46
3.2.10	Forum (35.01)	47
3.2.11	Garage des Gavardes (19.02.03 – 34.01 – 35.01).....	48
3.2.12	Hangar des Gavardes (34.01 – 35.01)	48
3.2.13	Maison de commune (35.01 – 65.02).....	48
3.2.14	Pavillon (35.01)	49
3.2.15	Refuge de la Planie (35.01)	49
3.2.16	Villa des maîtres (35.01)	49
3.2.17	Vidéosurveillance (35.01)	49

3.2.18	Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00).....	50
3.2.19	Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02).....	50
3.2.20	Contrôle des installations électriques (35.01 – 46.02 – 81.04.02).....	51
3.2.21	Déprédations aux bâtiments (35.01 – 43.09/11).....	51
3.2.22	Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05.02).....	52
3.3	Installations sportives	52
3.3.1	Installations sportives extérieures du Complexe scolaire (36.01).....	52
3.3.1.1	Rappel.....	52
3.3.1.2	Travaux.....	52
3.3.1.3	Inauguration.....	53
3.3.1.4	Mobilier d'agrément.....	53
3.3.2	Terrain de football de Saint-Amour (36.01).....	53
3.3.3	Stand de tir de la Bedaulaz (68.05).....	53
4.	TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME.....	54
4.1	Urbanisme, architecture, environnement	54
4.1.1	Généralités, réglementation (42.01).....	54
4.1.2	Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) (42.03).....	54
4.1.3	Plans d'aménagement communaux (42.04.01).....	56
4.1.3.1	Réaménagement de la zone du centre de Savigny (43.03).....	56
4.1.3.2	Etude du stationnement au centre de Savigny (43.05).....	57
4.1.4	Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) (43.05).....	59
4.1.5	Police des constructions (42.05.01/02).....	60
4.1.5.1	Statistique des permis de construire délivrés.....	60
4.1.5.2	Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation	60
4.1.6	Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00).....	61
4.1.7	Plan énergie et climat communal (42.07.00).....	62
4.1.8	Gestion du patrimoine arboré (42.08.01/02).....	63
4.1.8.1	Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001	63
4.1.8.2	Abattage et élagage des arbres : nouvelles loi et procédure.....	63
4.2	Routes – Voirie	64
4.2.1	Réseau routier et places (43.03/08).....	64
4.2.1.1	Entretien 2023	64
4.2.1.2	Marquage et signalisation	65
4.2.1.3	Mobilier urbain.....	66
4.2.1.4	Grilles, regards et couvercles de routes.....	66

4.2.1.5	Déneigement	66
4.2.2	Géoportail communal : module de gestion des routes communales (41.03)	67
4.2.3	Eclairage public (82.05)	67
4.2.3.1	Assainissement de l'éclairage public	67
4.2.3.2	Entretien courant	68
4.2.4	Accidents de la circulation (61.09)	68
4.2.5	Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02).....	68
4.2.6	Aménagements routiers (43.02/03)	68
4.2.6.1	Traversée de la localité de Mollie-Margot	68
4.2.6.2	Carrefour de la Claie-aux-Moines	69
4.2.6.3	Route du Jorat	70
4.2.6.4	Route des Miguettes	70
4.2.7	Route de Pierre-Ozaire (43.04).....	71
4.2.7.1	Réfection de la chaussée et des collecteurs d'eaux claires (EC)	71
4.2.7.2	Reprise des collecteurs d'eaux claires (EC) par la commune	71
4.2.8	Zones 30 (43.03).....	72
4.3	Parcs et promenades / cimetière	73
4.3.1	Entretien des espaces verts (44.01)	73
4.3.2	Places de jeux (44.01)	73
4.3.3	Cimetière (44.02)	74
4.4	Gestion des déchets	74
4.4.1	Ramassage et collecte (45.02.01)	74
4.4.2	Quantités de déchets collectés (45.01/03 – 45.02.02)	75
4.4.3	Déchetterie des Gavardes (45.04).....	76
4.4.3.1	Exploitation	76
4.4.3.2	Travaux.....	76
4.4.3.3	Locations	76
4.4.4	Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)	77
4.4.4.1	Taxes.....	77
4.4.4.2	Contrôle	77
4.5	Assainissement	78
4.5.1	Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)	78
4.5.1.1	Généralités	78
4.5.1.2	Bassins	78
4.5.1.3	Centrifugeuse	79
4.5.1.4	Ouvrages d'entrée	80

4.5.1.5	Surpresseurs	80
4.5.1.6	Autres travaux d'entretien	80
4.5.1.7	Optimisation énergétique	81
4.5.1.8	Crise énergétique (42.07.00).....	81
4.5.2	Etat et entretien du réseau (46.02)	83
4.5.2.1	Canalisations, stations de relevage et chambres.....	83
4.5.2.2	Quartier de la Verne	85
4.5.3	Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (43.02 – 46.02).....	86
4.5.3.1	Quartier de la Verne – l'Union	86
4.5.3.2	Route des Miguettes 2-10	86
4.5.4	Extension du réseau (46.02).....	86
4.5.5	Installations particulières d'épuration (46.04.01)	86
4.6	Entretien des cours d'eau et fontaines	87
4.6.1	Ruisseau Le Carrouge (47.02).....	87
4.6.2	Ruisseau du Grenet (47.02).....	87
4.6.3	Fontaines (47.02)	87
5.	FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES	88
5.1	Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ).....	88
5.1.1	Organes 2023 de l'ASIJ (52.04).....	88
5.1.1.1	Conseil intercommunal.....	88
5.1.1.2	Comité de direction	89
5.1.2	Activités 2023 du Conseil intercommunal	89
5.1.2.1	Séances.....	89
5.1.2.2	Objets traités	90
5.1.3	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	90
5.2	Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04).....	91
5.3	Association du passeport vacances Oron-Jorat (57.05).....	91
5.4	Cultes.....	91
5.4.1	Statistiques (14.06.05)	91
5.4.2	Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)	91
6.	POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE	92
6.1	Police.....	92
6.1.1	Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01).....	92
6.1.1.1	Conseil intercommunal.....	92
6.1.1.2	Comité de direction	93

6.1.1.3	Divers	93
6.1.2	Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10).....	94
6.1.2.1	Interventions à Savigny	94
6.1.2.2	Opération « Sapin » 2023-2024	94
6.1.2.3	Contrôles de vitesse à Savigny	95
6.1.2.4	Prévention	95
6.1.3	Défenses publiques (61.10)	96
6.1.4	Police des chiens (62.03.12).....	96
6.1.5	Police du commerce et des manifestations	96
6.1.5.1	Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2023 (14.03 - 67.04).....	96
6.1.5.2	Autorisations communales (14.02.03 – 43.09 – 67.04/06)	97
6.2	Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux	97
6.2.1	Collaboration (65.01/02).....	97
6.2.2	Missions et organigramme	98
6.2.3	Locaux.....	98
6.2.4	Activités et interventions (65.07).....	98
6.2.5	Coûts	98
6.3	Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron.....	99
6.3.1	Organes 2023 de l'ORPC (66.02).....	99
6.3.1.1	Conseil intercommunal.....	99
6.3.1.2	Comité de direction	99
6.3.2	Activités 2023.....	100
6.3.2.1	Séances du Conseil intercommunal.....	100
6.3.2.2	Préavis traités par le Conseil intercommunal.....	100
6.3.3	Coûts (66.01)	100
6.3.4	Abris de protection civile (35.01).....	100
7.	AFFAIRES SOCIALES	101
7.1	Action sociale / Aide sociale	101
7.1.1	Cohésion sociale (anciennement facture sociale) (70.02).....	101
7.1.2	Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05)	102
7.1.2.1	Communes membres	102
7.1.3	Organes et entités.....	102
7.1.3.1	Conseil intercommunal.....	102
7.1.3.2	Comité de direction	102
7.1.4	Centre social régional (CSR)	103

7.1.4.1	Missions et activités 2022	103
7.1.4.2	Budget et comptes	103
7.1.5	Agences d'assurances sociales (AAS)	103
7.1.5.1	Missions et activités 2022	103
7.1.5.2	Budget et comptes	104
7.1.6	Activités 2023	104
7.2	Santé publique	104
7.2.1	Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03)	104
7.2.2	Aide et soins à domicile (73.03)	104
7.2.3	Plan canicule (73.04)	105
7.3	Exécution forcée d'expulsion (74.03)	105
7.4	Registre des entreprises (75.03)	105
7.5	Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)	106
7.5.1	Communes membres (76.02)	106
7.5.2	Organes	106
7.5.2.1	Assemblée générale	106
7.5.2.2	Comité directeur	106
7.5.3	Activités 2023	106
7.5.4	Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement	107
8.	SERVICE DES EAUX	108
8.1.1	Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01)	108
8.1.1.1	Production d'eau	108
8.1.1.2	Analyse des résultats des comptages 2023	109
8.1.1.3	Développement de la production d'eau de boisson	110
8.1.2	Qualité de l'eau (81.07.01/02)	110
8.1.2.1	Résultats	110
8.1.2.2	Récolte d'échantillons	111
8.1.2.3	Analyses	111
8.1.3	Autocontrôle de l'eau (81.07.02)	111
8.1.4	Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04)	112
8.1.4.1	Fuites	112
8.1.4.2	Compteurs	113
8.1.4.3	Bornes hydrantes	113
8.1.4.4	Captages	114
8.1.4.5	Pompages	115

8.1.5	Renouvellement de conduites et d'infrastructures (81.05.01)	116
8.1.5.1	Croisée routes de Pré la Pierre et de Nialin	116
8.1.6	Réservoirs (81.05.03)	117
8.1.6.1	Réservoir de l'Erbenaz	117
8.1.6.2	Station de pompage (ancien réservoir) des Planches	117
8.1.7	Extension du réseau (81.05.02)	118
8.1.7.1	Route de la Goille 16, 18 et 20	118
8.1.7.2	Quartier En Brit	119
8.1.7.3	Chemin des Girolles	120
8.1.8	Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)	120
8.1.9	Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05.01/02)	120
9.	CONCLUSION	121

ANNEXES

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2023
2. Rapport d'activités 2023 du garde forestier
3. Quartier de la Verne : plan du collecteur d'eaux claires problématique
4. Quartier de la Verne : plan des chambres mixtes d'eaux usées (EU)
5. Quartier En Brit : plan d'extension du réseau d'eaux usées (EU)
6. Rapport d'activités 2023 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
7. Tableau des comptages d'eau de 2018 à 2023
8. Descriptif et plan de la zone de forage retenue à la Goille
9. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2023
10. Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2023
11. Captages : photos des travaux de mise en conformité
12. Route de Pré la Pierre : plan du projet de remplacement partiel de la conduite d'eau potable
13. Station de pompage (STAP) des Planches : photos des équipements
14. Route de la Goille 16, 18 et 20 : photos et plan des travaux
15. Quartier En Brit : plan d'extension du réseau d'eau potable (EP)
16. Chemin des Girolles : extension du réseau d'eau potable (EP)

Savigny, le 28 mars 2024

Au Conseil communal
de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE GESTION COMMUNALE 2023

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1^{er} février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2023.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

L'organisation du présent rapport de gestion est coordonnée avec le plan de classement des dossiers de l'administration du 1^{er} janvier 2019.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organisation des autorités

1.1.1 Législature

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2021-2026 ont eu lieu le 7 mars 2021.

1.1.2 Systèmes électoraux

1.1.2.1 Conseil communal

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

1.1.2.2 Municipalité

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

1.2 Conseil communal

1.2.1 Composition (10.01.07)

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 59 conseillers suivants au 31 décembre 2023, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
Les Vert·e·s	Jean-Daniel Bonjour
Les Vert·e·s	Karine Gautschi Hälg
Les Vert·e·s	Daniel Guggisberg
Les Vert·e·s	Bertrand Hochet
Les Vert·e·s	Robin Jaccard
Les Vert·e·s	Josée Martin
Les Vert·e·s	Antoine Michel
Les Vert·e·s	Violaine Rallu
Les Vert·e·s	Anne Catherine Rollandin
Les Vert·e·s	Daphnée Schäppi
Les Vert·e·s	Viviane Socquet-Juglard
Les Vert·e·s	Nikola Tomic
Les Vert·e·s	Lucie Hedwige Weber
Les Vert·e·s	Peter Weier
Les Vert·e·s	Alain Zellweger
PS	Madeleine Caboche Niclass
PS	David Chassot
PS	Maria del Carmen Décombaz
PS	Katia de la Baume
PS	Vincent-Eric Fracheboud
PS	Roselyne Hervé
PS	Stéphane Kay
PS	Alain Perreten
PS	Fabrice Portmann
PS	Mireille Roquigny
PS	Pierre-Dominique Schupp
PS	<i>Vacant</i>
UDC	Patrick Glauser
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller

Groupe	Nom et prénom
UDC	Müller Isabelle
UDC	Maud Müller
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Guillaume Lionel Blanc
PLR	Alain Bovard
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Aneta Diserens
PLR	Eric Diserens
PLR	Christian Feusi
PLR	Marylin Gaille Burri
PLR	Carole Genoud
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Brian Hick
PLR	Catherine Keller
PLR	Michal Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Ludivine Pina
PLR	Bernard Pouly
PLR	Jean-Philippe Rast
PLR	Aurélie Regamey
PLR	Luc Richard
PLR	Daniel Rossier
PLR	Yves Roulin
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Jonathan Spivey
PLR	Jean-Pierre Zumofen

1.2.2 Bureau du Conseil communal (10.01.04)

- **Jusqu'au 30 juin 2023**

Président	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
1 ^{ère} Vice-présidente	Maud Müller	UDC
2 ^{ème} Vice-président	Christian Feusi	PLR
Scrutatrices	Ruth Guggiari	PLR
	Katia de la Baume	PS
Scrutateurs suppléants	Guillaume Lionel Blanc	PLR
	Alain Zellweger	Les Vert·e·s
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

- **Dès le 1^{er} juillet 2023**

Président	Christian Feusi	PLR
1 ^{ère} Vice-présidente	Maud Müller	UDC
2 ^{ème} Vice-présidente	Katia de la Baume	PS
Scrutateurs	Carole Genoud	PLR
	Alain Zellweger	Les Vert·e·s
Scrutateurs suppléants	Fabrice Portmann	PS
	Ludivine Pina	PLR
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2023 (10.01.08)

Président	Vincent-Eric Fracheboud	PS
Membres	Jean-Daniel Bonjour	Les Vert·e·s
	Eric Diserens	PLR
	Catherine Keller	PLR
	Michal Libal	PLR
	Josée Martin	Les Vert·e·s
	Boris Müller	UDC
Suppléants	Maria del Carmen Décombaz	PS
	Daniel Rossier	PLR

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2023 (10.01.08)

Président	Jean-Pierre Zumofen	PLR
Membres	Brian Hick	PLR
	Antoine Michel	Les Vert·e·s
	Alain Perreten	PS
	Fabrice Portmann	PS
	Aurélie Regamey	PLR
	Yves Roulin	PLR

1.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2023 (10.01.08)

Président	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
Membres	Katia de la Baume	PS
	Boris Müller	UDC
Suppléante	Catherine Keller	PLR

1.2.6 Séances du Conseil communal (10.01.02-06)

1.2.6.1 Préavis et rapports municipaux

M. Antoine Eichelberger, Président, puis M. Christian Feusi, Président dès le 1^{er} juillet 2023, ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
2023/01	Demande de crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage	20.02.2023
2023/02	Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public	20.02.2023
2023/03	Rapport de gestion 2022	19.06.2023
2023/04	Rapport des comptes 2022	19.06.2023
2023/05	Demande de crédit pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et au sol de la STEP de Pra Charbon	19.06.2023
2023/07	Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie	09.10.2023
2023/09	Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025	09.10.2023
2023/06	Modification du Règlement du 1 ^{er} février 2016 du conseil communal, relative à la création d'une commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement	04.12.2023
2023/08	Budget 2024	04.12.2023
2023/10	Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023	04.12.2023

1.2.6.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux

DATES	OBJETS	DECISIONS
29.06.2023	Postulat déposé par Mme Roselyne Hervé : « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire »	Pris en considération et renvoyé à la Municipalité pour rapport

1.2.7 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2023, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Obtention du label cyber-safe.ch par la commune.
- Démarrage des travaux de construction de la Coop définitive.
- Etat d'avancement de l'étude du Plan énergie et climat communal (PECC).
- Signalement des déprédations à répétition commises sur des bâtiments et équipements communaux, ainsi que les mesures mises en place.
- Etat d'avancement des travaux de réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire.
- Etat d'avancement des travaux de démolition du réservoir des Planches et de reconstruction d'une station de pompage.
- Mesures prises en relation avec la crise énergétique et le risque de pénurie d'électricité : STEP de Pra Charbon, eau potable.
- Etat d'avancement du projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture et à côté de la STEP de Pra Charbon.
- Route de la Goille 16 à 20 : rupture de la conduite d'eau potable et remplacement de celle-ci.
- Etat d'avancement du projet de révision du plan communal de classement des arbres.
- Résultat de l'appel d'offres pour le renouvellement du contrat de ramassage des ordures ménagères.
- Création de places de parc pour vélos sur la place du Forum.
- Etude sur la gestion du stationnement au centre du village.
- Implémentation du plan comptable harmonisé MCH2.
- Etat d'avancement de l'étude d'aménagement d'un trottoir à la route des Miguettes n° 10 à 20.
- Entretien général des routes.
- Etat d'avancement des travaux de remplacement des têtes des luminaires d'éclairage public par des LED.
- Conférences organisées pour les seniors avec Pro Senectute.
- Abattage des arbres : mise en œuvre de la Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023 et remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS).
- Mise en œuvre du projet de vidéosurveillance.
- Création d'un vestiaire dames et d'un vestiaire arbitres à la salle de sport.

- Etat d'avancement du projet d'aménagement d'un skate-park.
- Etat d'avancement de l'étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage.
- Projet de réfection du tronçon de la route des Miguettes n° 2 à 10.
- Déchetterie : excellent résultat de l'audit réalisé sur le tri des déchets spéciaux.
- Mutations de personnel.

1.3 Municipalité

1.3.1 Dicastères de la Municipalité (10.03.10)

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Jean-Claude Rochat
Administration générale	Chantal Weidmann Yenny
Finances	Suppléant : Daniel Métraux
Urbanisme, environnement	
Bibliothèque	
Eglises	
Bâtiments	Daniel Métraux
Domaines	Suppléant : Jean-Claude Rochat
Défense incendie (SDIS)	
Protection civile	
Sports	
Epuration, assainissement	Jean-Claude Rochat
Eaux claires	Suppléant : Christian Aeschlimann
Eau potable	
Services industriels	
Police	
Police des constructions	Christian Aeschlimann
Forêts et arbres	Suppléante : Nicole Félix
Cours d'eau	
Ecoles	
Accueil de la petite enfance, jeunesse	

Travaux, voirie
Routes
Parcs, promenades, espaces verts
Déchets
Cimetière, inhumations
Affaires sociales

Nicole Félix
Suppléante : Chantal Weidmann Yenny

Secrétaire municipale
Boursier communal

Isabelle Schori
Bertrand Pasche

1.3.2 Séances de la Municipalité (10.03.02)

Le lundi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 46 reprises en 2023.

1.3.3 Activités de la Municipalité

En 2023, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par (selon n° de classement des dossiers) :

Dossiers	Objets
10.01.01	Règlement du conseil communal : création d'une commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement
13.08.02	Personnel communal : quelques mutations, recrutements et remplacements temporaires
14.01.01	Edition d'une plaquette communale pour 2024
19.03.02	Mise en place d'une gestion électronique des documents
19.04	Campagne de sensibilisation informatique
34.01	Complexe scolaire : réévaluation du loyer 2024, à la suite du réaménagement des installations sportives extérieures
35.01 43.11	Bâtiments et abribus communaux : réparations des nombreuses dégradations commises
35.01	Vidéosurveillance : constitution des dossiers technique et d'autorisation
36.01	Installations sportives extérieures du Complexe scolaire : suivi des travaux
36.01	Etude pour l'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives
42.03	Stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) : étude en cours par 6 communes
42.04.01	Centre médical : collaboration au projet d'implantation d'une maison de santé au village par des privés
42.05.02	Plusieurs procédures judiciaires de police des constructions, en cours et nouvelles

Dossiers	Objets
42.07.00	Crise énergétique : mise en œuvre de mesures et des dispositifs
42.07.00	Plan énergie et climat communal (PECC) : étude
42.08.02	Abattage des arbres : mise en œuvre de la Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), entrée en vigueur le 1 ^{er} janvier 2023 et remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS)
43.02	Carrefour de la Claie-aux-Moines et débouché de la route de la Séresse : poursuite de l'étude
43.03	Coop, construction d'un centre commercial avec parking souterrain et deux bâtiments d'habitation : coordination du chantier et de l'usage des infrastructures communales
43.03	Route des Miguettes n° 2-10 : étude pour la pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs existants
43.03	Route des Miguettes n° 10-20 : étude de réalisation, à la suite de l'examen préalable favorable du canton
43.03	Etude des zones susceptibles d'accueillir une réglementation à 30 km/h
43.05	Etude sur la gestion du stationnement au centre du village
57.01	Postulat de Mme Roselyne Hervé, intitulé « Connaître les besoins de la jeunesse de Savigny par la réalisation d'un diagnostic communautaire »
81.04.01	Prospection de nouvelles sources et nappes : étude d'évaluation des ressources en eaux souterraines en cours
81.05.03	Réservoir des Planches : travaux de démolition et de reconstruction d'une station de pompage
81.07.02	Autocontrôle de la distribution de l'eau : mise à jour et compléments selon les demandes de l'Office de la consommation (OFCO)
82.05	Remplacement de l'éclairage public : suivi des travaux
86.01	Etude énergétique des bâtiments communaux : évaluation des conditions de faisabilité pour 9 bâtiments

1.3.4 Autorisations générales : législature 2021-2026 (10.03.09)

Référence est faite au préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026.

En 2023, nous avons usé des autorisations générales accordées par le Conseil communal comme suit :

- Acquérir et aliéner en matière immobilière
 - Assainissement du quartier des routes de Lutry, des Miguettes et de Tantérine.
Signature de la modification de la servitude d'eaux usées sur 2 parcelles, sises route de Tantérine.

- Acquérir des participations dans des sociétés commerciales et adhérer à des associations et des fondations
Pas de cas en 2023.
- Plaider
 - Recours contre la décision de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du 22 novembre 2022, relative aux délais d'exécution de remise en état d'une parcelle.
 - Recours contre la décision de la Municipalité du 21 mars 2023 et celle de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du 20 février 2023, refusant de délivrer l'autorisation spéciale requise pour une construction hors zone à bâtir.
 - Recours contre la décision de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du 14 juillet 2023, relative à des aménagements illicites réalisés hors zone à bâtir.
- Accepter des legs, des donations et des successions
Pas de cas en 2023.
- Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
 - Préavis n° 10/2023 – Crédits complémentaires au budget 2023.

1.3.5 SuisseVote (10.02.02)

Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 1.3.5.

Le scrutin test de la solution SuisseVote (bulletin unique, avec case à cocher) a eu lieu lors des votations du 18 juin 2023. Il s'est déroulé à l'entière satisfaction du Bureau du Conseil communal.

Ce fut également le cas lors des élections fédérales du 22 octobre 2023, ainsi que du 2^{ème} tour du 12 novembre 2023.

Chaque commune utilisatrice de SuisseVote est tenue d'avoir une commune partenaire, en cas de défectuosité du scanner ou de l'imprimante. Notre commune partenaire est Epalinges et vice-versa.

1.4 Personnel communal

1.4.1 Postes de travail (13.08.01)

La liste des postes de travail au 31 décembre 2023 est jointe en annexe¹.

Les mutations et recrutements 2023 ont été les suivants (dans l'ordre chronologique) :

¹ Liste des postes de travail au 31 décembre 2023

- Service des eaux
 - 30 juin 2023 : M. Michaël Girod a quitté sa fonction pour orienter sa carrière différemment.
 - 1^{er} août 2023 : M. Joël Marmier pris ses fonctions, en remplacement de M. Michaël Girod.
- Bibliothèque
 - 1^{er} juillet 2023 : Mme Sylvie Perreten, assistante bibliothécaire, a fait valoir son droit à la retraite, tout en conservant un emploi au service de prêt de la bibliothèque à 25%.

1.4.2 Personnel temporaire (13.08.02)

- Bibliothèque
 - Mme Malika Delessert a effectué 2 missions temporaires en remplacement partiel d'une collaboratrice en arrêt de travail.
 - Mlle Tiana Lazic, apprentie, a remplacé M. Luca Tharin à la rentrée scolaire 2023-2024 pour l'activité d'environ 1 heure/semaine, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres.
- Bureau technique
 - Depuis le mois d'avril 2022, nous louons les services de M. Michel Wirz, collaborateur du bureau Gemetris SA, en renfort pour la police des constructions, à raison d'environ 2 jours par semaine, pour une durée indéterminée.
- Service des eaux
 - M. Christian Feusi a effectué 2 missions temporaires d'appui pour le relevé des compteurs.
 - Location des services ponctuels d'une entreprise spécialisée dans le domaine de l'eau usée et station d'épuration, en renfort.
- Service de la voirie
 - M. Yoan Porchet a effectué une mission temporaire, en remplacement d'un collaborateur accidenté.

1.4.3 Stages divers (13.08.02)

- Conciergerie
 - M. Joël Ferreira a effectué une mesure d'emploi temporaire (programme d'insertion), organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI), du 13 au 23 mars 2023 (interruption anticipée).
- Service de la voirie et déchetterie
 - Mme Peggy Dahmani effectue un programme d'emploi temporaire (programme d'insertion), organisée par l'Association pour le développement du nord vaudois (ADNV/CGPI), du 4 décembre 2023 au 2 juin 2024.

1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail (13.02/10)

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

1.5 Promotion de la commune

1.5.1 Service au public

L'administration générale comprend les services suivants (par ordre alphabétique) :

- Bourse communale
- Bureau technique
- Greffe municipal
- Location des salles
- Office de la population
- Réception générale
- Registre civique
- Secrétariat municipal

En 2020-2021, nous avons créé une réception générale, qui était auparavant assurée par le greffe municipal, ceci afin d'optimiser la qualité de nos services.

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les services restent à disposition des interlocuteurs par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration (14.01.07)

- Le site internet de la commune est intensément fréquenté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.

Cela étant, sa conception est datée et manque d'interactivité ; nous envisageons de remplacer ce site par une version actualisée, probablement en 2025.

- Les services en ligne, disponibles sur le site de la commune, sont les suivants :
 - Annonce d'arrivée dans la commune
 - Annonce de départ de la commune
 - Changement d'adresse
 - Réservation de 3 cartes journalières CFF jusqu'au 30 janvier 2024
 - Calendrier d'occupation du Forum
 - Calendrier d'occupation du refuge de la Planie
 - Inscription des chiens
 - Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
 - Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :

- Numéro des parcelles du registre foncier
- Surface des parcelles
- Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
- Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
- Numéro ECA des bâtiments
- Adresse des bâtiments
- Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
- Affectation des zones
- Cadastre souterrain
- Classification des routes

En outre, il offre aussi les possibilités de :

- Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)
- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

1.5.3 Information au public (14.01.04-07)

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
 - Presse : Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
 - Journal communal : Le Savignolan
 - Site internet communal
 - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
 - Piliers publics
- Journal Le Courrier :

Notre commune collabore avec ce journal, dans lequel elle publie les avis d'enquêtes publiques, les ouvertures du bureau de vote et des offres d'emploi.

Depuis l'année 2021, la commune finance à nouveau l'abonnement de tous les ménages au journal, à un tarif préférentiel.

1.6 Administration

1.6.1 Statistique de la population (14.06.04)

Au 31 décembre 2023, la population de notre commune comptait 3'348 habitants, soit une augmentation de 27 habitants par rapport à 2022.

Elle se compose de 2'715 suisses et 733 étrangers.

1.6.2 Naturalisations (11.05)

1.6.2.1 Réglementation

Les demandes de naturalisation déposées après le 1^{er} janvier 2018 sont traitées conformément à la Loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (LDCV – BLV 141.11) et au Règlement du 21 mars 2018 d'application de la loi du 19 décembre 2017 sur le droit de cité vaudois (RLDCV – BLV 141.11.1).

1.6.2.2 Naturalisations ordinaires

- En 2023, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes (article 33 alinéa 4 LDCV) :

<u>Date</u>	<u>Candidats</u>	<u>Origine</u>
13.02.2023	Une candidate	Espagne
13.02.2023	Une candidate	Espagne
06.03.2023	Une candidate	France
06.03.2023	Un candidat	France
03.04.2023	Une candidate	France
08.05.2023	Une candidate	Italie
12.06.2023	Une candidate	Brésil
24.07.2023	Une candidate	France
21.08.2023	Une candidate	France

- En 2023, 34 adultes et enfants ont obtenu la nationalité suisse, ce qui équivaut à 17 dossiers terminés.

1.6.3 Gestion des documents et des archives (11.07)

1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal

Le plan de classement « Type plan comptable vaudois », élaboré en 2018 avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, a été formellement mis en exploitation dès le 1^{er} janvier 2019 (voir rapport de gestion 2018, chiffre 3.1.6).

Il nous donne entière satisfaction.

1.6.3.2 Archivage

- En 2023, nous avons attribué un mandat à la société d'archivistes qui traite nos archives depuis 2018 pour terminer le traitement des dossiers de 1998 à 2018, traiter les archives intermédiaires dès 2019, ainsi que les documents des services techniques (bureau technique et service des eaux).
- Les dossiers et documents archivés ont été portés à l'inventaire, à notre entière satisfaction.

1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation

- Depuis 2020, nous travaillons avec une application dénommée « eSéances » pour la gestion des séances de la Municipalité. Elle est utilisée par de nombreuses communes suisses, ainsi que de notre région.

- L'application a été mise en production « définitive » lors de la séance de Municipalité du 1^{er} mars 2021.

Elle donne entière satisfaction aux membres de l'exécutif qui peuvent ainsi travailler à distance, mais également disposer d'une vision de l'ensemble des documents traités à une séance.

- En 2023, nous avons opté pour un outil de gestion électronique des documents.
Pour la 1^{ère} fois, la Commission de gestion a d'ailleurs reçu en consultation uniquement des documents numérisés, en principe au format PDF, hormis une ou deux exceptions.

1.6.4 Conventions de collaboration (41.05.01 – 57.05)

- 11 juillet 2023 : nous avons passé un avenant à la convention du 10 mars 2011 concernant l'utilisation et l'entretien de la balayeuse, propriété des Communes de Forel (Lavaux) et Savigny.
- 12 décembre 2023 : nous avons passé une convention de soutien financier entre le Passeport-vacances Oron-Jorat et onze autres communes, avec effet au 1^{er} janvier 2024 (voir chiffre 5.3 ci-après).

1.6.5 Inspection de la préfecture (10.06.03)

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à la visite de notre commune le 30 octobre 2023 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient complets et correctement tenus.

1.7 Manifestations locales et relations extérieures

1.7.1 Nonagénaires (14.02.02)

8 citoyens nés en 1933 ont eu 90 ans en 2023.

Pour fêter ce jubilé, la Municipalité les a conviés à un repas au restaurant de la Claie-aux-Moines. Tous ont eu beaucoup de plaisir à partager des souvenirs.

1.7.2 Centenaires (14.02.02)

En 2023, une citoyenne a atteint le jubilé de 100 ans.

Elle a accepté de recevoir la visite de M. le Préfet, accompagné par Mme la Syndique.

1.7.3 Course des aînés (14.02.02)

La Municipalité a invité les bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

Elle a eu lieu le 5 juillet 2023 à destination de la Vallée d'Abondance et Evian-les-Bains, à laquelle 131 personnes (aînés, accompagnants et élus) ont participé.

1.7.4 Marché communal (14.02.02)

Notre traditionnel marché villageois a ouvert ses portes le samedi 2 septembre 2023 avec une météo favorable, qui a fait les affaires des visiteurs, des commerçants et des sociétés.

Comme à l'accoutumée, plusieurs sociétés locales nous ont aussi gratifié de diverses prestations et performances, ainsi que de stands de qualité.

Nous remercions ici toutes les sociétés locales, les habitants du village qui ont tenu un stand et surtout la Société de développement de Savigny (SDS) qui nous a aidés à organiser cette manifestation, sans oublier les partenaires et collaborateurs communaux pour leurs contributions respectives. Cette journée a permis à chacun de partager un moment d'amitié et de convivialité.

1.7.5 Réception des nouveaux habitants, bourgeois et jeunes citoyens de Savigny (14.02.02)

La réception des nouveaux habitants et bourgeois de 2022 et 2023, ainsi que des jeunes citoyens 2022, 2023 et 2024 aura lieu en 2024.

1.7.6 Sociétés locales (14.01.06 – 14.03 – 52.06 – 56.05)

Les sociétés locales sont nombreuses dans notre commune ; elles rythment les activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l'année et nous tenons, ici, à les remercier de leur engagement.

Nous les énumérons ci-dessous :

- Abbaye des carabiniers et patriotes
- Amicale des patoisants de Savigny, Forel et environs
- Amis-Gym Forel-Savigny
- Association Arts en mouvement
- Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF)
- Association des concerts de Savigny (ACS)
- Association des Familles de Savigny et environs
- Association des parents d'élèves du Jorat
- Association des paysannes vaudoises (APV) de Savigny-Forel
- Association Riding4Future
- Broomball Club
- Chœur d'hommes « L'Harmonie »
- Chœur mixte de la région de Lavaux « (Parenthèse) »
- Club de quilles « Les Joyeux Chasseurs »
- Club des sonneurs des Hauts-de-Lavaux

- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)
- Festival du film d'animation de Savigny
- Football-Club Savigny-Forel
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Journal Le Savignolan
- Judo ju-jitsu club Savigny (JJCS)
- Le Petit Marché de Savigny
- Les Amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque de Savigny « La Cigale »
- Société canine du Jorat
- Société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat »
- Société d'accordéonistes « Les Rossignols »
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et D.G.M. de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny
- Union des sociétés locales de Savigny (USL)
- Union instrumentale

1.7.7 Lausanne Région (10.05)

Vous trouverez le rapport d'activités 2023 de Lausanne Région sur son site internet :

<https://www.lausanneregion.ch>.

1.7.8 Centre sportif de Malley (14.04.05)

En tant que commune contributrice aux charges d'exploitation du Centre sportif de Malley SA (CSM SA) et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM), Savigny participe à l'assemblée générale qui est convoquée une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 28 juin 2023 à la Vaudoise aréna.

Le rapport annuel ainsi que les comptes 2022 peuvent être consultés en suivant ce lien :

<https://vaudoisearena.ch/la-vaudoise-arena/centre-sportif-malley-sa>

Le montant de notre participation communale 2022 au déficit s'est élevé à CHF 49'869.00, tandis que le montant estimé pour 2024 s'élève à CHF 50'119.00.

1.7.9 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) (16.03)

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, par la Confédération et par les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

L'Association Lavaux Patrimoine mondial a pour but premier d'appliquer et de développer le plan de gestion issu de l'inscription de la région à l'UNESCO en juin 2017, soit de mettre en place :

- Les éléments de sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.
- Les éléments de partage de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année. Cette dernière a eu lieu le 3 mai 2023 à Chardonne.

Le rapport annuel de 2022 peut être consulté en suivant ce lien :

<https://www.lavaux-unesco.ch/preserver/gestionnaires-du-site/lavaux-patrimoine-mondial>.

1.7.10 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) (14.04.03)

Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et une de Suisse portant le même toponyme.

En 2023, l'assemblée générale s'est tenue le 20 mai 2023 à Savigny (France, Haute-Savoie), à laquelle notre commune a été représentée par MM. Jean-Philippe Thuillard, Vice-président et Christian Feusi, délégué.

Vous trouverez le détail des activités de l'ASFS sur le site internet de la commune :

<https://www.savigny.ch/amicale-des-savigny-de-france-et-de-suisse-asfs-fr106.html>.

1.7.11 Groupement de défense contre la grêle à Lavaux (10.05)

Notre commune est membre du Groupement de défense contre la grêle à Lavaux, qui est une association au sens des articles 60 et suivants du Code civil, créée en 1959.

Ce groupement se réunit en assemblée deux fois par année, au printemps pour l'examen des comptes et en automne pour l'examen du budget.

En 2023, les assemblées suivantes ont eu lieu :

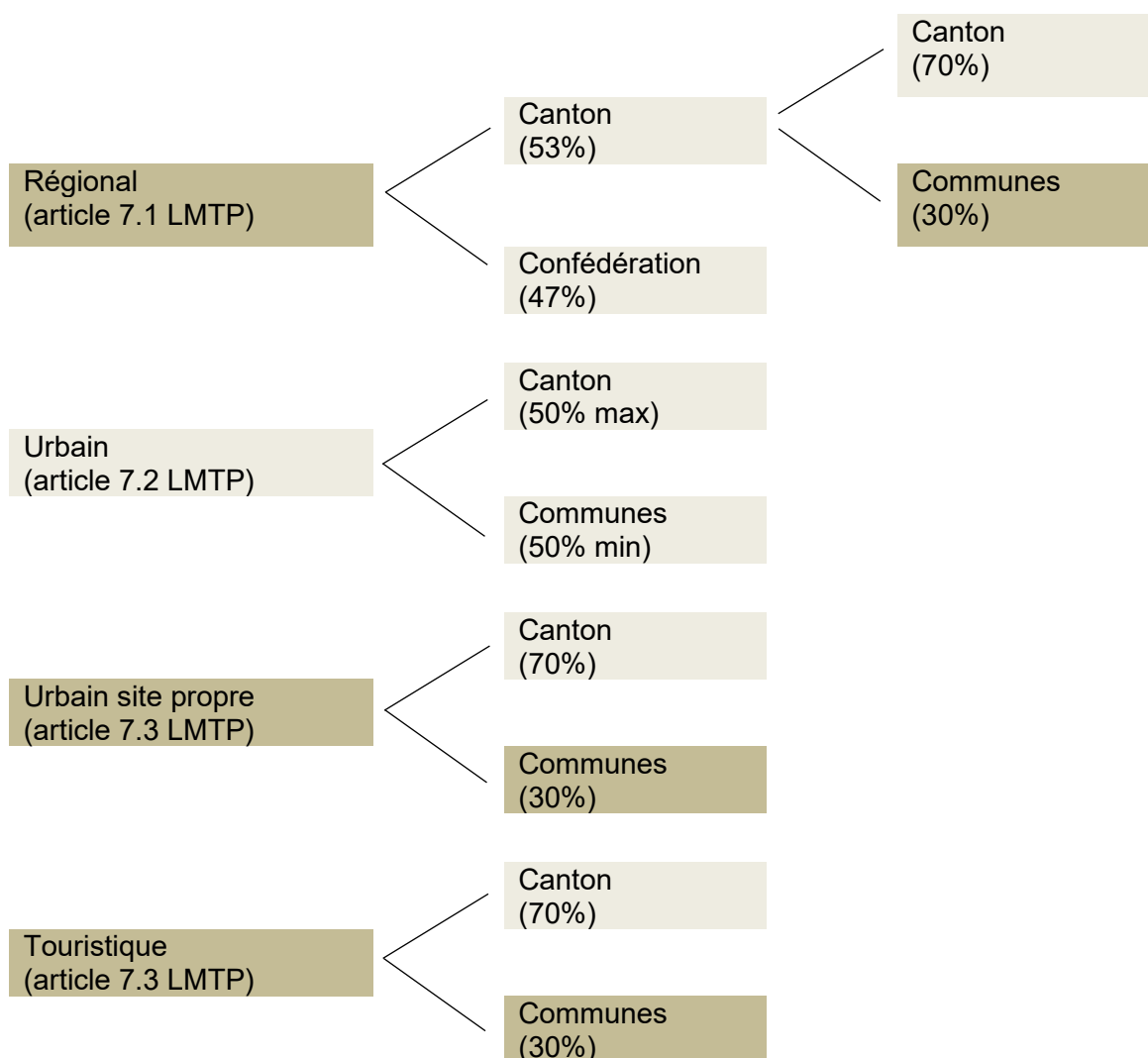
- 23 mars : Puidoux
- 14 septembre : Savigny

1.8 Transports publics

1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé (18.02.04)

- La Confédération a délégué la compétence de l'organisation du réseau régional de transports publics aux cantons. Le financement du déficit d'exploitation des lignes régionales est partagé entre la Confédération et le Canton de Vaud. Une part du financement cantonal est assumée par les communes. La répartition du financement entre les communes d'une région de transports publics est effectuée sur la base de la population et du coefficient de desserte de ces dernières (selon l'article 15 de la Loi du 11 décembre 1990 sur la mobilité et des transports publics (LMTP) – BLV 740.21). La Commune de Savigny ne participe pas aux charges du trafic urbain (article 7.2 LMTP).

Schéma du financement selon le type de transport :



- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 237'065.90 pour notre commune en 2023, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 228'200.00.
- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 269'000.00 au budget 2024.

1.8.2 CarPostal Suisse SA (18.04)

Comme mentionné dans le rapport de gestion 2022, la reprise par CarPostal Suisse SA de l'exploitation du secteur du Jorat en décembre 2021 n'a pas altéré les contacts avec les communes de la région. Deux rencontres d'échanges ont été organisées en 2023, au cours desquelles les points suivants ont été abordés :

Séance du 4 avril 2023 à Forel (Lavaux)

- Bilan du réseau 2022 après une année d'exploitation par CarPostal Suisse SA : fréquentation, ponctualité et qualité.
- Point de situation sur l'exploitation début 2023.
- Marketing retour sur les campagnes 2022 et campagnes prévues en 2023.

Séance du 14 novembre 2023 à Savigny

- Point de situation sur l'exploitation à fin 2023.
- Marketing retour sur les campagnes 2022 et 2023.

1.8.3 Cartes journalières CFF (18.02.05)

1.8.3.1 Cartes journalières CFF

- Rappel : les CFF ont mis un terme à la formule des cartes journalières vendues par les communes avec effet au 30 janvier 2024 et l'a remplacée par la carte journalière dégriffée Commune.
- En 2023, les Communes de Savigny et de Forel (Lavaux) ont maintenu leur partenariat pour la vente de trois cartes journalières.

Vous trouverez ci-dessous la statistique de vente 2023 et janvier 2024 :

Mois	%
Janvier	59.14
Février	17.86
Mars	76.34
Avril	93.33
Mai	80.65
Juin	92.22
Juillet	92.47
Août	93.55
Septembre	90.00
Octobre	83.87
Novembre	85.56
Décembre	89.80
Janvier 2024	82.80
Total	80.13

La moyenne des cartes vendues en 2023 est de 80.13%, contre 87.03% durant la période précédente.

1.8.3.2 Cartes journalières dégriffées Commune

En 2020, l'Alliance SwissPass informait les communes de sa décision que les cartes journalières CFF seraient proposées sous sa forme actuelle jusqu'à fin 2023 et de les remplacer ensuite par un nouveau produit.

Ce dernier, nommé « carte journalière dégriffée Commune », peut être acheté en exclusivité aux guichets des communes et des villes. Cette nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée. Elle comprend deux niveaux de prix et est disponible pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle est nominative et émise comme billet numérique ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente aux habitants de la commune concernée disparaissent.

Cette proposition permet aux personnes peu axées sur la technologie d'avoir accès aux titres de transport dégriffés des transports publics. Un seul contingent de cartes vaut par jour pour l'ensemble des communes. Les personnes peuvent en consulter la disponibilité sur www.cartejournaliere-commune.ch avant de se rendre au guichet communal pour en obtenir le nombre voulu.

Pour chaque carte journalière dégriffée Commune vendue par la commune, une commission de 5% (TVA incluse) est créditée à la commune.

La Municipalité a décidé d'adhérer à ce concept en 2024, vu le succès des cartes journalières CFF auprès de la population de Savigny.

1.9 Economat, informatique, télécommunications

1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers (12.02/03)

- Archives : meuble à plans pour l'archivage de documents du bureau technique et du service des eaux.
- Bibliothèque : remplacement d'une chaise de bureau.

1.9.2 Informatique (19.02.03 – 19.03.02)

1.9.2.1 Matériel

- Administration communale : acquisition d'un accumulateur électrique pour le serveur, nécessaire en cas de pénurie d'électricité.
- Services communaux : remplacement de matériel informatique devenu obsolète, suite à la délivrance du label cyber-safe.ch, soit un switch et un module wifi à la bibliothèque, un firewall à la déchetterie des Gavardes, un firewall et deux switches à la Maison de commune.
- Réception générale : remplacement d'un PC.

1.9.2.2 Logiciels

- Solution communal.ch (Nest et Abacus) : migration en version 2022.
- eDemenagement : implémentation permettant aux citoyens d'effectuer des changements sans devoir passer au guichet du Contrôle des habitants.
- Gestion électronique des documents (GED) du greffe municipal et du bureau technique : acquisition d'une solution, des licences et de 2 modules.
- MCH2
 - Migration 2023 de Innosolvcity (Nest) sur l'environnement de production à réaliser avant les prestations MCH2.
 - Fourniture et installation de la licence du module de base et mise en œuvre de la « gestion des immobilisations » pour la comptabilisation des investissements MCH2 dans Abacus.
- Détection des fuites : acquisition d'un système informatique de détection précoce.
- Maintenance informatique : prestations visant à garantir la disponibilité, la performance et l'amélioration de la sécurité des systèmes pour l'exploitation des postes, serveurs, stockage, helpdesk, firewall, wifi, NAS et onduleur, sous réserve de l'approbation du budget 2024.

1.9.3 Cybersécurité (19.04)

1.9.3.1 Formation du personnel

Pour donner suite à la délivrance du label cyber-safe.ch par l'Association suisse pour le label de cybersécurité (ASLAC) en date du 6 février 2023, la Municipalité a souhaité mettre en œuvre une campagne de sensibilisation informatique déployée sur une année auprès de tous les utilisateurs de la commune. Le personnel joue en effet un rôle central en ce qui a trait à la sécurité de l'information. Ce programme de sensibilisation doit changer les comportements des utilisateurs et les rendre plus vigilants et plus responsables envers les risques potentiels.

Une évaluation préliminaire a permis de définir les connaissances de base du groupe d'utilisateurs. Au moyen de ces statistiques, les gestionnaires du programme ont personnalisé les activités de formation et déployé un programme efficace, priorisant les sujets de formation les plus pertinents. Le quiz post-formation servira à mesurer l'efficacité du programme suivi par les utilisateurs. Ceux-ci pourront se faire une meilleure idée de leurs connaissances et mesurer le chemin parcouru après avoir suivi les cours de sensibilisation.

La formation se compose de :

- Micromodules (vidéo interactive) pour former les collaborateurs à réagir correctement à des situations spécifiques.
- Nanomodules pour passer des messages rapides de sensibilisation à toute l'organisation en fonction de l'actualité (p. ex. qu'est-ce qu'un ransomware et comment le détecter ?).
- Cyber game permettant de varier la forme des formations.

Une campagne de 3 simulations d'hameçonnage (phishing) est également mise en place.

Débutée en septembre 2023, la campagne se terminera au dernier trimestre de 2024.

1.9.3.2 Convention cybersécurité entre le canton et les communes

Pour donner suite à la signature en 2023 d'une convention cybersécurité canton-communes, une force d'intervention cantonale est active depuis le 1^{er} janvier 2024 pour soutenir les communes et associations intercommunales en cas de cyberattaques, mais également pour les accompagner, les conseiller et leur fournir des informations utiles sur la cyber-résilience.

Au moyen de cette convention, le canton et les communes ont souhaité renforcer les mesures de sécurité mises en place, s'informer mutuellement et s'appuyer sur les forces en présence, en particulier sur le centre opérationnel de sécurité (SOC) de la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI). La création de synergies répond également à un souci commun de maîtrise et d'optimisation des ressources financières à disposition.

Pour mieux se protéger contre les cyber-risques, la recherche de coopérations entre le canton et les communes s'articule selon 3 axes principaux :

- La cyber-prévention : la sensibilisation et la formation sont primordiales pour prévenir les cyber-risques et en réduire les impacts. Il est essentiel d'établir, au sein de notre canton, une base de compréhension commune des risques et de leurs enjeux.
- La cyber-résilience : elle est le socle nécessaire pour une meilleure résistance collective contre les cyber-menaces. La DGNSI proposera aux communes une boîte à outils alimentée par les bonnes pratiques et des standards minimaux en matière de cybersécurité.
- La cyber-réaction : se défendre contre une cyberattaque requiert d'adopter des procédures d'intervention précises permettant un retour à la normale maîtrisé, tout en préservant les traces numériques nécessaires à la justice. La cyber-réaction requiert le soutien de spécialistes.

1.9.4 Télécommunications (19.06)

- Télégestion : adaptation des contrats de raccordement des réservoirs.

2. FINANCES

2.1 Communales

2.1.1 Rapport des comptes (20.04)

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 04/2023 – Comptes 2022).

2.1.2 Arrêté d'imposition (21.01)

Référence est faite au préavis n° 09/2023 – Arrêté d'imposition pour les années 2024 et 2025, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 9 octobre 2023. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 (22.04)

Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis n° 08/2021 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026, fixant le plafond d'endettement net à CHF 29 millions et le plafond de cautionnements à CHF 15 millions.

2.1.4 Nouveau modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération (MCH2) (20.04)

- Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 2.1.4, pages 35-36

Une trentaine de collectivités publiques dites « pilotes » vont tenir leurs comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2024. Les autres communes et associations de communes ont choisi leur année de passage, ce passage devant se faire au plus tard pour 2027. Pour rappel, la Municipalité a choisi de tenir ses comptes en MCH2 dès le 1^{er} janvier 2025, nécessitant déjà plusieurs travaux préparatoires en 2023.

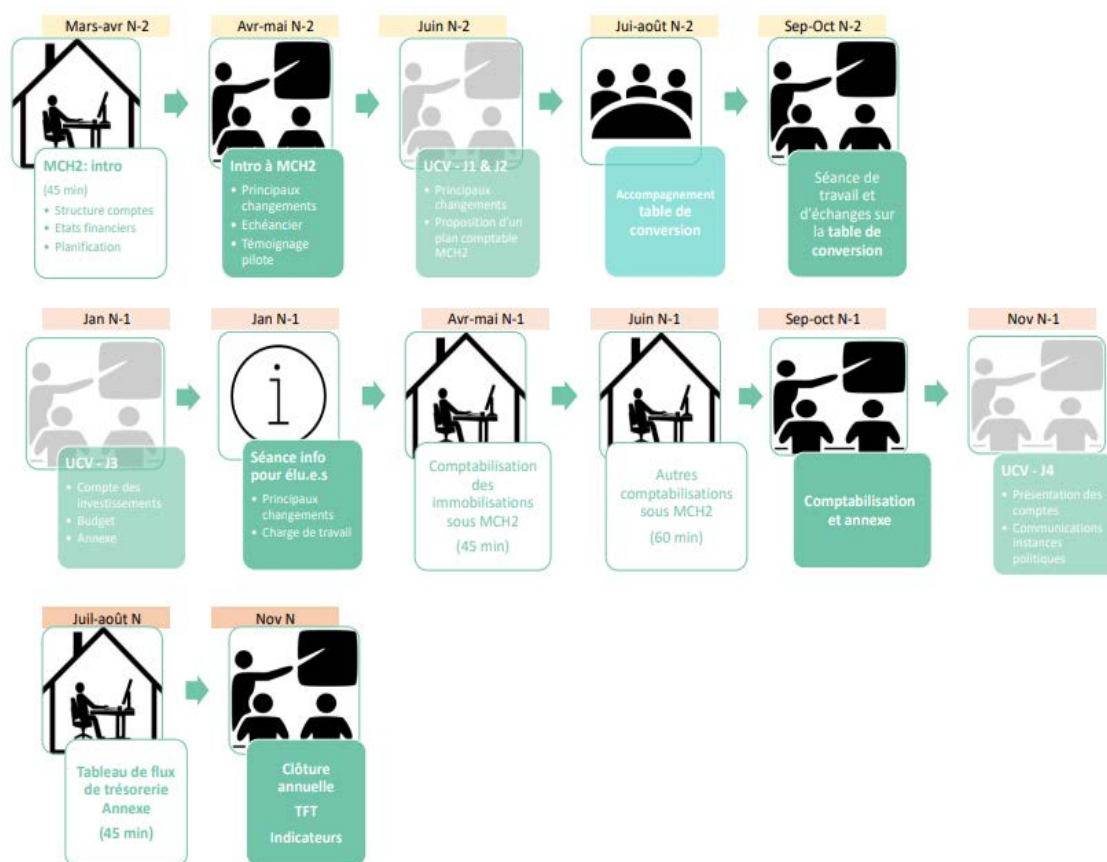
- Formations pour les responsables financiers au sein de l'administration communale

Des séances de formation et d'information sont régulièrement organisées pour accompagner les personnes concernées par le nouveau modèle comptable MCH2.

Un parcours de formation est proposé aux boursières, boursiers et autres collaborateurs des services financiers des communes et associations intercommunales pour les accompagner dans le passage à MCH2.

Ce parcours comprend des formations en ligne, des formations en présentiel et des séances de travail et d'échanges. Ces séances organisées et animées par la Direction des finances communales ont été développées en coordination et en complément du cycle de formations proposé par l'Union des Communes Vaudoises (UCV).

Ci-dessous est illustré le parcours de formations et d'accompagnements MCH2. "N" correspond à la date définie par la commune pour passer à MCH2. Le schéma est indiqué ici avec les années concernant notre commune.



- Information pour les élus

Des soirées d'information s'adressant aux élus des communes qui passent à MCH2 en 2025 ont été organisées en ce début d'année 2024.

- Révision du Règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom)

En janvier 2023, la Direction des finances communales a informé l'ensemble des communes que l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2 implique la révision complète du Règlement du 14 septembre 1979 sur la comptabilité des communes (RCCom – BLV 175.31.1) ; partant, les durées d'amortissement résultant de l'article 17 de l'actuel RCCom sont remplacées par des durées spécifiques à chaque actif et sont applicables d'une manière généralisée par l'ensemble des communes dès le 1^{er} janvier 2024, y compris par celles qui ne sont pas encore passées à MCH2.

2.2 Relations Etat / communes – Péréquations

2.2.1 Décompte final 2022 (22.06)

Le décompte final de la péréquation 2022 s'est soldé par un montant de CHF 874'636.00 en notre faveur.

Le détail du décompte 2022 s'établit comme suit :

– Cohésion sociale		CHF 2'084'036.00
– Alimentation au fonds de péréquation	CHF 2'669'508.00	
– Compensation population	./.	CHF 1'068'836.00
– Compensation solidarité	./.	CHF 498'332.00
– Dépenses thématiques	./.	<u>CHF 756'928.00</u>
– Péréquation directe nette		CHF 345'412.00
– Réforme policière		<u>CHF 164'810.00</u>
Total péréquation et factures cantonales 2022		CHF 2'594'258.00
– Acomptes facturés	./.	<u>CHF 3'468'894.00</u>
Solde en faveur de la commune		CHF 874'636.00

2.2.2 Eléments du décompte 2022

Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :

- Rendements des impôts 2022 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
- Population au 31 décembre 2022 sur la base des données publiées dans la FAO.
- Taux d'imposition communaux 2022 (taux moyen : 67.56).
- Participation à la cohésion sociale 2022 : CHF 773'176'130.00.
- Dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : les communes annoncent les montants y relatifs via un questionnaire qui leur est adressé chaque année par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les chiffres fournis par les communes sont attestés par leurs organes de contrôle.
- Facture 2022 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV – BLV 133.05) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, prolongé jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation, un montant de CHF 71'025'442.00 a été mis à la charge des communes.
- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :
<https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/finances-communales/participation-a-la-cohesion-sociale-et-perequation-actuelle>.

3. DOMAINES ET BATIMENTS

3.1 Forêts

3.1.1 Généralités (32.01.02/05)

- Le rapport annexé du garde forestier² vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2023. Le volume des bois martelés a atteint 1'303.50 sylves (estimation du volume sur pied).
- Les coupes de bois de la saison 2023-2024 ont été adjudgées à trois entreprises forestières pour un volume de 1'360 m³.

3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 (32.01.04)

Le plan de gestion des forêts communales a pour objectif de tracer la ligne directrice de la gestion des forêts présentes sur le périmètre du triage forestier de Savigny-Lutry, soit les territoires communaux de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan directeur forestier de la Région Centre de février 2019.

Il donne un aperçu de l'état des peuplements forestiers, fait le bilan des contraintes de gestion et fixe les objectifs et mesures selon les diverses fonctions de la forêt. Ces fonctions, profondément ancrées dans la législation, peuvent être décrites comme suit :

- Production de bois
- Protection contre les dangers naturels
- Protection biologique
- Accueil et loisirs
- Protection du paysage

La période de validité du plan de gestion des forêts communales est de 2020 à 2031. Il a été validé par les propriétaires et autorités forestières cantonales, dont Savigny le 8 février 2021 et été approuvé par le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) le 28 avril 2021.

² Rapport d'activités 2023 du garde forestier

3.2 Bâtiments et gérances

3.2.1 Agora (35.01)

- Travaux
 - Eclairage :
 - Remplacement de l'éclairage des communs du bâtiment par des luminaires LED.
 - Remplacement partiel de l'éclairage extérieur (défectueux) sur le passage de l'escalier sud et pharmacie.
 - Ascenseur :
 - Sécurisation de l'ascenseur par l'adjonction d'un détecteur de présence sur toute la hauteur.
 - Modernisation de l'alarme.
 - Suppression des défauts constatés lors du contrôle périodique obligatoire des installations électriques extérieures.
 - Réfection de la peinture d'un local de contrôle.
 - Remise en état de la toiture du bâtiment, à la suite à un contrôle.
 - Remplacement d'un store intérieur de la pharmacie.
 - Contrôle amiante des locaux de la bibliothèque de Savigny-Forel, à la demande des Départements de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) d'une part et de la santé et de l'action sociale (DSAS) d'autre part (bâtiments accueillant des élèves).

Le rapport, livré le 14 mars 2023, a relevé qu'il n'y a pas de présence d'amiante dans les locaux occupés par la bibliothèque.

- Locations

Aucun changement de locataire ou de contrat n'est intervenu en 2023.

3.2.2 Ancien central (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

3.2.3 Ancien collège (35.01)

- Rapport d'inspection du 25 avril 2023 de l'Office de la consommation (OFCO), portant sur les structures d'accueil de jour (garderie Cabolle) et parascolaire (UAPE Les Portirons), assorti de mesures pour remédier aux manquements constatés dans le cadre des dispositions du droit alimentaire et des autres ordonnances.

A noter que lesdits manquements étaient pour la plupart connus, mais tolérés par le passé.

- Travaux

- Installation d'une zone de laverie réservée à l'usage exclusif des denrées alimentaires dans la cuisine principale située au rez-de-chaussée de l'UAPE « Les Potirons », laquelle doit être séparée de la plonge pour le lavage de la vaisselle et des mains, selon l'exigence de l'OFCO.

Ces travaux ont été portés au budget 2024 et effectués en début d'année.

- Introduction d'eau chaude dans les WC du personnel de l'UAPE « Les Potirons », selon l'exigence de l'OFCO.
 - Réparation de la porte d'entrée intérieure de la garderie Cabolle.
 - Remplacement du radiateur du réfectoire du rez-de-chaussée par 2 radiateurs jumelés.
 - Remplacement de la porte en bois, côté sud (cour de récréation) par une porte en aluminium.
 - Remplacement de 2 stores en toile, dont le moteur était défectueux, par 3 stores vénitiens.
- Rapport de production photovoltaïque et de consommation d'énergie 2023.

consommation électrique propre

Bilan 2023



lieu
route du collège 5
CH 1073 Savigny

propriétaire
route du collège 5
CH 1073 Savigny

puissance de l'installation
DC: 53.4 kWp | AC: 47 kVA

installation
Ancien collège Savigny
SN: 8832967

période: 01.01.2023 - 31.12.2023

date	rendement global	consommation totale	consommation couverte	consommation non couverte	taux de consommation
2023 janvier	777.72 kWh	5.19 MWh	489.59 kWh	4.70 MWh	62.95%
2023 février	4.94 MWh	4.80 MWh	2.18 MWh	2.62 MWh	44.09%
2023 mars	4.69 MWh	5.70 MWh	2.43 MWh	3.27 MWh	51.76%
2023 avril	6.30 MWh	4.24 MWh	2.37 MWh	1.87 MWh	37.55%
2023 mai	8.00 MWh	4.72 MWh	2.58 MWh	2.15 MWh	32.23%
2023 juin	8.35 MWh	4.27 MWh	2.50 MWh	1.77 MWh	29.90%
2023 juillet	7.64 MWh	3.57 MWh	1.93 MWh	1.64 MWh	25.23%
2023 août	6.60 MWh	3.86 MWh	1.95 MWh	1.91 MWh	29.47%
2023 septembre	6.07 MWh	4.37 MWh	2.05 MWh	2.32 MWh	33.76%
2023 octobre	4.23 MWh	4.53 MWh	1.61 MWh	2.92 MWh	38.20%
2023 novembre	1.69 MWh	5.36 MWh	1.05 MWh	4.31 MWh	62.33%
2023 décembre	1.79 MWh	4.98 MWh	821.91 kWh	4.16 MWh	45.90%

07.02.2024
<https://electrosol.solarlog-web.ch/>

Created with Solar-Log™ WEB Enerest
by Solare Datensysteme GmbH

1

3.2.4 Ancienne gendarmerie (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

3.2.5 Buvette et vestiaires du terrain de football de Saint-Amour (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

3.2.6 Collège du Jorat (34.01 – 35.01)

- Travaux
 - Remplacement de la ventilation de la salle de bains d'un appartement.
- Location
 - La salle de classe louée à M. Pascal Jeanrenaud jusqu'au 31 décembre 2022 a été relouée à l'usage d'un cabinet de naturopathie, à compter du 1^{er} mars 2024.

3.2.7 Complexe scolaire et salle de sport (34.01 – 35.01)

3.2.7.1 Travaux

- Contrôle amiante des bâtiments Mollie-Margot 7, 9 et 11, à la demande des Départements de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) d'une part et de la santé et de l'action sociale (DSAS) d'autre part (bâtiments accueillant des élèves).

Les rapports, livrés les 13 et 20 décembre 2023, ont relevé la présence d'amiante dans le local de chaufferie (tresse) du bâtiment 7, dans les joints et le mastic des fenêtres des bâtiments 7 et 9 et de l'amiante par défaut dans le bâtiment 11.

Les joints et le mastic ont été remplacés par du silicone transparent sur la partie fixe des fenêtres.

- Mollie-Margot 7
 - Remplacement du chauffe-eau électrique de l'appartement de service.
- Mollie-Margot 7 et 9
 - Remplacement de 38 luminaires par des LED.
 - Remplacement de 10 vitres du préau couvert, situé entre les 2 bâtiments, brisées par des auteurs inconnus les 3/4 janvier 2023.
 - Remplacement d'éléments du mécanisme de 22 stores à lamelles (cordons des lamelles et manivelles).
 - Remplacement de l'horloge-mère et des sonneries des classes par un système de diffusion gong-évacuation par haut-parleurs.

- Mollie-Margot 11
 - Travaux d'entretien de la toiture.
 - Nettoyage et peinture à divers endroits d'une façade, ayant fait l'objet de graffitis les 3/4 janvier 2023 par des auteurs inconnus.
 - Remplacement de 11 vitres (côté ouest), dont l'étanchéité était défectueuse.
 - Pose de 6 grilles tubulaires en inox pour protéger les vitres (côté ouest) des impacts de ballons tirés sur le terrain de football.
 - Remplacement de la vitre du saut-de-loup situé au nord du bâtiment, brisée par des auteurs inconnus les 24/25 septembre 2023.
 - Remplacement d'un cadre de fenêtre en bois, dont l'étanchéité était défectueuse.
 - Pose d'une tablette sous le saut-de-loup pour éviter l'infiltration dans le local des engins.
 - Remplacement des poignées des portes des vestiaires et des douches.
 - Aménagement d'un vestiaire dames au sous-sol, à côté du local technique (électricité) : raccordement à l'eau chaude et froide, peinture, pose d'une cabine de douche, d'un lavabo et remplacement du cadre de fenêtre.
 - Remplacement de matériel de la salle de sport.

3.2.7.2 Location

- Installations sportives extérieures
 - Les installations sportives ont été réaménagées en 2022-2023 et officiellement inaugurées le 9 juin 2023. Référence est faite au chiffre 3.3.1 ci-après.
 - L'Association scolaires intercommunale du Jorat (ASIJ) loue les infrastructures scolaires sises sur la parcelle RF n° 5, depuis le 1^{er} janvier 2013, moyennant un loyer indexé à l'indice des prix à la consommation (IPC).
 - En l'espèce, les travaux entrepris par la commune constituent des prestations supplémentaires du bailleur, impliquant une plus-value.

Nous avons mandaté un bureau spécialisé, aux fins de calculer la plus-value sur le loyer ; il s'agit du même bureau qui avait procédé au calcul du loyer initial.

Le résultat de cette analyse a mis en évidence une plus-value de CHF 24.00/m².
 - Au mois de décembre 2023, l'ASIJ et la commune sont parvenues à un accord d'intention, avec effet au 1^{er} janvier 2024, lequel a été entériné par un avenant au contrat de bail à loyer signé les 16/22 janvier 2024.

3.2.8 Eglise (35.01)

- Orgue

Rappel : selon les constats effectués par le facteur d'orgue en 2021, l'orgue nécessite des travaux importants qu'il s'est agi de définir, planifier et budgétiser.

En 2022, les travaux ont été analysés, définis et budgétisés pour 2023.

Les travaux se sont déroulés en deux étapes en octobre 2023 et en février 2024 ; ils ont nécessité un démontage complet de l'orgue et la location d'un échafaudage en février 2024. Les interventions ont notamment été les suivantes :

- Dépoussiérage et nettoyage de tous les éléments de l'orgue.
 - Traitement anti-moisissure de nombreux éléments de l'instrument.
 - Remplacement des garnitures d'étanchéité des régulateurs pour la bonne pression d'air, qui étaient devenues sèches et cassantes.
 - Contrôle technique de la mécanique et de la traction ; il y aura un remplacement des rotules synthétiques à prévoir dans un proche avenir..., car elles deviennent cassantes aussi.
 - Amélioration d'éléments à l'intérieur de l'orgue (fixation des tuyaux et des conduits de vent, etc.).
 - Création de 4 ouvertures dans les planches au bas du dos du buffet d'orgue pour faire circuler l'air dans le fond de l'orgue.
 - Contrôles d'étanchéité et correction de l'harmonisation des tuyaux.
- Pour le surplus, nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

3.2.9 Etude énergétique (86.01)

- Rappel :

Un audit énergétique (rapport CECB+) est en cours afin de déterminer les variantes de rénovations énergétiques dans chaque bâtiment. La moitié des rapports a été réalisée en 2022. Ces rapports sont financés à hauteur de 50% par une subvention du canton. L'audit des bâtiments permettra de définir les investissements de rénovation des bâtiments, ainsi que les besoins futurs en énergie de chauffage.

- L'autre moitié des rapports CECB+ a été réalisée en 2023.

- Les résultats (note CECB) par bâtiment contrôlé sont les suivants :
 - Agora : E
 - Ancien collège : F
 - Complexe scolaire 7 : F
 - Complexe scolaire 9 : F
 - Complexe scolaire 11 : F
 - Eglise : F
 - Forum : D
 - Maison de commune : E
 - Pavillon : F
 - Villa des maîtres : F
- Au vu des coûts estimés pour un assainissement énergétique de l'ensemble des bâtiments, de l'ordre de CHF 15 mios, nous n'avons pour l'instant pas pris de décision quant à la stratégie à adopter.

Nous avons toutefois esquissé un 1^{er} investissement sur les bâtiments du Complexe scolaire (voir plan des investissements 2024-2028), dans l'idée de mutualiser celui-ci avec la création d'un réfectoire et de salles d'appoint.

3.2.10 Forum (35.01)

- Salle de spectacles : remplacement du revêtement mural acoustique
 - Ce revêtement est en moquette et date de la construction du bâtiment en 1985. Le projet était de le remplacer en 2 étapes, soit le rez-de-chaussée en 2023 et la galerie en 2024.
 - Le revêtement de la salle de spectacles a été remplacé par un matériau en PET. Les travaux ont nécessité de déposer et reposer le matériel de régie, ainsi que remplacer les plinthes.
- WC publics
 - Les WC publics sont régulièrement l'objet de déprédations. Au mois de janvier 2023, le grillage et la serrure ont été modifiés, afin de sécuriser les locaux contre les intrusions.
 - Malheureusement, cela n'a pas suffi, car en décembre 2023, les locaux ont été complètement saccagés et il a fallu les fermer, en attendant de définir, évaluer et effectuer les réparations.

- Installation d'un conditionneur anticalcaire et anticorrosion pour le traitement physique de l'eau du bâtiment.
- Remplacement de la machine à café et location d'une 2^{ème} machine pour vérifier le besoin.
- Poursuite du remplacement des ampoules et néons par des luminaires LED.
- Location d'une nacelle pour le nettoyage du lustre central en toute sécurité, par le service de la conciergerie.
- Réfection d'une paroi et d'une porte d'accès à l'abri public de protection civile, prise en charge par le Fonds cantonal des contributions (voir chiffre 6.3.4 ci-après).

3.2.11 Garage des Gavardes (19.02.03 – 34.01 – 35.01)

- Travaux
 - Le moteur de l'une des 4 portes automatiques a été remplacé.
- Locations
 - Nous réservons une surface du garage à l'usage de garde-meubles, en cas d'exécution forcée d'expulsion.
 - HelvéCie SA, qui louait 2 places de parc extérieures depuis le 1^{er} décembre 2021, a résilié une des places pour le 30 avril 2023.
 - Un collaborateur du service des eaux loue une place extérieure pour un mini-bus depuis le 1^{er} novembre 2023.

3.2.12 Hangar des Gavardes (34.01 – 35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux et/ou d'aménagement significatifs en 2023.

3.2.13 Maison de commune (35.01 – 65.02)

- Contrôle amiante des 2 classes du bâtiment à la demande des Départements de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) d'une part et de la santé et de l'action sociale (DSAS) d'autre part (bâtiments accueillant des élèves).

Le rapport, livré le 10 janvier 2023, a relevé la présence d'amiante par défaut et dans les tableaux noirs.

Les tableaux noirs ont été remplacés par des tableaux tactiles.

- Travaux
 - Remplacement des manivelles de 2 stores des salles de classe.
 - Modernisation des portes coulissantes de l'entrée principale.
 - Remplacement de 2 urinoirs défectueux par des urinoirs sans eau.
 - Modernisation de l'alarme de l'ascenseur.
 - Remplacement des plaques de cuisson de la cuisine.

3.2.14 Pavillon (35.01)

- Réfectoire
 - Rapport d'inspection du 25 avril 2023 de l'Office de la consommation (OFCO), assorti de mesures pour remédier aux manquements constatés dans le cadre des dispositions du droit alimentaire et des autres ordonnances.
 - Pose de diverses tôles en aluminium sous et sur le plan de travail, notamment pour recouvrir la surface à côté de la plonge à vaisselle, ainsi que pose d'un distributeur de savon pour le lavage hygiénique des mains dans la cuisine, selon les exigences de l'OFCO.
 - Introduction d'eau plus chaude aux WC du personnel, selon l'exigence de l'OFCO.
Ces travaux ont été portés au budget 2024.
- Autres locaux

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

3.2.15 Refuge de la Planie (35.01)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

3.2.16 Villa des maîtres (35.01)

- Travaux
 - Réfection de la peinture et remplacement du mécanisme complet d'un volet roulant d'un appartement.
 - Remplacement de la toile de store du balcon d'un appartement.

3.2.17 Vidéosurveillance (35.01)

- Rappel : le règlement communal concernant l'utilisation de caméras de vidéosurveillance a été adopté par le Conseil communal, au cours de sa séance du 5 décembre 2022 (préavis n° 06/2022).
Ce règlement a été approuvé par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport en date du 22 février 2023.
- Durant l'année 2023, le concept de mise en place du système et le dossier technique ont été élaborés, ainsi que les contrats et travaux d'intention avec les fournisseurs validés.

Des caméras sont prévues sur les sites suivants :

- | | |
|---|-----------|
| – Ancien collège (garderie) et Pavillon, route du Collège 5 et 7 : | 2 caméras |
| – Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 7 et 9 : | 2 caméras |
| – Forum, place du Forum 2 : | 2 caméras |
| – Terrains de sport du Complexe scolaire, route de Mollie-Margot 11 : | 4 caméras |
| – WC publics et abribus de la Claie-aux-Moines,
route de Vers-chez-les-Blanc 1 : | 1 caméra |
- Une 1^{ère} demande d'autorisation a été déposée à la Préfecture du district de Lavaux-Oron au mois de juillet 2023.

La Préfecture a demandé qu'elle soit complétée, en exigeant notamment une demande par site (5), un plan détaillé du positionnement du champ des caméras et des panneaux d'information, le contenu des panneaux d'information avec les horaires, la convention d'accord avec les privés (route de Vers-chez-les-Blanc 3) et l'autorisation du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle.

Dans l'intervalle, la Loi du 11 septembre 2007 sur la protection des données personnelles (LPrD ; BLV 172.85) a été modifiée avec effet au 1^{er} septembre 2023, ce qui a nécessité quelques adaptations du projet.

Finalement, les demandes complétées ont été envoyées au mois de novembre 2023 à la Préfecture du district de Lavaux-Oron et nous sommes dans l'attente de la détermination du Préposé à la protection des données personnelles.

3.2.18 Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)

La température de tous les bâtiments communaux a été abaissée de 21°C à 19°C en automne 2022 et a été maintenue en 2023, afin de réaliser une économie d'énergie.

3.2.19 Contrôle des citernes des bâtiments communaux (42.07.02)

Les contrôles ont lieu tous les 10 ans. Il n'y a pas eu de révision en 2023.

Dans le futur, les révisions suivantes sont planifiées :

- | | |
|--------------------------|------|
| – Ancienne gendarmerie : | 2025 |
| – Collège du Jorat : | 2025 |
| – Complexe scolaire : | 2025 |
| – Rural : | 2025 |
| – Ancien collège : | 2028 |

3.2.20 Contrôle des installations électriques (35.01 – 46.02 – 81.04.02)

En 2023, les bâtiments et constructions suivants (ordre chronologique) ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Station de relevage des eaux usées de la Claie-aux-Moines
- Station de relevage des eaux usées d'En Brit
- Station de relevage des eaux usées du Bourg des Pilettes
- Agora : bibliothèque et pharmacie
- Refuge de la Planie
- Abri public de protection civile : chemin de la Verne 3
- Station de pompage du Publoz
- Maison de commune

3.2.21 Déprédations aux bâtiments (35.01 – 43.09/11)

Diverses mesures de police sont déployées sur le terrain, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits. Celles-ci ont dû être drastiquement renforcées en janvier et février 2023 en collaboration avec la gendarmerie, car notre région a été l'objet de vandalismes à répétition.

Notre projet de caméras de vidéosurveillance devient une nécessité ... (voir chiffre 3.2.17 ci-dessus).

En 2023, nous avons recensé les dégâts suivants :

- 3/4 janvier : Chemin d'accès aux bâtiments de la route de Mollie-Margot 9 et 11 : graffitis
- 3/4 janvier Abribus « Savigny, Centre » : une vitre brisée
- 3/4 janvier : Pilier public de la place du Forum : une vitre brisée
- 4/5 janvier : Préau couvert du Complexe scolaire : 10 vitres brisées
- 16 janvier Forum, WC publics : déprédations à la porte du local de nettoyage attenant
- 26 janvier Abribus « Savigny, Centre » : une vitre brisée
- 16/17 février Abribus « Savigny, Publoz » : une vitre brisée
- 8/10 juillet Abribus « Savigny, Centre » : 2 vitres brisées
- 8/10 juillet Abribus « Savigny, Publoz » : une vitre brisée
- 16/17 juillet Abribus de la Claie-aux-Moines, salle d'attente : 3 vitres brisées
- 16/17 juillet Pilier public de la Claie-aux-Moines : 3 vitres brisées

- 24/25 septembre Salle de sport : une vitre brisée d'un saut-de-loup
- 1^{er}/4 décembre Abribus de la Claie-aux-Moines, WC publics : une vitre brisée et un lavabo endommagé
- 17/18 décembre Forum : déprédations aux décorations extérieures de Noël
- 17/18 décembre Forum, WC publics : diverses et substantielles déprédations

3.2.22 Equipements et matériel du service de la conciergerie (41.05.02)

Durant l'année 2023, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d'une scie circulaire et d'une scie de table.
- Remplacement de 3 poubelles extérieures à la Claie-aux-Moines, à Mollie-Margot et à la Pâle.
- Acquisition de poubelles en bois pour le parking de la Planie et à l'étang du Gresaley.

3.3 Installations sportives

3.3.1 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire (36.01)

3.3.1.1 Rappel

Au cours de sa séance du 16 mai 2022, le Conseil communal a accepté le préavis n° 03/2022 – Demande de crédit pour le réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire et accordé un financement de CHF 2'598'210.00 TTC pour la réalisation des travaux.

3.3.1.2 Travaux

Les travaux ont bien avancé dès le 7 juin 2022 et se sont poursuivis en 2023 comme suit :

- Mise en place des accès piétonniers aux différentes activités sportives, en gravier jaune du Jura offrant une perméabilité des sols.
- Installation d'un point d'eau en libre-service.
- Pose de pavés filtrants aux abords du terrain multisports et du saut en longueur.
- Préparation d'une place et pose de la table de ping-pong en libre-service.
- Pose de l'enrobé sur le terrain multisports, la piste de 100 mètres et le saut en longueur, avant de poser la couche finale (tartan) et d'effectuer le marquage des différents sports, tels que le basket, volley, handball, badminton, etc.
- Construction d'une rampe d'accès piétonnier au futur skate-park.
- Pose du revêtement en gazon synthétique et marquage du terrain de football, avec des aires de jeux pour D9 (élite régionale) et D7 (séniors).

- Pose et réglage de l'éclairage LED des terrains multisports et de football.
- Pose du mobilier sportif (buts de football, paniers de basket).

3.3.1.3 Inauguration

Le site des nouvelles installations sportives extérieures du Complexe scolaire a été inauguré le 9 juin 2023, sous un ciel capricieux, en présence de la Présidente du Grand Conseil, des autorités communales, des représentants des services de l'Etat concernés par le monde sportif.

A l'issue de la partie officielle, un moment récréatif a pris place avec une démonstration d'athlétisme par le groupe d'athlétisme des Amis-Gym Forel-Savigny, entouré d'athlètes confirmés, tels que Mme Hélène Sprunger, M. Yvan Chapuis et M. Reynald Vaucher, qui sont ici remerciés de leur participation.

3.3.1.4 Mobilier d'agrément

Le choix final du mobilier a été effectué et commandé en fin d'année 2023, avec une vision concrète des lieux et plus adéquate quant aux éléments à mettre en place.

Ce mobilier sera installé en 2024.

3.3.2 Terrain de football de Saint-Amour (36.01)

- Tonte du terrain de football de Saint-Amour par le robot.
Le robot est nettoyé et graissé une fois par semaine.
- Entretien du terrain en début de saison (mars) par les soins d'une entreprise, consistant en un griffage qui permet de retirer le feutrage qui se forme sur le gazon. Cette opération est suivie d'un roulage, afin d'aplanir la surface. Le ramassage et l'évacuation du travail de griffage est effectué par nos soins.
- Traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Au vu des sécheresses récurrentes, nous avons installé un système d'arrosage automatique, permettant une meilleure irrigation du terrain pendant la nuit ; cette solution évite le phénomène d'évapotranspiration et procure une économie de temps et d'eau.
- Eclairage sportif : il présente des dysfonctionnements et n'est plus aux normes. Il a dû être réparé provisoirement en novembre 2023 pour une durée limitée. Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal en 2024 pour le remplacement de l'ensemble de l'éclairage existant par des LED.

3.3.3 Stand de tir de la Bedaulaz (68.05)

Il n'y a pas eu de travaux significatifs en 2023.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

4.1 Urbanisme, architecture, environnement

4.1.1 Généralités, réglementation (42.01)

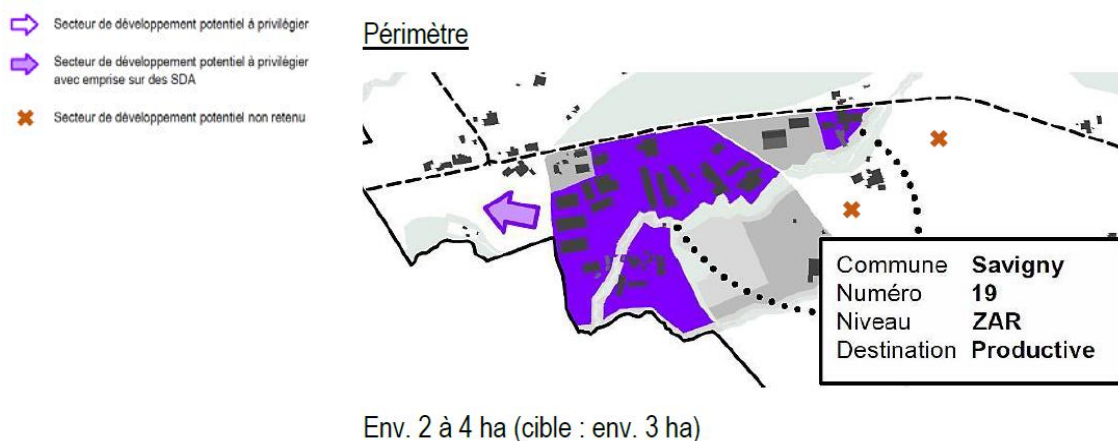
Pour prendre en compte les modifications de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), le Canton de Vaud a révisé sa loi cantonale (LATC – BLV 700.11) qui est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2018.

Pour la Commune de Savigny, identifiée comme centre local par la mesure A11 du Plan directeur cantonal du 31 janvier 2018 (PDCn), l'établissement d'un Plan directeur communal (PDCCom) n'est donc plus obligatoire en application de cette révision ; mais la taxe sur la plus-value (articles 64 à 70 LATC) et la garantie de la disponibilité des terrains (article 52 LATC) devront être intégrées dans la révision des planifications communales.

4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) (42.03)

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (pages 94 et 95) ; 2019 (pages 46 et 47) ; 2020 (pages 44 et 45), 2021 (page 51 à 53) et 2022 (pages 48 à 51).
- En 2023, les 6 communes concernées se sont rencontrées à trois reprises (2 mars, 4 mai et 1^{er} juin 2023). Après envoi du rapport le 6 mars 2023 pour examen intermédiaire, deux séances (10 août et 31 octobre 2023) ont été consacrées à des échanges avec les services de l'Etat (Département du territoire et du logement (DGTL), Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) et Service de la Promotion de l'économie et de l'innovation (SPEI)). Ces séances ont permis de finaliser le rapport final (diagnostic et stratégie et mise en œuvre opérationnelle), qui a été déposé le 7 décembre 2023 en vue de l'examen préalable.
- Pour rappel, la présente stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) correspond à un plan directeur intercommunal (PDI) thématique et est composée de trois volets, le diagnostic, la stratégie et la mise en œuvre opérationnelle.
 - Le volet diagnostic est l'occasion de dresser un bilan de l'offre en zones d'activités et de réaliser une prospective de l'évolution de l'emploi, sur la base de différents scénarios de croissance, pour rendre compte de la demande en surfaces colloquées en zone d'activités. En conclusion de ce premier volet, une première confrontation de l'offre et la demande permet d'évaluer le bilan des besoins en zone d'activités dans la région sans avoir pris des mesures stratégiques particulières. Ce volet n'est pas soumis à l'adoption des conseils ou des municipalités.

- Le volet stratégique commence par hiérarchiser les zones d’activités en zones d’activités locales (ZAL) et zones d’activités régionales (ZAR), en définissant ensuite la destination prioritaire de chaque zone (productive, mixte ou à mixité limitée). Il recense ensuite les mesures de planifications (mise en zone, dézonage, changement d’affectation) – retenues en coordination avec les communes concernées – qui devront être appliquées pour que les surfaces colloquées en zone d’activités répondent effectivement aux besoins. Le volet stratégique fixe un objectif d’augmentation de la densité globale (ept/ha) des zones d’activités et présente un bilan des besoins en surfaces à l’échelle de la région, ainsi que les modalités de répartition et d’organisation de ce développement en fonction des différents types de zone. Enfin, les mesures de gestion et de planification qui devront être appliquées et retranscrites dans les plans d’affectation communaux sont présentées en détail tout comme les modalités de gouvernance applicables pour chaque type de zone. Ce volet est soumis à l’adoption des conseils communaux/généraux des communes concernées.
- Le volet opérationnel est constitué de fiches de sites qui précisent le plan d’action pour chaque type de zone d’activités. Alors que les municipalités pourront s’appuyer sur un plan d’action global pour la gestion des zones d’activités locales, l’organe de gestion unique se référera à un plan d’action spécifique à chaque zone d’activités régionale. En tant qu’entité de référence dans le domaine, le groupe décisionnel (GD) est quant à lui chargé d’appliquer des mesures transversales à toutes les zones d’activités. Ce volet est soumis à l’adoption des municipalités des communes concernées.
- A titre d’information et sans entrer dans le détail du rapport, nous communiquons ci-dessous la fiche de la zone artisanale de la Claie-aux-Moines telle qu’elle y figure. A noter qu’elle peut être sujette à des modifications suite au retour de l’examen préalable.



Contraintes

Patrimoine naturel et paysager

- Un corridor à faune d'importance locale est identifié tout à l'est de la parcelle RF n° 272, soit bien au-delà du secteur de développement potentiel à privilégier, défini en plan. Celui-ci se trouve, a contrario, au sein d'un espace potentiel de liaison biologique (amphibie comme terrestre) à renforcer, notamment en lien avec la proximité du cours d'eau de La Paudèze. Au-delà de cet enjeu, rien d'autre n'est à signaler pour ce site, à l'exception de son intégration dans le grand paysage.
- En effet, le site est intégralement identifié, ainsi que ses alentours de manière générale, comme faisant partie du grand paysage de l'habitat historiquement dispersé du Jorat selon le PDCn.

Patrimoine culturel

- Aucun enjeu patrimonial particulier n'est à considérer (ISOS, archéologie, etc.) pour ce site.

Surface d'assolement (SDA)

- Le secteur de développement identifié se situe en grande partie en zone intermédiaire, mais également en zone agricole, sur l'ouest de la parcelle RF n° 272. L'ensemble des surfaces sont de l'ordre de SDA de qualité II. Aucune alternative n'est envisageable à l'échelle du site comme de la région.

Danger naturel

- Aucun danger naturel n'est à signaler dans ce secteur. Il faudra néanmoins tenir compte de très légers enjeux en lien avec le ruissellement de surface, surtout sur la partie en zone intermédiaire.

Synthèse

Dans l'ensemble, très peu de contraintes s'opposeraient au développement de la ZA vers l'ouest, le long de la route de la Claie-aux-Moines. Les quelques enjeux identifiés devront toutefois être pris en considération au stade de la planification.

4.1.3 Plans d'aménagement communaux (42.04.01)

4.1.3.1 Réaménagement de la zone du centre de Savigny (43.03)

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 (page 98), 2018 (page 90), 2019 (pages 47 et 48), 2020 (pages 45 et 46), 2021 (page 53 et suivantes) et 2022 (page 53).
- Le renouvellement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire est achevé (voir chiffre 3.3.1 ci-dessus).
- Le projet d'aménagement d'un nouveau parking public a fait l'objet de plusieurs remarques de la part de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), suite à sa mise à l'enquête publique. Elle demande notamment une nouvelle étude de stationnement pour le centre de Savigny, ainsi qu'une réglementation des zones de stationnement avant de pouvoir éventuellement délivrer un préavis positif.

Dans le cadre des réflexions déjà menées, les principes d'aménagement proposés n'ont pas donné satisfaction aux riverains et aux commerçants qui se sont montrés préoccupés par une éventuelle suppression de l'offre de stationnement. Ils se sont constitués en *l'Association contre la suppression de l'entrée du giratoire au Forum et de la suppression des places de parc au centre du village de Savigny*. Nous les avons rencontrés dans le courant de l'année 2022.

Dans la nouvelle étude sur la politique de stationnement que nous avons initiée en 2023, ces acteurs seront intégrés à la démarche, afin d'avoir un projet qui se rapproche de leurs attentes, tout en ayant comme objectif de mieux valoriser les espaces publics dans ce secteur.

4.1.3.2 Etude du stationnement au centre de Savigny (43.05)

• Constat

Le centre de Savigny regroupe de nombreux commerces et services (laiterie, boulangerie, boucherie, pharmacie, supermarchés, administration communale, bibliothèque, école, Forum, structures d'accueil, etc.) qui assurent une dynamique locale et favorisent les interactions sociales. A l'heure actuelle, environ 270 places à usage public sont concentrées à proximité immédiate de ces principales polarités.

L'offre en stationnement publique existante est principalement aménagée en surface et répartie sur l'ensemble du centre de localité, ce qui renforce l'impression d'une omniprésence des espaces dévolus à la voiture individuelle motorisée. En outre, les principes de gestion manquent de cohérence et sont parfois peu incitatifs pour les usagers (places à durée de stationnement illimitée ...).

• Réflexions

Soucieuse de la qualité de vie de ses habitants, la Commune de Savigny ambitionne de réorganiser et restructurer l'offre en stationnement dans le cœur de localité, afin de mieux valoriser ses espaces publics. Dans le même temps, elle souhaite également mettre en place une politique de gestion des places cohérente à l'échelle du secteur en tenant compte des développements en cours et projetés (réaménagement de la Coop, éventuellement P+R, etc.).

Dans le cadre des réflexions déjà menées, les principes d'aménagement proposés n'ont pas donné satisfaction aux riverains et aux commerçants qui se sont montrés préoccupés par une éventuelle réduction de l'offre en stationnement. Dès lors, la Municipalité souhaite intégrer ces acteurs stratégiques à la démarche, afin de développer un projet répondant aux attentes de l'ensemble des parties prenantes.

• Etude

Objectifs

Pour ce faire, la Commune de Savigny a demandé à un bureau spécialisé une offre de prestations dont les buts principaux sont les suivants :

- Définir l'offre en stationnement à usage public disponible dans le centre de Savigny (nombre de places, modalités de gestion, etc.) en tenant compte des développements futurs envisagés (nouveaux parkings, etc.).

- Etablir une estimation sommaire des besoins en stationnement sur la base des affectations actuelles (surfaces commerciales, administratives, de loisirs, etc.).
- Vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande en s'appuyant sur des enquêtes de stationnement et des prévisions pour le futur.
- Générer et évaluer plusieurs scénarios de dimensionnement et de gestion de l'offre.
- Recommander une politique de stationnement claire pour l'ensemble du centre de Savigny.

Programme

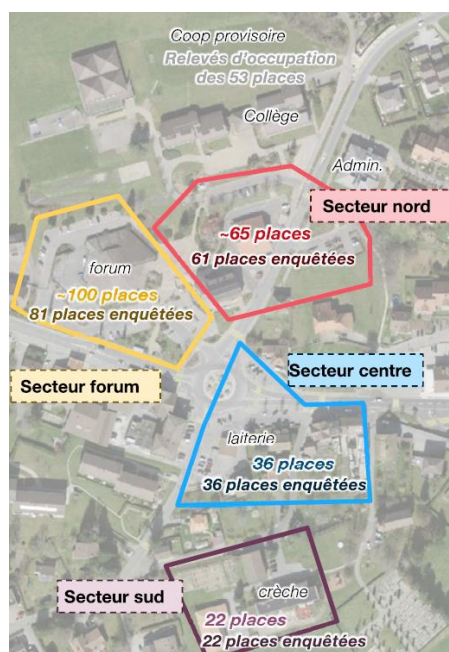
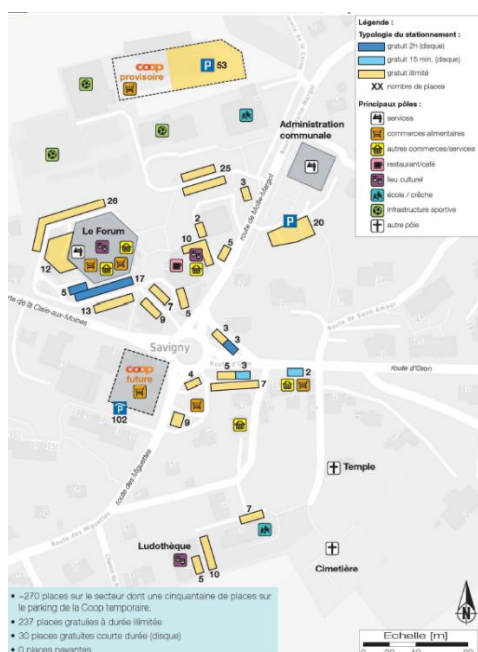
Le programme de travail pour mener à bien cette mission comprend les trois phases suivantes :

- Phase 1 : Mise à jour des données de base et estimation sommaire des besoins en stationnement.
- Phase 2 : Réalisation des enquêtes de stationnement et analyse des résultats.
- Phase 3 : Etablissement et évaluation de scénarios de dimensionnement et de gestion de l'offre.

Prestations réalisées

L'année 2023 s'est focalisée sur les phases 1 et 2. L'étude a axé son travail sur le diagnostic de l'état actuel des places de stationnement en termes de quantité et d'usage.

Périmètre de l'étude



Constats de la structure des usages de stationnement pour l'ensemble des secteurs

- L'occupation moyenne est de 64% (soit 128 places) et au maximum de 75%. Au pic de fréquentation, il y a encore une réserve de 50 places.
- Environ 40% des places sont occupées par des résidents ou assimilés (sortant après 06h30 et rentrant avant 19h30) et 35% par du stationnement longue durée (pendulaires en journée).
- Durant la journée, l'offre totale est occupée à 55% par des longues durées et résidents, ce qui laisse 45% de places libres pour les moyennes et courtes durées.
- Le stationnement courte durée occupe 20% des places utilisées (environ 25 places). Il tient une place un peu plus importante le soir entre 16h00 et 18h00.

Les chiffres présentés se rapportent uniquement aux places enquêtées. Il convient de signaler que 23 places étaient indisponibles et donc inoccupées le jour des relevés.

Synthèse du diagnostic

- Le centre de Savigny présente une réserve de stationnement d'environ 50 places au pic de fréquentation, notamment sur le secteur nord entre le Complexe scolaire et le Forum, ainsi qu'autour du forum.
- Une saturation ponctuelle est observée en journée sur le secteur centre autour de la laiterie et sur le secteur sud aux abords des structures d'accueil.
- Le stationnement est fortement occupé par des pendulaires et des résidents.
- Le nombre de places nécessaires, à la fois selon l'usage actuel et selon les normes, est bien inférieur à l'offre actuelle, ce qui offre des possibilités d'aménagement de l'espace public.

La suite de l'étude devra finaliser les objectifs et enjeux de la politique de stationnement sur la base du diagnostic et identifier les leviers pour y répondre.

4.1.4 Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) (43.05)

- Référence est faite au rapport de gestion 2022 (pages 52 à 55), indiquant que l'étude est terminée par les rapports finaux délivrés en décembre 2022.
- Rappel : ces rapports finaux indiquent, plus précisément pour les Communes de Savigny et de Jorat-Mézières, que :

Le potentiel pour les P+R de ces deux communes a été établi en tenant compte de l'augmentation significative de la desserte bus couvrant les communes de leur bassin d'affluence (Savigny, Jorat-Mézières, Forel, Essertes – Commune d'Oron, Servion et Montpreveyres). Malgré l'amélioration significative de la desserte bus, il subsiste sur ces 6 communes un total de l'ordre de 4'500 habitants résidant à l'écart de cette offre. Ces communes étant fortement polarisées sur Lausanne, il en résulte un potentiel élevé d'actifs susceptibles d'être intéressés par un rabattement sur les lignes de transports publics à destination de Lausanne.

Ceci étant et s'agissant d'un rabattement sur des lignes de bus, il est préconisé une mise en œuvre prudente et progressive de l'offre P+R, en valorisant dans un premier temps les éventuelles capacités disponibles la semaine en journée dans les parkings existants ou planifiés.

Cette étape sera ultérieure à la mise en place d'une politique de stationnement sur le périmètre centre, étude qui aura lieu en 2023 (voir chiffre 4.1.3.2 ci-dessus).

4.1.5 Police des constructions (42.05.01/02)

4.1.5.1 Statistique des permis de construire délivrés

Permis de construire délivrés	2022	2023
Constructions nouvelles	9	6
Transformations	13	13
Enquêtes complémentaires	3	5
Démolitions	1	3
Equipements / aménagements de parcelles	9	5
Pompes à chaleur / citernes / gaz	18	24
Piscines / jacuzzis	3	5
Vérandas / jardins d'hiver	0	0
Totaux	56	61

Les 61 autorisations délivrées en 2023 se répartissent comme suit :

- 14 dossiers soumis à l'enquête publique
- 14 dossiers dispensés d'enquête publique
- 33 dossiers dispensés d'enquête publique avec procédure CAMAC

4.1.5.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation

Annonces de travaux quittancées	2022	2023
Panneaux solaires	43	47
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	29	22
Cabanes de jardin / serres / pergolas	7	6
Divers	1	0
Totaux	80	75

4.1.6 Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)

- Rappel : dans le contexte de la pénurie d'énergie de 2022-2023, les communes ont été appelées à jouer un rôle essentiel en raison de leur proximité avec la population et les entreprises.

La Municipalité a remis son plan de continuité en cas de pénurie de gaz et d'électricité à la Préfecture début décembre 2022.

La salle de conférences de la Maison de commune a été désignée comme point de rencontre d'urgence (PRU). Ce site a été validé par l'Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron. De plus, l'espace de la bourse communale a été désigné comme site de cellule de crise communale au niveau opérationnel et informatique, car une alimentation électrique de secours a été mise en place en relation avec le serveur informatique.

- En mars 2023, le Conseil d'Etat a exprimé sa satisfaction à l'ensemble des communes pour le travail réalisé dans l'urgence depuis l'automne 2022 et les a invitées à maintenir et poursuivre les travaux de préparation mis en place, à savoir notamment : pérennisation des points de rencontre d'urgence (PRU), préparation des plans de continuité des activités, sécurisation des réseaux d'eau potable et d'eaux usées, poursuite des efforts en matière d'économie d'énergie (sobriété, efficacité) et valorisation des ressources renouvelables locales afin d'augmenter l'indépendance énergétique.
- D'un point de vue plus large, le projet des PRU fait partie des mesures proposées dans le cadre du Plan climat vaudois, plus particulièrement dans son volet sur l'adaptation aux effets des changements climatiques. Avec la crise énergétique que nous avons connu en 2022-2023, les PRU ont dû être mis en place plus tôt qu'initialement prévu. Mais, le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), qui est l'outil stratégique à la disposition du Conseil d'Etat pour la maîtrise des dangers et des risques, doit à moyen terme déployer cinq mesures d'adaptation spécifiques au domaine de la protection de la population :
 1. L'élaboration de dossiers communaux de sauvetage.
 2. L'installation de points de rencontre en cas d'urgence (PRU).
 3. La formation des communes en gestion de crise.
 4. L'étude de la mise en place d'un système d'alerte à la population par téléphonie mobile.
 5. La prévention et l'information à la population sur le thème des risques climatiques.
- Au niveau communal, les mesures ont été prises pour la sécurisation des infrastructures critiques, notamment pour les eaux usées et l'approvisionnement en eau potable (points 1 et 2 ci-dessus). La mise en œuvre des points 3 à 5 ci-dessus est en cours de réflexion.

Les principaux montants investis par la commune, afin de répondre aux risques liés à la crise énergétique 2022-2023 sont les suivants :

– Accumulateur électrique pour le serveur de l'administration communale :	CHF 3'300.00
– Génératrice avec prise de force sur un tracteur pour la STEP (voir chiffre 4.5.1.8 ci-après) :	CHF 11'200.00
Honoraires adaptation du tableau électrique :	CHF 5'600.00
Mise en place d'un inverseur sur le tableau électrique :	CHF 7'700.00
– Génératrice pour l'alimentation en eau potable et les stations de relevage des eaux usées (voir préavis n° 10/2023 et chiffre 8.1.8 ci-après) :	CHF 17'700.00
Adaptation électrique :	CHF 4'500.00

4.1.7 Plan énergie et climat communal (42.07.00)

Les travaux de 2023 du Plan énergie et climat communal 2023-2027 ont essentiellement consisté à établir le diagnostic et l'état des lieux de notre commune sous la forme d'un rapport.

Sur la base de données issues des outils cantonaux et des informations fournies par nos soins, un diagnostic des enjeux, des points forts et des points faibles, ainsi que leurs potentiels d'amélioration, aussi bien en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que d'adaptation aux changements climatiques, ont été finalisés.

En s'appuyant sur l'état des lieux et la vision, la Municipalité a défini les objectifs sur lesquels elle souhaite concentrer ses efforts durant les prochaines années. Ces objectifs recouvrent les trois axes du modèle de PECC proposé par le canton, à savoir un axe « Transversal », un axe « Energie & mobilité », et un axe « Adaptation ». Ils sont formulés à l'horizon 2030, mais pourront faire l'objet d'éventuelles adaptations à l'issue de la mise en œuvre du présent PECC.

Le rapport, ainsi que le tableau des suivis, ont été transmis à l'Office cantonal de la durabilité et du climat une 1^{ère} fois le 14 novembre 2023 pour examen préalable et une 2^{ème} fois le 12 décembre 2023 pour validation finale permettant de libérer la subvention de l'étape 1 du PECC d'un montant de CHF 4'578.00.

En parallèle, la Municipalité a réalisé un sondage auprès de la population, dont la restitution publique a eu lieu le 14 septembre 2023.

Le rapport ainsi que le résultat du sondage peuvent être consultés en utilisant le lien suivant :

<https://www.savigny.ch/plan-energie-et-climat-communal-pecc-fr2131.html>.

Les 14 juin et 21 septembre 2023, un membre de la Municipalité a suivi le cours du Centre d'éducation permanente (CEP) intitulé « Planification énergétique communale » et a participé à la séance d'échange avec les départements du canton sur les besoins des communes réalisant leur Plan énergie et climat communal.

4.1.8 Gestion du patrimoine arboré (42.08.01/02)

4.1.8.1 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001

Le plan de classement des arbres de la Commune de Savigny, actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil communal le 25 septembre 2000 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 9 janvier 2001. Il a remplacé celui de 1973.

A fin 2020, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé aux fins de le mettre à jour. Une version de travail du règlement accompagnant le plan a été établie à fin 2021. La procédure de validation de la révision est celle prévue aux articles 37 et suivants de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11) et 98 de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS – BLV 450.11).

Cependant, l'adoption de la nouvelle Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11), remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS – BLV 450.11) a été repoussée et n'est finalement entrée en vigueur que le 1^{er} janvier 2023.

Dès lors, la révision du plan communal de classement des arbres n'a pas avancé en 2022 et 2023, car la nouvelle législation modifie sensiblement les paradigmes en matière de gestion des arbres. En outre, le règlement d'application est toujours en gestation et nous ne connaissons donc pas les modalités d'application de la LPrPNP qui sont indispensables.

4.1.8.2 Abattage et élagage des arbres : nouvelles loi et procédure

• Point de situation sur la nouvelle législation

Référence est faite au chiffre 4.1.8.1 ci-dessus, à savoir la nouvelle Loi du 30 août 2022 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP – BLV 450.11), remplaçant la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature et des sites (LPNS – BLV 450.11), est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023.

Malgré l'absence du règlement d'application, la mise en œuvre de la LPrPNP a nécessité le déploiement d'une nouvelle procédure concernant l'abattage et l'élagage des arbres. Celle-ci a été élaborée en concertation régulière avec les services cantonaux compétents.

En l'état, les articles 14 et 15 LPrPNP disposent ce qui suit :

Article 14 – Conservation et entretien

¹ *Le patrimoine arboré est conservé, exception faite des haies monospécifiques ou non indigènes, des éléments de l'agroforesterie, ainsi que des buissons en zone à bâtir.*

² *Les communes adoptent un règlement pour la protection du patrimoine arboré visant notamment à assurer son développement. Il est soumis à l'approbation du chef du département.*

³ *L'entretien du patrimoine arboré est possible dans les limites du droit fédéral et cantonal. Il incombe au propriétaire du bien-fonds concerné qui peut le confier à un tiers exploitant.*

⁴ *Le service établit une directive d'entretien.*

Article 15 alinéas 1 à 3 – Dérogations

¹ Les dérogations à l'article 14 alinéa 1 peuvent être octroyées pour la suppression et l'élagage excédant l'entretien courant en présence :

- a. de risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
- b. d'une entrave avérée à l'exploitation agricole.
- c. ou d'impératifs de construction ou d'aménagement.

² Les dérogations sont soumises à l'autorisation de la commune, à l'exception de celles concernant les arbres remarquables qui nécessitent une autorisation du service. L'article 23 alinéa 2 de la présente loi est réservé.

³ La demande de dérogation est mise à l'enquête publique durant trente jours et publiée dans la Feuille des avis officiels du Canton de Vaud. Pendant le délai d'enquête, tout intéressé peut déposer une opposition écrite et motivée au greffe municipal.

Il en résulte une procédure lourde pour les propriétaires et pour les administrations communales qui, pour les premiers sont contraints de déposer une demande de dérogation, assortie d'une enquête publique, pour des arbres malades, secs ou encore un élagage et pour les secondes, la nécessité parfois d'engager du personnel pour répondre aux demandes.

Fort de ce constat, un parlementaire a déposé une motion afin de simplifier et nuancer les effets pervers (non désirés) de cette procédure. Dite motion a été renvoyée au Conseil d'Etat au mois de novembre 2023.

• Application communale durant l'année 2023

Nous avons traité 8 demandes qui ont abouti à la délivrance d'une autorisation, après enquête publique, dont 5 d'entre elles ont été publiées dans la Feuille des avis officiels (FAO).

Pour donner suite à la motion parlementaire déposée, les enquêtes ont ensuite été affichées aux piliers publics et n'ont plus été publiées, car la LPrPNP sera allégée dans ce sens.

Plusieurs autres demandes sont en cours d'instruction, pour lesquelles nous n'avons pas toutes les réponses, faute de règlement d'application.

4.2 Routes – Voirie

4.2.1 Réseau routier et places (43.03/08)

4.2.1.1 Entretien 2023

- Chemin de Gremaudet
 - Rabotage du revêtement existant, réfection du coffre, remplacement de 2 sacs d'eau pluviale et repose d'un nouvel enrobé, épaisseur 70 mm
 - Pose d'un fourreau en PP (polypropylène) en attente, diamètre 315 mm
 - Remise en état des banquettes herbeuses

- Route de Nialin
 - Rabotage du revêtement existant, remplacement, remise à niveau de divers sacs d'eau pluviale et repose d'un enrobé, épaisseur 40 mm
 - Pose de divers tuyaux PE (polyéthylène) en attente, dans le domaine agricole
 - Remise en état des banquettes herbeuses
- Route de Saint-Amour
 - Rabotage du revêtement existant, remplacement, remise à niveau de divers sacs d'eau pluviale, création d'appels d'eau supplémentaires (goudronnage de guidage de l'eau jusqu'à une grille située dans le terrain) et repose d'un enrobé, épaisseur 40 mm
 - Pose d'un tuyau PE (polyéthylène) en attente
 - Remise en état des banquettes herbeuses
- Reflachages, gravillonnage et reprofilage de trous et affaissements sur diverses routes communales
- Pontage et traitement d'environ 5 km de fissures sur diverses routes
- Entretien général de tous les bords de chaussées, soit notamment :
 - Fauchage deux fois par année avec une épareuse sur un tracteur et un robot de fauchage ; deux personnes avec des débroussailluses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau
 - Désherbage des bords de routes avec la machine à vapeur sèche
 - Ramassage des feuilles mortes
 - Surveillance et ramassage des chardons (plantes invasives)

4.2.1.2 Marquage et signalisation

- Marquage routier (réfection)
 - Cédez le passage au débouché de la route de Nialin sur la route de la Goille
 - Priorité de droite au carrefour des routes de Courtaraye et de Saint-Amour
 - Ralentisseur de trafic de la route de Chexbres
 - Cédez le passage au débouché du chemin des Guilles sur la route de Chexbres
 - Cédez le passage au débouché du chemin de la Lionne sur la route de la Claie-aux-Moines
 - Parking de la route des Cullayes à Mollie-Margot
 - Parking et bus scolaires de la place sise à l'intersection des routes de Mollie-Margot et du Grenet à Mollie-Margot
 - Lignes de guidage et lignes de bords de chaussée sur la route du Jorat à Mollie-Margot
 - Faux-trottoir sur la route des Miguettes (quartier En Meguettaz)

- Signalisation

- Suppression des 2 panneaux routiers d'affichage LED hors service et remplacement de celui situé entre le garage des Trois Sapins et le chemin de la Verne par un panneau double face avec 2 écrans.
- Mise à l'enquête de la limitation du transit des poids lourds de 3.5 tonnes, excepté exploitation agricole et forestière, sur diverses routes communales des territoires de Savigny, Belmont-sur-Lausanne et Lutry.

Référence est faite au préavis n° 10/2023 – Demande de crédits complémentaires au budget 2023.

A Savigny, il s'agit des routes suivantes :

- Chemins du Burquinet, du Crêt Tornire, de la Grangette, de la Lionne et de la Verne.
- Routes de l'Ancienne Poste, de la Bile, du Château, de Grandvaux, du Martinet d'En Bas, des Miguettes, de la Séresse et de Tantérine.
- Réparations et remplacements de divers panneaux de signalisation, en raison de leur vétusté ou endommagés lors d'accidents.

4.2.1.3 Mobilier urbain

Pas de travaux entrepris en 2023.

4.2.1.4 Grilles, regards et couvercles de routes

- Grilles
 - Route de la Claie-aux-Moines 16 : 1
- Gueulards
 - Route de la Claie-aux-Moines 7 : 2
- Regards
 - Chemin de Saint-Amour 6-10 : 1
 - Route de la Mollie-Margot 2 : 1
 - Sentier de Courtaraye 1 : 4

4.2.1.5 Déneigement

- Fabrication de pare-neige par le service de la voirie.
- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.
- Mise en place des pare-neige (environ 7 km) pour limiter la formation de congères sur certaines routes.

- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à 5 entreprises concessionnaires, selon une liste des routes attribuées. La totalité des routes représente 38 km.

Une séance a lieu chaque début de saison hivernale, afin d'organiser le service et traiter les situations particulières, zones de travaux, etc.

- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.

4.2.2 Géoportail communal : module de gestion des routes communales (41.03)

A la suite des départs à la retraite rapprochés du Municipal des routes et du responsable de la voirie, il est apparu nécessaire de créer une mémoire des routes et des travaux entrepris, afin d'assurer un suivi et une continuité indépendants des personnes en place.

La Municipalité a approché deux entreprises proposant ce type de service et a décidé de collaborer avec le bureau qui assure déjà le portail du réseau des canalisations. Ce choix a l'avantage d'offrir un seul et même portail avec plusieurs couches différentes, en lieu et place de deux programmes différents et séparés.

L'implémentation s'est faite sur deux ans, en 2022 et 2023. Les travaux des 10 dernières années (depuis 2012) ont été introduits, sur la base des données du plan quinquennal 2021-2025, mais également des adjudications et des rapports de gestion.

Le portail comprend :

- L'inventaire des routes basé sur les données du canton, offrant une vue d'ensemble des routes communales, leur catégorie, leur fonction, la géométrie (longueur, surface)
- La structure et l'état des routes
- Le suivi de l'entretien annuel

4.2.3 Eclairage public (82.05)

4.2.3.1 Assainissement de l'éclairage public

- Au cours de sa séance du 20 février 2023, le Conseil communal a accepté le préavis n° 02/2023 – Demande de crédit pour l'assainissement de l'éclairage public, consistant en substance au remplacement systématique des luminaires par des LED, avec télégestion.
- Les travaux ont été effectués de septembre à décembre 2023. Quelques mâts ont dû être remplacés.

Il reste un mât à changer au centre du village et un compteur à poser à Mollie-Margot.

Nous avons également installé une télégestion sur les prises de décorations lumineuses de Noël et sur les mâts de la déchetterie des Gavardes.

- La puissance de l'éclairage public au forfait a passé pour l'instant de 11'034 W à 1'416 W, dont à retirer encore 8 mâts qui seront raccordés au nouveau compteur de Mollie-Margot en 2024.

En effet, les 46 luminaires dont la consommation est facturée au forfait ont été remplacés. Il s'agit de luminaires disséminés sur la commune par petits groupes.

4.2.3.2 Entretien courant

- Chemin du Crêt Rouge : remplacement d'un mât endommagé en 2022 par un véhicule.
- Route du Jorat : remplacement d'une armoire basse tension par une armoire de distribution combinée avec l'éclairage public, dont le financement a été réparti avec la Romande Energie SA ; il a été réalisé au printemps 2024.
- Route du Jorat/chemin de la Fruitière : réparation de fils aériens d'éclairage public sectionnés par des intempéries.

4.2.4 Accidents de la circulation (61.09)

- Mars 2023 : camion endommagé par un regard défectueux à la route des Miguettes ; l'incident a été réglé avec le lésé.
- 3 avril 2023 : totem de signalisation d'entrée de localité, situé au droit de la route de Pré la Pierre, endommagé par un automobiliste ; l'incident a été réglé avec le responsable.

4.2.5 Véhicules et machines du service de la voirie (41.05.01/02)

Durant l'année 2023, nous avons acquis ou remplacé les véhicules et machines suivants :

- Remplacement du véhicule Ford Transit de 2012 par un Ford Transit, livrable début 2024.
- Remplacement du tracteur Mc Cormick F85 de 2011 par un Kubota, livrable début 2024, à la suite de l'octroi du crédit par le Conseil communal (préavis n° 07/2023)
- Acquisition de 2 échelles transformables de 2 et 3 plans (rallonges).
- Remplacement d'une scie circulaire à onglet.
- Remplacement d'une scie circulaire à table.
- Remplacement du souffleur électrique de la déchetterie.
- Remplacement d'une débrousailluse.
- Acquisition de décorations supplémentaires pour le sapin de Noël de la place du Forum.

4.2.6 Aménagements routiers (43.02/03)

4.2.6.1 Traversée de la localité de Mollie-Margot

- La demande de subvention a été déposée au mois de juin 2023.
- Le canton a accordé une subvention de 38.70% des travaux subventionnables, correspondant à un montant de CHF 178'100.00 TTC.

4.2.6.2 Carrefour de la Claie-aux-Moines

- Janvier à mars 2023
 - Récolte des données 2022 de passages des bus, afin de mieux quantifier les retards.
 - Traitement desdites données et mise à jour du dossier en vue de l'examen préalable par le canton.
 - Envoi du dossier de demande d'examen préalable au canton.

- Juillet 2023

La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a délivré un rapport d'examen préalable avec modifications le 19 juillet 2023, sollicitant notamment les compléments suivants :

- Division géologie, sols et déchets
 - Un concept d'évacuation des eaux
 - Des dépotoirs à coude plongeur
 - Des talus végétalisés, afin que les eaux de ruissellement s'infiltrent
- Direction générale du territoire et du logement (DGTL), Direction de l'aménagement
 - Un plan des emprises sur les parcelles privées
 - Un plan des emprises sur les SDA (surfaces d'assolement) avec leurs quantification, représentation et justifications
- DGTL, Direction autorisations de construire
 - Prolongement du domaine public (DP) sur une partie du parking (parcelle RF n° 1533) qui est en zone intermédiaire
- DGMR
 - Optimisation des feux (cycle raccourci, temps de vert limité fixe pour la route de la Séresse, etc.)
 - Recommandation d'engager des négociations, soit pour reporter l'accès à la zone industrielle par le chemin des Gavardes, soit pour la mise en place d'une 4^{ème} branche au giratoire, afin de reporter l'accès à la zone industrielle sur le giratoire
 - Intégration des pistes cyclables
- Division infrastructures
 - Revêtement phono-absorbant ACMR8, vérification des valeurs acoustiques et si nécessaire, mise en œuvre de mesures antibruit supplémentaires
 - Respect de la LHAND (loi sur l'égalité pour les handicapés) : conformité des quais des arrêts de bus, pente, marquage au sol de bandes blanches (tactilo-visuel)
- Division entretien (voyer)
 - Etude luminotechnique

- Septembre à novembre 2023

Discussions et pourparlers avec la DGMR et la DGTL au sujet de l'intégration des pistes cyclables et de l'emprise des SDA. Ces services ont demandé de figurer ces deux volets sur deux plans distincts, afin qu'ils puissent se déterminer.

- Décembre 2023

Les plans demandés ont été établis par notre mandataire et ils seront présentés aux services dans le cadre d'une nouvelle discussion de préparation/mise au point du 2^{ème} examen préalable début 2024.

4.2.6.3 Route du Jorat

- En 2022, le canton a entrepris la réfection de la route du Jorat.

Dans un souci de synergie, ainsi que d'économie de moyens et de nuisances pour les riverains, la commune a décidé de participer conjointement à ces travaux sur la partie en traversée de localité à Mollie-Margot et sur le trottoir.

- En 2022, un rabotage de 4 cm a été effectué sur toute la largeur de la route et sur le trottoir ; des bordures cassées, des grilles et des regards ont également été remplacés.
- En 2023, un tapis AC11 4 cm a été posé sur la chaussée et le trottoir. Ces travaux ont dû être reportés à plusieurs reprises, en raison d'une météo défavorable.

Ils ont été achevés en octobre 2023.

- La demande de subvention sera déposée en 2024.

4.2.6.4 Route des Miguettes

- Rappel

Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a donné mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet présenté dans le rapport n° 07/2021 – Pétition du 8 novembre 2017 des époux Mivelaz, intitulée « Pour un cheminement piétonnier à la route des Miguettes », aux fins de déposer une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages présentés.

Le projet a été complété à fin septembre 2022, selon le rapport d'examen préalable du 22 octobre 2022 des services de l'Etat.

En date du 17 janvier 2023, la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) a délivré un préavis avec modifications.

- Etude

La commune a défendu son projet tel que présenté au mois de septembre 2022 et a répondu aux points relevés dans le préavis avec modifications du 17 janvier 2023 de la DGMR.

Sur cette base, le canton a délivré un préavis positif le 20 avril 2023.

- **Projet de réalisation**
 - Au mois d'août 2023, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs civils pour établir le projet de réalisation du tronçon de la route des Miguettes 10-20.
 - Dès le mois de septembre 2023, nous avons organisé une séance d'information avec les riverains de la route des Miguettes 10-20 ; nous avons rencontré les agriculteurs pour déterminer les accès aux parcelles exploitées, la Romande Energie SA pour définir les futurs aménagements afférents à l'éclairage public et les gardes forestier et faune pour la réfection de la canalisation sous la chaussée au droit du ruisseau La Lutrive.
 - Parallèlement à ce projet, l'étude connexe du tronçon de la route des Miguettes 2-10 a été engagée, car il est nécessaire de poser rapidement un collecteur supplémentaire d'eaux claires pour le bâtiment de la Coop en construction et de remplacer la conduite d'eau potable ; ces interventions induisent la réfection de la chaussée et des trottoirs, dont la vétusté est avérée.
 - Au mois de novembre 2023, un marché public de génie civil pour les 2 lots (tronçons 2-10 et 10-20) a été organisé. Le marché a été attribué début février 2024, sous réserve de l'obtention des crédits.
 - La demande de crédit pour le tronçon 2-10 (préavis n° 01/2024) a été déposée auprès du Conseil communal, qui a accordé le crédit sollicité au cours de sa séance du 4 mars 2024.

4.2.7 Route de Pierre-Ozaire (43.04)

4.2.7.1 Réfection de la chaussée et des **collecteurs d'eaux claires** (EC)

- **Rappel** : référence est faite aux rapports de gestion 2021 (page 68) et 2022 (pages 64 et 65).
- Depuis quelques années, les propriétaires bordiers de la route de Pierre-Ozaire rencontrent un problème de répartition financière pour rénover la chaussée et les canalisations d'eaux claires qui sont privées.
- En date du 13 janvier 2022, l'assemblée générale des propriétaires, en présence d'un représentant de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), a voté en faveur de la création d'un syndicat d'améliorations foncières. Celui-ci a été formellement créé sous la dénomination : Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire ».

4.2.7.2 Reprise des collecteurs d'eaux claires (EC) par la commune

- Référence est fait au rapport de gestion 2022, chiffre 4.2.6.3.
 Durant l'année 2022, des pourparlers ont été menés entre le Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » et la Municipalité au sujet de la reprise des collecteurs d'eaux claires par la commune.
 Ceux-ci ont abouti à un accord de principe en début d'année 2023.
- L'accord validé en 2023 consiste à la reprise des collecteurs EC par la commune, préalablement remis à neuf.

- La suite des opérations consistera à élaborer un projet en partenariat avec le Syndicat AF « Chemin Pierre-Ozaire » et de chiffrer celui-ci. Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal pour la part communale, lorsque le projet de réfection de la route sera définitivement entériné par le Syndicat AF.

La réfection de la route de Pierre-Ozaire impactera également le réseau communal de distribution d'eau potable, qui devra être remplacé dans sa totalité.

- A fin 2023, la Municipalité n'avait pas reçu de retour d'information du Syndicat AF quant à son projet. A première vue, les travaux ne débuteront probablement pas avant 2025 ou plus tard, car le Syndicat AF a encore manifestement des points à régler.

4.2.8 Zones 30 (43.03)

- Rappel

Durant le 2^{ème} semestre de l'année 2022, le canton a simplifié la procédure d'étude et de mise en œuvre des zones 30.

Aussi, la Municipalité a sollicité une offre auprès d'un bureau d'ingénieurs spécialiste en mobilité, afin d'évaluer si et dans quels quartiers des zones 30 seraient nécessaires. L'étude a été déployée durant l'année 2023.

- Etude

L'étude entreprise en 2023 a porté sur les secteurs suivants :

- Village centre : route cantonale en traversée de localité, route de Pré la Pierre, route de Mollie-Margot, route de Saint-Amour, partie sud du village,
- Route des Miguettes : quartier En Meguettaz, chemin de Bellevue, route de l'Ancienne Poste
- Route de la Roche
- Mollie-Margot

Les critères d'évaluations ont été les suivants :

- Fonction des axes
- Affectation de l'habitat
- Pôle d'attractions publics (école, commerces)
- Caractéristiques de la voirie (largeur, étroitesse, sinuosité ou rectiligne)
- Sécurité
- Vitesses pratiquées (estimation)

L'évaluation finale détermine si l'installation d'une zone 30 est recommandée, envisageable ou non recommandée.

A l'issue de cette étude, deux zones ont été recommandées : la route des Miguettes (centre sud du village, y compris notamment la route du Collège et le chemin de la Verne) et la route de la Roche.

La Municipalité a décidé de poursuivre et d'approfondir l'étude de faisabilité sur le secteur de la route de la Roche en 2024.

4.3 Parcs et promenades / cimetière

4.3.1 Entretien des espaces verts (44.01)

- Taille d'une trentaine d'arbres majeurs, de divers massifs d'arbustes et d'environ 700 mètres de haies.
- Entretien et taille des plantations du village et des extérieurs.
- Renouvellement du massif de tulipes devant l'Agora pour le soutien de la campagne contre le cancer du sein.
- Environ 3'000 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Désherbage manuel des divers massifs et arrosage à raison d'une ou deux fois par semaine durant la belle saison.
- Tonte des gazons, représentant une surface d'environ 25'000 m² ; selon les conditions climatiques, réalisée toutes les 2 ou 3 semaines durant la période d'avril à octobre et nécessitant l'entier du personnel de la voirie.
- Suppression de l'écusson fleuri devant la Maison de commune et remplacement par un semis de mélange de fleurs annuelles.
- Ramassage des feuilles mortes.
- Evacuation d'environ 50 tonnes de déchets facilement compostables à la compostière « La Coulette ».
- Entretien des fontaines et bassins du village, à raison de toutes les 2 ou 3 semaines en été et une fois par mois l'hiver.

4.3.2 Places de jeux (44.01)

Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat) et effectué en outre les travaux suivants :

- Place de jeux du Forum : remplacement d'un siège de balançoire.
- Place de jeux du Collège du Jorat : suppression d'un cabanon en bois devenu dangereux.

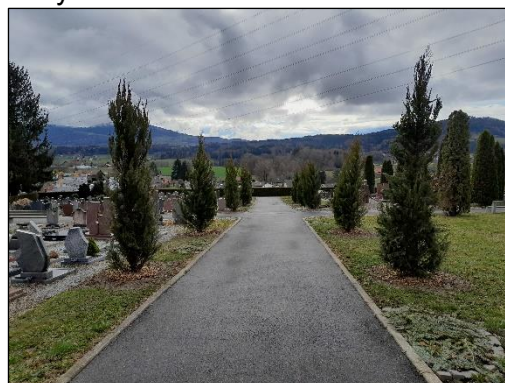
4.3.3 Cimetière (44.02)

- Taille de la haie de clôture du cimetière et du Muraflöre du columbarium.
- Entretien régulier des passages entre les tombes.
- Pose d'un nouveau columbarium comportant 24 niches et fourniture des urnes nécessaires.
- Arrachage et remplacement de 16 thuyas vieillissants par des Juniperus colonnaires.

Columbarium



Thuyas



4.4 Gestion des déchets

4.4.1 Ramassage et collecte (45.02.01)

- Dès le 1^{er} janvier 2018, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi est effectué par Transvoirie SA.

La collaboration avec cette société se déroule à notre entière satisfaction et celle des habitants.

En 2022, nous avons engagé un appel d'offres selon la procédure ouverte sur les marchés publics pour renouveler ce contrat. Quatre offres nous sont parvenues et le marché a de nouveau été attribué à Transvoirie SA qui a présenté l'offre la plus avantageuse.

- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

4.4.2 Quantités de déchets collectés (45.01/03 – 45.02.02)

Catégories	Quantités 2022 (tonnes/pces)	Quantités 2023 (tonnes/pces)
Aluminium	8.948	9.501
Appareils électroniques	26.525	24.281
Biodéchets compostables	575.370	568.830
Bois usagé	190.880	166.420
Bouteilles blanches (PE)	1.070	0.948
Capsules à café	3.980	3.962
Carton	104.290	109.820
Cuisinières (pces)	44	31
Déchets encombrants	236.670	232.710
Déchets inertes	3.100	3.900
Fer blanc	72.375	65.670
Ferraille	2.968	4.895
Frigos et congélateurs (pces)	86	36
Huiles mélangées	1.664	1.937
Ordures ménagères	382.800	374.680
Papier	134.780	115.640
PET	11.130	10.580
Piles et batteries	1.200	4.628
Pneus déjantés (pces)	41	37
Pneus jantés (pces)	8	7
Sagex	0.312	0.975
Textiles	22.266	23.241
Verre mélangé	-	5.220
Verre trié	145.440	159.040

4.4.3 Déchetterie des Gavardes (45.04)

4.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.
Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.

- Collaboration avec d'autres communes

La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation, notamment les horaires d'ouverture.

- Déchets spéciaux des ménages

Le stockage et le conditionnement des déchets spéciaux des ménages a fait l'objet d'un contrôle/audit par CRIDEC SA.

CRIDEC SA a constaté que notre gestion est parfaitement en règle et a juste demandé d'ajouter des panneaux d'interdiction de fumer, ainsi que d'afficher les numéros d'urgence.

4.4.3.2 Travaux

- Remplacement de la benne pour la collecte de fibre de verre par un modèle de 7.50 m³ avec couvercle.
- Des défauts ont été constatés sur le béton de la dalle de passage entre le bâtiment et les bennes ; il se désagrège et les barres d'armature apparaissent.
Aucune responsabilité d'un tiers (entreprise) n'a pu être établie. Aussi, nous avons demandé une offre pour l'assainissement du béton endommagé, qui a été portée au budget 2024.
- En 2022, un contrôle de l'étanchéité de la toiture en raison d'infiltrations d'eau à divers endroits, dont la/les cause/s n'ont pas pu être clairement définies.
En 2023, une offre a été demandée pour une expertise de la structure en bois de la toiture (causes et mesures d'assainissement des infiltrations d'eau) et a été portée au budget 2024.
- Le portail automatique de sortie de la déchetterie a été endommagé par un camion au mois d'avril 2023. Après de nombreux pourparlers avec l'assurance du véhicule, celui-ci a été remplacé aux frais de cette dernière, sous déduction de l'amortissement.
- La barrière d'accès rouge et blanche a été réparée.
- La benne à cartons a été réparée.

4.4.3.3 Locations

- Location à TEXAID Textilverwertungs AG

A compter du 1^{er} décembre 2019, nous louons un emplacement extérieur de déchargement à cette société, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 ans.

- Location à la brasserie Docteur Gab's

A compter du 1^{er} août 2022, nous louons un emplacement extérieur pour la récupération des bouteilles de la brasserie en harasses, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 mois.

4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets (21.08.05 – 45.01)

4.4.4.1 Taxes

Le tarif des taxes et les mesures d'accompagnement, révisés en 2019, sont les suivants :

Taxes de base

1) Taxe à l'habitant

- Habitant dès l'année civile suivant le 18^{ème} anniversaire : CHF 120.00 TTC
- Résident secondaire : CHF 120.00 TTC

2) Taxe à l'entreprise

- Entreprise à domicile : CHF 120.00 TTC
- Entreprise jusqu'à 9 EPT : CHF 150.00 TTC
- Entreprise dès 10 EPT : CHF 200.00 TTC

Mesures d'accompagnement

- Naissance : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes enfants : 60 sacs de 17 litres
- Personnes incontinentes : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes de 18 à 25 ans en formation : Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe
- Personnes au bénéfice de prestations complémentaires : Rabais de $\frac{3}{4}$ de la taxe

4.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés. Le constat est satisfaisant, car les infractions sont peu nombreuses.

4.5 Assainissement

4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon (46.01 – 46.03)

4.5.1.1 Généralités

En 2023, nous avons entrepris divers travaux d'une certaine importance sur les infrastructures de la STEP. Ils sont exposés en détail ci-après.

Hormis ces nécessités liées à l'usure, le fonctionnement de la STEP reste satisfaisant et son rendement global est bon.

Chaque année, nous participons en principe à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE). Le bilan 2022 de l'épuration est disponible sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/Bilans_2022_de_l_%C3%A9puration.pdf.

4.5.1.2 Bassins

- Rappel

Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 4.5.1.2.

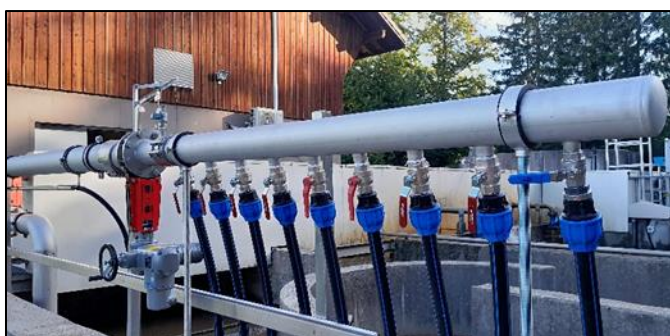
L'entreprise, qui a remplacé les racleurs des bassins de clarification en 2021, a été sollicitée pour remplacer les aérateurs tubulaires présents au fond des deux bassins de biologie. Elle a proposé des diffuseurs à plaque qui sont posés directement en fond de bassin, procurant une meilleure diffusion d'air à bulles ultrafines, régulières et supprimant pratiquement les dépôts de boues que nous devons régulièrement pomper et remettre dans le cycle de traitement, y compris lors de la vidange des bassins pour révision.

Globalement ces nouveaux aérateurs assurent non seulement une économie de temps lors des entretiens, mais également une économie d'énergie. Une vanne électropneumatique est prévue pour assurer une régulation plus précise de la diffusion d'oxygène dans les deux bassins, ainsi qu'une diminution de la sollicitation des soufflantes ; c'est aussi un avantage en cas de panne de l'une des soufflantes, car les débits sont gérés automatiquement et une intervention humaine pour les régler n'est plus nécessaire.

- Le remplacement de ces diffuseurs a été réalisé en 2023, en 2 étapes :
 - Bassin de biologie 1 : vidange et nettoyage ; démontage des anciennes installations ; pose des nouveaux diffuseurs ; remise en service de la biologie.
 - Bassin de biologie 2 : mêmes opérations.

Après une période d'observation de quelques semaines, nous avons constaté que le nouveau modèle de diffuseurs donne entière satisfaction ; notamment, la répartition de l'aération des bassins est beaucoup plus homogène qu'auparavant.

Nouveaux diffuseurs à plaques



- **Projet d'optimisation des équipements d'aération des bassins de biologie**

Dans le courant de l'année 2024, nous envisageons de perfectionner le fonctionnement de la distribution de l'air dans les bassins, afin de disposer d'une régulation automatique de l'apport d'air.

A cet effet, les vannes de réglage de débit seront motorisées, permettant de bénéficier d'une diffusion d'air constante et adaptée automatiquement selon les besoins.

Actuellement, ces réglages se font manuellement au travers de la supervision. Cette modernisation engendrera une économie de consommation d'énergie et d'usure des pièces, puisque l'installation pourra fonctionner en alternance, pratiquement avec un seul surpresseur ; les 2 surpresseurs avaient été remplacés en 2022 (voir rapport de gestion 2022, chiffre 4.5.1.5 et chiffre 4.5.1.5 ci-dessous).

4.5.1.3 Centrifugeuse

- L'entreprise chargée de l'entretien est intervenue en 2022 pour le service périodique de la centrifugeuse. En 2023, le contrôle et l'entretien ont été effectués par le service des eaux. Le prochain grand service par l'entreprise spécialisée est planifié en 2024.
- L'écran de contrôle de la centrifugeuse, remplacé en 2022 est tombé en panne ... et a été remplacé sous garantie.

4.5.1.4 Ouvrages d'entrée

En raison de l'usure du dessableur (laveur de sable) et du dégrilleur, leurs équipements hydrauliques ont rencontré divers problèmes fonctionnels et ont dû être remplacés, soit :

Vanne et clapet du dessableur



Vanne de clapet du dégrilleur



Diffuseur d'air



4.5.1.5 Surpresseurs

- Nous sommes satisfaits de la performance des 2 surpresseurs remplacés en 2022, dont la diminution de la consommation électrique s'est confirmée. En effet, chaque surpresseur fonctionne en moyenne 40% moins longtemps qu'auparavant.

Hormis le fonctionnement en alternance des surpresseurs, les réglages sur la supervision ont aussi permis d'optimiser la consommation ; cette optimisation sera encore accrue lorsque les vannes des diffuseurs auront été motorisées (voir chiffre 4.5.1.2 ci-dessus).

- Durant l'année 2023, nous avons procédé au service des 4'000 heures des 2 surpresseurs, à leur contrôle général et au graissage des emplacements huilés.



4.5.1.6 Autres travaux d'entretien

- Service de toutes les pompes et moteurs.

Remplacement d'une pompe de recirculation, car il y avait de l'eau dans l'huile du corps de la pompe.

- Remplacement du module existant de transmission des alarmes GSM entre la STEP et le téléphone mobile du service des eaux.
- Remplacement de la benne à sable, rouillée et perforée.



4.5.1.7 Optimisation énergétique

- Rappel : la Municipalité a décidé de ne pas se satisfaire de la réponse préalable de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) de novembre 2022 n'admettant pas l'installation de 89 m² de panneaux au sol et a décidé de dispenser le projet d'enquête publique, tout en soumettant le dossier aux services du canton pour obtenir l'autorisation spéciale hors zone (zone agricole).
- La démarche a abouti et nous avons présenté le préavis n° 05/2023 au Conseil communal au cours de sa séance du 19 juin 2023, lequel a accordé le crédit d'installation de panneaux solaires photovoltaïques en toiture et au sol.



- Le planning initial de poser les panneaux en automne 2023 a dû être reporté par le fournisseur, faute d'approvisionnement en installations photovoltaïques et reporté au printemps 2024.

4.5.1.8 Crise énergétique (42.07.00)

- Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 4.5.1.8.

Les travaux de modification pour alimenter la STEP de Pra Charbon par un groupe électrogène ont été effectués en automne 2023, comme suit :

- Interventions d'un bureau spécialisé pour la partie technique et d'une entreprise d'électricité pour la réalisation.
- Modification du tableau électrique, en installant un interrupteur inverseur de source d'alimentation du réseau sur la génératrice.
- Elaboration d'une procédure de fonctionnement en mode dégradé.
- Mise en place d'une prise d'injection à l'extérieur pour la génératrice.

- Génératrice : choix du modèle
 - Diverses solutions ont été recherchées pour l'acquisition d'un groupe électrogène.
Le choix s'est porté sur l'acquisition d'une génératrice mobile fonctionnant sur prise de force d'un tracteur.
 - Ce choix a été dicté par les diverses contraintes d'un groupe électrogène classique qui nécessite une mise en marche régulière d'environ 1 à 2 heures tous les mois pour éviter les problèmes de dégradation du combustible, ainsi que des services d'entretien périodiques, avec le risque qu'avec le temps cette démarche soit oubliée, le jour où justement il faut l'utiliser et que celui-ci ne fonctionne pas ...
 - La préoccupation financière est également entrée en ligne de compte ; le modèle choisi ne nécessite pas d'entretien particulier.
 - Le modèle choisi ne nécessite pas non plus de stockage de combustible et n'est pas encombrant.
- Génératrice : fonctionnement
 - Nous avons recherché une entreprise agricole disposant d'un tracteur adapté, avec une garantie de disponibilité durant la période hivernale.
 - Avec cette entreprise remplissant les 2 conditions précitées, nous avons établi une convention de mise à disposition stipulant ce qui suit :
 - Forfait de déplacement, mise en place, rangement et retour : CHF 200.00 HT par intervention.
 - Forfait à l'heure de fonctionnement de tracteur : CHF 71.00/heure HT, combustible inclus, pour 4 heures ou 8 heures en fonction des directives de délestage du gestionnaire de réseau de distribution (GRD) Romande Energie.
 - Forfait si besoin de venir ravitailler le tracteur en combustible (en cas de fonctionnement plus de 14 heures d'affilée) : CHF 55.00 HT.
 - Forfait mensuel de mise à disposition d'un tracteur : CHF 100.00/mois HT du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2024.
 - Le test de fonctionnement a été réalisé en conditions réelles, c'est-à-dire en mettant la STEP en panne d'électricité.

Le résultat a été supérieur à nos attentes ! Nous avons ainsi constaté, après l'essai de divers scénarios, qu'en finalité la STEP peut fonctionner normalement, hors centrifugeuse, au moyen de la génératrice.

Génératrice 60 KVA, 48 KW, courant nominal 86 ampères



Inverseur de source du tableau électrique



4.5.2 Etat et entretien du réseau (46.02)

4.5.2.1 Canalisations, stations de relevage et chambres

- Campagne de curage des canalisations EU et EC, selon un tournus en principe septennal. Les zones planifiées sont définies chaque année.

- Stations de relevage des eaux usées : Bourg des Pilettes, En Brit, la Claie-aux-Moines, route des Cullayes, route de Lutry, route des Miguettes
 - Curage de toutes les stations par un entreprise spécialisée.
 - Service d'entretien annuel et remplacement de l'huile des pompes effectués par le service des eaux.
 - Dégagement, avec l'aide du service de la voirie, de 4 arbres tombés sur la clôture grillagée et sur le bâtiment technique de la station de la Claie-aux-Moines, à la suite de fortes rafales de bise en mars 2023.



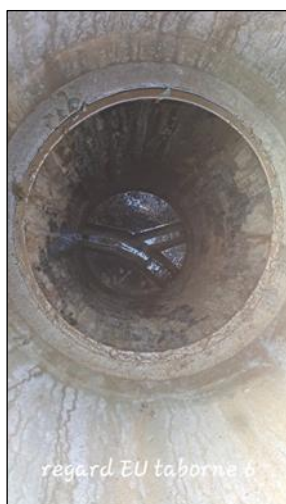
- Contrôle et étanchéité des chambres EU

Des problèmes d'étanchéité ont été identifiés sur plusieurs chambres EU, dont notamment à Maison Rouge, à la ferme la Corsalle et à la Taborne.

Il s'agit d'infiltrations d'eaux claires que nous qualifions de parasites, car elles surchargent la STEP et engendrent des traitements. Nous avons recherché et recherchons encore la provenance exacte de celles-ci.

Les travaux estimés ont été portés au budget 2024.

La Taborne



Maison Rouge



4.5.2.2 Quartier de la Verne

- Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 4.5.2.

Par suite de fortes précipitations et violents orages au mois de septembre 2022, le quartier de la Verne a été inondé par le refoulement du collecteur EC qui n'a pas pu absorber le débit.

Un contrôle caméra et un curage en profondeur de la canalisation ont été effectués.

Une étude sera menée, en parallèle à l'aménagement du centre du village, pour corriger ce problème de réseau d'eaux claires qui est devenu sous-dimensionné dans ce quartier.

- D'octobre à décembre 2023, de nouvelles inondations se sont produites durant les intenses précipitations, notamment par des remontées d'eaux dans les sauts-de-loup (immeuble du chemin de la Verne 2).

Une inspection caméra et un curage ont été confiés à une entreprise, qui a rencontré des difficultés à passer, car 2 zones du collecteur étaient obstruées par des corps étrangers, diminuant sa capacité de moitié.

Ces éléments ont été dégagés et nous surveillons ce collecteur de manière accrue.

Les investigations se poursuivent en 2024 pour déterminer la cause de la présence de ces corps étrangers.

- Parallèlement, une étude est en cours pour décharger ce collecteur, en déviant partiellement les eaux récoltées sur un autre collecteur de la route cantonale RC 701. Vous trouverez ci-joint le plan de situation de ce collecteur³, entouré en rouge.

En effet, la solution de remplacer le collecteur, chiffrée en 2023, est très onéreuse et nous préférons en trouver une autre.

Obstructions par des corps étrangers



³ Quartier de la Verne : plan du collecteur d'eaux claires problématique

4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures (43.02 – 46.02)

4.5.3.1 Quartier de la Verne – l'Union

- En complément au chiffre 4.5.2.2 ci-dessus, une mise aux normes des chambres mixtes (EU et EC) est à l'étude. Les deux variantes suivantes ont été identifiées :
 - Modification des chambres mixtes existantes.
 - Création de chambres EC séparées, avec reprise des EU dans les chambres mixtes, de sorte que ces dernières deviendront des chambres EU.

Sur le plan annexé⁴, les chambres mixtes sont indiquées par le symbole : 

- Ces travaux sont nécessaires pour soulager la STEP d'eaux parasites, comme signalé également sous chiffre 4.5.2.1 ci-dessus pour des chambres EU rencontrant des problèmes d'étanchéité.

4.5.3.2 Route des Miguettes 2-10

Référence est faite au préavis n° 01/2024, portant entre autres, sur l'extension du collecteur EC existant par l'adjonction d'un collecteur supplémentaire.

Le Conseil communal a accordé le crédit au cours de sa séance du 4 mars 2024 et les travaux débiteront au mois d'avril 2024.

4.5.4 Extension du réseau (46.02)

• Quartier En Brit

Une nouvelle zone de villas est en construction, au droit des routes de Chexbres et Lutry.

Ce quartier implique une extension du réseau d'eaux usées, réalisée et financée par le constructeur. Vous trouverez ci-joint un plan de l'extension future⁵.

- Pour le surplus, il n'y a pas eu de travaux d'extension de réseau d'eaux usées en 2023.

4.5.5 Installations particulières d'épuration (46.04.01)

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

⁴ Quartier de la Verne : plan des chambres mixtes d'eaux usées

⁵ Quartier En Brit : plan d'extension du réseau d'eaux usées

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2023, aucune requête ne nous a été adressée.

Au 31 décembre 2023, nous comptons 21 installations individuelles d'épuration sur le territoire communal.

4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines

4.6.1 Ruisseau Le Carrouge (47.02)

En octobre 2023, un projet de travaux de réaménagements de berges du ruisseau Le Carrouge à Mollie-Margot, au droit de la parcelle RF n° 921, a été initié en concertation avec le propriétaire et les différents services cantonaux concernés.

Les travaux consistent à démolir le mur protecteur existant sur environ 15 mètres et à le remplacer par un enrochement naturel, avec prolongation de celui-ci en amont pour éviter la création d'une niche d'érosion comme c'est le cas actuellement. Ils seront réalisés en 2024.

4.6.2 Ruisseau du Grenet (47.02)

En novembre 2023, le ruisseau du Grenet a subi une forte crue dans le quartier de Grange de la Ville et a inondé une villa jumelle, parcelle RF n° 1172.

Un projet de mesures de renforcement et de réaménagement de la diguette existante du cours d'eau a été initié en concertation avec les différents services cantonaux concernés.

Les travaux seront réalisés en 2024.

4.6.3 Fontaines (47.02)

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2023.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISES

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

5.1.1 Organes 2023 de l'ASIJ (52.04)

5.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2023

Délégation fixe :	– Nicole Félix	PS
	– Jean-Claude Rochat	PLR
Délégation variable :	– Guillaume Blanc	PLR
	– Maria del Carmen Décombaz	PS
	– Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
	– Roselyne Hervé	PS
	– Robin Jaccard	Les Vert·e·s
	– Isabelle Müller	UDC
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

5.1.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres.

Lors de l'assemblée générale du Conseil intercommunal du 7 juin 2023, le Président démissionnaire, M. Etienne Cherpillod, a été remplacé par M. Christophe Balissat, tandis que Mme Valérie Hirt, Municipale à Vucherens, a rejoint le Comité de direction dès le 16 août 2023.

Les représentants au 31 décembre 2023 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	Président
Forel (Lavaux)	Michel Godat	
Jorat-Mézières	Muriel Preti	
Montpreveyres	David Mellioret	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Christian Aeschlimann	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Valérie Hirt	
Vulliens	Olivier Hähni	Vice-président

5.1.2 Activités 2023 du Conseil intercommunal

5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 2 reprises en 2023, sous la présidence de M. Gaël Manigley, Municipal à Vulliens :

- 7 juin : Syens
- 27 septembre : Vucherens

5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les 3 préavis suivants :

N°	Objets
01/2023	Rapport des comptes et de gestion 2022
02/2023	Demande d'autorisation d'une servitude d'usage d'abris de protection civile, en faveur des Communes de Jorat-Mézières, Vucherens et Vulliens, contre un montant de CHF 166'545.15, correspondant à 179 places d'abri PC dans le sous-sol du Collège Gustave-Roud à Carrouge, Commune de Jorat-Mézières
03/2023	Budget 2024

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :

<https://www.asij.ch/pr%C3%A9sentation/le-conseil-intercommunal/ordres-du-jour/>.

5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	ASIJ Budget 2024		ASIJ Budget 2023		ASIJ Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Administration	638'850	188'050	637'300	188'350	556'291	191'791
Finances	3'122'250	9'365'050	2'947'150	9'042'010	1'581'440	7'053'450
Domaines et bâtiments	3'261'850	305'200	3'139'610	304'550	2'716'834	258'931
Instruction publique et cultes	3'006'400	171'050	2'993'700	182'850	2'774'862	125'255
	10'029'350	10'029'350	9'717'760	9'717'760	7'629'427	7'629'427

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

Comptes ASIJ 2022 CHF **1'727'087.80**

Pour 405 élèves et 3'370 habitants

Budget ASIJ 2023 CHF **2'144'646.12**

Pour 405 élèves et 3'370 habitants

Budget ASIJ 2024 CHF **2'224'568.45**

Pour 408 élèves et 3'421 habitants *

* élèves 01.08.2023 / habitants 31.12.2022

5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel (56.04)

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2023 de la bibliothèque publique⁶, rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

5.3 Association du passeport vacances Oron-Jorat (57.05)

Dès 2018, nous participons au passeport vacances Oron-Jorat.

L'édition 2023 s'est déroulée du 3 au 7 juillet, à laquelle 320 enfants ont participé. Nous avons contribué à celle-ci à hauteur de 0.50/habitant.

En 2023, le comité a sollicité une augmentation de la contribution, afin de pérenniser le financement de l'association du passeport vacances d'Oron-Jorat. Toutes les communes membres, ainsi que Savigny (qui n'était pas formellement membre, mais partenaire), ont accepté d'augmenter leur participation par un montant de CHF 1.00/habitant dès 2024.

Cette décision a été entérinée par une convention, signée par notre commune le 12 décembre 2023. Dès lors, Savigny sera conviée à l'assemblée générale annuelle dès 2024.

5.4 Cultes

5.4.1 Statistiques (14.06.05)

Au 1^{er} octobre 2023, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

– Protestants	1'066
– Catholiques	879
– Israélites	3
– Autres confessions ou sans confession	1'479

5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) (58.02)

La Commune de Savigny a été représentée aux assemblées paroissiales ordinaires des 19 mars et 12 novembre 2023.

Celle du printemps approuve les comptes et la gestion de l'année précédente, tandis que celle d'automne approuve le budget de l'année suivante.

Lors de l'assemblée du 12 novembre 2023, il y a eu des élections complémentaires à la commission de gestion et au conseil paroissial.

Pour prendre connaissance des activités de la Paroisse de Savigny-Forel, nous vous recommandons de suivre le lien : <https://www.eerv.ch/region/lavaux/savigny-forel/accueil>.

⁶ Rapport d'activités 2023 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

6. POLICE / DEFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

6.1 Police

6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) (61.01)

6.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 19 délégués des 4 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- Délégation fixe : 2 délégués pour chaque commune, soit 1 désigné par la Municipalité et 1 désigné par le Conseil communal.
- Délégation variable : 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 3'000 habitants, désigné par le Conseil communal.

Les délégués de Savigny sont au nombre de 4.

1) Représentation de Savigny au 31 décembre 2023

- Christian Aeschlimann Municipal PLR
- Fritz Burri Conseiller communal PLR
- David Chassot Conseiller communal PS
- Daphnée Schäppi Conseillère communale Les Vert·e·s

2) Activités 2023

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises :

- 15 juin : Savigny
- 2 novembre : Pully

Au cours de celles-ci, il a traité les préavis suivants :

N°	Objets
01/2023	Comptes 2022
02/2023	Rapport de gestion 2022
03/2023	Crédit complémentaire pour l'achat d'un groupe électrogène de secours
04/2024	Budget 2024

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASEL :

<https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal-2021-2026/>.

6.1.1.2 Comité de direction

1) Composition

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les municipaux en fonction, ainsi que du commandant.

2) Activités 2023

Le Comité de direction s'est réuni à 10 reprises en présentiel. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Informations diverses du président du Comité de direction
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Comptes 2022
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Proposition des promotions
- Projet Police-Secours Lavaux pour une collaboration renforcée et mutualisation des ressources
- Crédit complémentaire pour l'achat d'une génératrice (plan pénurie)
- Rapport sur les candidats aspirants
- Rapport sur le renouvellement de l'assurance accidents LAA
- Rapport sur les promotions
- Remise des diplômes et patelettes aux promus
- Budget 2024
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité

6.1.1.3 Divers

En 2023, la cérémonie d'assermentations et de promotions s'est déroulée le 5 septembre à Pully.

6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois (61.08-10)

6.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2023	Ecart 2022
Interventions globales (sur demande ou spontanée)	301	- 11
Patrouilles pédestres préventives	860	+ 401
Prévention à l'école	162	- 55
Contrôles de circulation	368	- 87
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	22	- 5
Accidents de la circulation avec dommages matériels	8	+ 2
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	7	- 1
Accidents de la circulation mortels	1	+ 1
Ivresse au volant, sans accident, (0.25-0.39 mg/l)	4	+ 3
Ivresse au volant, sans accident, (dès 0.40 mg/l)	20	- 2
Ivresse au volant, avec accident	2	+ 1
Accidents avec fuite	6	+ 1

6.1.2.2 Opération « Sapin » 2023-2024

- Pour donner suite aux nombreuses incivilités constatées régulièrement durant les fêtes de fin d'année aux alentours du Forum (dommages à la propriété, ordre et tranquillité publics perturbés), une opération a été mise sur pied par Police Est Lausannois afin d'éradiquer ce phénomène, respectivement identifier et dénoncer les auteurs de troubles.

Ainsi, entre le 18 janvier et le 19 février 2023, principalement entre 17h00 et 02h00 du matin, quelques 650 heures de surveillance ont été planifiées. Tous les individus concernés par ces incivilités ont été identifiés. 22 rapports de dénonciation ont été rédigés à l'intention de la Commission de police, principalement pour des troubles à l'ordre public. Ces surveillances mises en place durant un bon mois ont permis de stopper les incivilités.

- Cette opération a à nouveau été menée dès le 19 décembre 2023 jusqu'au 7 janvier 2024, ceci à la suite de nouvelles incivilités commises vers le Forum. Quelques 120 heures de surveillance effectuées par Police Est Lausannois en soirée ont permis à nouveau de faire cesser ces troubles et autres dommages à la propriété.

6.1.2.3 Contrôles de vitesse à Savigny

- En 2023, la Police Est Lausannoise a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2023	Ecart 2022
Nombre de contrôles	142	- 16
Nombre de véhicules contrôlés	199'891	+ 75'511
Contraventions	16'437	+ 5'572
Dénonciations à la Préfecture	645	+ 169
Dénonciations au Ministère public	112	+ 52

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :

- 50 km/h : 100 km/h à la route de Chexbres
- 60 km/h : 89 km/h à la route d'Oron
- 80 km/h : 126 km/h à la route de Lutry

- Radar pédagogique

Nous disposons d'un radar pédagogique mobile, afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.

En outre, deux radars pédagogiques fixes sont installés à la route d'Oron, dans les deux sens, car la problématique à cet endroit était récurrente.

6.1.2.4 Prévention

- Durant l'année scolaire 2020-2021, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 103 heures d'enseignement à 138 classes primaires et secondaires (1 à 11 HarmoS) de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny. 2'697 écoliers ont donc pu bénéficier de cette formation préventive.
- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8^{ème} HarmoS. 16 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur 2 périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique (réseaux sociaux), ainsi que des conséquences pénales.

6.1.3 Défenses publiques (61.10)

En 2023, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a été saisi de requêtes de défense publique et a prononcé les décisions suivantes :

- 10 mars 2023 : interdiction de stationner sur la parcelle RF n° 1327, sise route de la Claie-aux-Moines 22
- 8 juin 2023 : interdiction de passer sur la parcelle RF n° 1400, sise sentier de Courtaraye 7, 9 et 11
- 13 juin 2023 : interdiction de passer sur la parcelle RF n° 1399, sise sentier de Courtaraye 1, 3 et 5

6.1.4 Police des chiens (62.03.12)

A fin 2023, notre commune recensait 307 chiens, dont 4 de races potentiellement dangereuses, soit : 3 « American Staffordshire Terrier » (Amstaff) et 1 « Rottweiler ».

6.1.5 Police du commerce et des manifestations

6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2023 (14.03 - 67.04)

Commerces et établissements publics	Type de licence	Annulation
Boulangerie Duvoisin Sàrl route de la Claie-aux-Moines 20	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Buvette du FC Savigny-Forel route de Mollie-Margot 20	Buvette	
Café crêperie Savignoise route de Mollie-Margot 1	Café-restaurant	
Coop Société coopérative route de Mollie-Margot 7a (provisoire)	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Denner Satellite place du Forum 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Hôtel des Alpes route d'Oron 1	Hôtel avec restauration	
Nisaco Sàrl route de Lutry 17	Traiteur	
Restaurant de la Claie-aux-Moines route de la Claie-aux-Moines 23	Café-restaurant	
Restaurant du Chasseur route des Cullayes 2	Café-restaurant	
Restaurant Saint-Amour chemin de la Branche 34	Café-restaurant	

6.1.5.2 Autorisations communales (14.02.03 – 43.09 – 67.04/06)

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2022	2023
Appareils automatiques (essence et produits alimentaires)	3	3
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	24	23
Loteries (y compris les prolongations)	0	0
Lotos	1	3
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	23	32
Procédés de réclame	11	0
Tombolas	9	10
Vente en détail de tabac	3	4

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

6.2.1 Collaboration (65.01/02)

- En vigueur dès le 1^{er} janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entre les communes de :
 - Bourg-en-Lavaux
 - Chexbres
 - Forel (Lavaux)
 - Puidoux
 - Rivaz
 - Savigny
 - Saint-Saphorin (Lavaux)
- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des Municipaux.

Le président de la commission consultative du feu de la législature 2021-2026 est M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

6.2.2 Missions et organigramme

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
 - Lutte contre le feu
 - Inondations
 - Sauvetage de personnes et d'animaux
 - Traitement des pollutions de faible importance
 - Prévention contre le feu
- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 50 pompiers volontaires.

Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.
- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 2 sections DAP, localisées dans les mêmes casernes que le DPS, soit Forel (Lavaux) et Cully.

6.2.3 Locaux

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS de type B : chemin du Vigny 3 à Cully
- Caserne DPS principale de type C : route de Vevey 11bis à Forel (Lavaux)

6.2.4 Activités et interventions (65.07)

Vous trouverez le rapport d'activités 2023 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet :

<https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/>.

6.2.5 Coûts

La convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013, prévoit que les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis comme suit :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA

6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron

6.3.1 Organes 2023 de l'ORPC (66.02)

6.3.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 34 délégués et de 17 suppléants, émanant des 17 communes membres.

Chaque commune a un délégué de la Municipalité avec droit à une voix et un délégué du Conseil général ou communal avec droit à un nombre de voix en fonction de la population de la commune, arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature ; le délégué du législatif dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée, soit quatre voix pour Savigny.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2023

- Jean-Claude Rochat Municipal PLR
- Ralph Brühlmann Conseiller communal PLR
- Alain Zellweger Conseiller communal Les Vert·e·s (suppléant)

6.3.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Au 31 décembre 2023, les représentants sont :

Communes	Représentants	
Belmont-sur-Lausanne	Nathalie Greiner	
Jorat-Mézières	Roland Galley	
Lutry	Patrick Sutter	
Montpreveyres	Claude Kung	
Oron	Anne-Cécile Uldry	
Paudex	Céline Dilner-Reichen	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Président
Rivaz	Christophe Chappuis	
Savigny	Daniel Métraux	Vice-président

6.3.2 Activités 2023

6.3.2.1 Séances du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 2 reprises en 2023 :

- 11 mai : Oron
- 12 octobre : Chexbres

6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal

N°	Objets
01/2023	Comptes 2022
02/2023	Rapport de gestion 2022
03/2023	Budget 2024

Le rapport de gestion 2023 de l'ORPC de Lavaux-Oron peut être consulté sur le site internet : <https://www.orpclavauxoron.ch>.

6.3.3 Coûts (66.01)

Les statuts de l'Association intercommunale ORPC de Lavaux-Oron, approuvés par le Conseil d'Etat le 6 juin 2018, prévoient que les frais de l'ORPC sont répartis au prorata du nombre d'habitants, arrêté au 31 décembre de l'année précédant l'exercice.

6.3.4 Abris de protection civile (35.01)

- Rappel : au mois de juin 2022, nous avons confié la gestion et la maintenance des abris publics à l'ORPC de Lavaux-Oron. Le coût s'élève à CHF 13'607.15/année pour 2'121 places, soit à CHF 6.40/place. Le contrat est conclu pour une durée initiale de 3 ans, soit jusqu'au 31 mai 2025 et tacitement reconductible pour une durée d'une année, sauf résiliation donnée par l'une ou l'autre des parties trois mois à l'avance.

Conformément à la Directive cantonale du 1^{er} janvier 2021 sur les conditions d'utilisation et sur l'attribution rétroactive des comptes de contributions de remplacement communaux, nous avons demandé la prise en charge de ces frais par le fonds cantonal des contributions, ce que le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM) a accepté.

- En 2023, l'ORPC de Lavaux-Oron a procédé au contrôle et à l'entretien courant des 5 abris publics, dont le résultat est le suivant :
 - Chemin des Fours-Dérochy 3-5 (660 places) : travaux à effectuer en 2024
 - Chemin de la Guéta 1 (384 places) : travaux à effectuer en 2024
 - Chemin de la Verne 3 (100 places) : travaux effectués
 - Place du Forum 2 (581 places) : travaux partiellement effectués
 - Route de la Roche 4 (396 places) : travaux effectués

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Action sociale / Aide sociale

7.1.1 Cohésion sociale (anciennement facture sociale) (70.02)

- Le montant de notre participation à la cohésion sociale 2022, communiqué en décembre 2023, s'est élevé à CHF 2'084'035.60, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'521'384.00, soit une différence en notre faveur de CHF 437'348.40.
- Le Conseil d'Etat, au cours de la séance du Grand Conseil du 8 décembre 2021, a pris la décision d'accorder aux communes un montant de CHF 25 mios en plus de ceux prévus dans les dispositions transitoires (article 19a de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – BLV 850.01)). Le montant du rééquilibrage total pour la participation à la cohésion sociale 2022 s'est élevé à CHF 25'634.00 mios : il a été déduit de la participation des communes lors de l'établissement du décompte final 2022, en automne 2023.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la cohésion sociale 2024, communiquée en novembre 2023, a été fixée à CHF 2'201'394.40, alors que la participation prévisionnelle 2023 s'élevait à CHF 2'234'510.00.

Remarques :

- L'accord négocié en juillet 2013 entre le canton et les communes prévoit que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants qui composent la facture sociale par rapport à ceux de l'année 2015, est à charge des communes. Cet accord est stipulé à l'article 17a alinéa 1 LOF qui dispose que : *Dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33.3%).*
- Conformément à l'accord canton-communes du 25 août 2020 (article 19a LOF), l'allègement de la charge pour les communes s'élèvera en principe à CHF 80 mios pour 2024. Cet allègement se compose, d'une part d'un montant de CHF 43.2 mios, correspondant aux frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux (CSR), qui n'entrent plus dans le périmètre de la participation à la cohésion sociale (PCS) et d'autre part de CHF 16.4 mios de charges reprises par le canton pour le financement des agences d'assurances sociales (AAS). Pour atteindre la cible de CHF 80 mios, CHF 20.4 mios supplémentaires seront en plus retranchés de la PCS.
- Selon la décision du Conseil d'Etat du 8 décembre 2021, un montant supplémentaire de CHF 25 mios est retranché au titre de l'accélération du rééquilibrage entre le canton et les communes.

7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) (71.05)

7.1.2.1 Communes membres

Belmont-sur-Lausanne	Montpreveyres
Bourg-en-Lavaux	Oron
Epalinges	Paudex
Forel (Lavaux)	Pully
Jorat-Mézières	Savigny
Lutry	Servion
Maracon	

7.1.3 Organes et entités

7.1.3.1 Conseil intercommunal

Il est composé d'un représentant de chaque membre. Les 13 communes désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est Mme Nicole Félix, Municipale.

7.1.3.2 Comité de direction

Le Comité de direction a pour mission l'exécution des buts de l'association et exerce, à l'égard du personnel, les droit et obligations de l'employeur.

Au 31 décembre 2023, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Epalinges	Pierre Jolliet	Municipal	
Forel (Lavaux)	Bernard Perret	Syndic	
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	Municipale	Présidente
Lutry	Alain Amy	Municipal	
Oron	Romain Richard	Municipal	
Paudex	Arielle Martin	Municipale	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Municipal	Vice-président
	Nicole Kuhn		Secrétaire

7.1.4 Centre social régional (CSR)

7.1.4.1 Missions et activités 2022

Le CSR est une autorité d'application dont les missions principales sont l'octroi des prestations financières dans le cadre du Revenu d'insertion (RI) et l'appui social aux personnes en difficulté.

Il y a deux sites pour accueillir la population, qui sont Pully et Oron. Les personnes sont orientées vers l'un des deux sites en fonction de leur commune de domicile.

En comparaison aux années précédentes, 2022 aura vu la moyenne annuelle de dossiers financés légèrement baisser. En effet, la moyenne en question se monte à 559 en 2022 contre 592 en 2021. Le taux de chômage a également connu la même tendance de fléchissement. L'explication est liée au fait que l'économie a bien résisté face à la pandémie et que le dispositif mis en place (chômage, APG, etc.) a bel et bien montré son efficacité.

L'activité 2022 a notamment représenté :

- 1'045 dossiers avec au moins une aide financière
- 772 personnes reçues sur les sites de Pully et Oron

7.1.4.2 Budget et comptes

Le budget 2022 prévoyait un excédent de charges de CHF 1'600.00, mais finalement l'exercice comptable 2022 s'est bouclé sur un excédent de recettes de CHF 93'730.39 qui a été affecté au Fonds cantonal de réserve d'égalisation des résultats (CHF 19'151.73) et au Fonds cantonal de réserve général (CHF 74'578.66).

7.1.5 Agences d'assurances sociales (AAS)

7.1.5.1 Missions et activités 2022

La mission principale des AAS est de renseigner, informer et orienter la population sur ses droits et obligations en matière d'assurances et de régimes sociaux. Ce service s'effectue en étroite collaboration avec divers partenaires notamment la Caisse cantonale vaudoise de compensation (CCVC) et l'Office vaudois de l'assurance-maladie (OVAM). Deux autres missions font aussi partie des prérogatives cantonales des AAS : l'accompagnement socio-administratif à l'attention des personnes fragilisées et assurer le rôle d'information et de tri dans le processus de recrutement des curateurs volontaires.

Deux événements majeurs auront marqué la vie des AAS en 2022. En concertation avec la Municipalité, l'antenne d'Epalinges a été transférée à Pully courant décembre 2022 avec pour conséquence pour la population d'Epalinges de se déplacer à Pully dès janvier 2023. L'autre événement initié fin 2022 concerne le déménagement de l'agence de Pully dans des nouveaux bureaux plus adaptés sis à l'avenue Charles Ferdinand Ramuz 43 à Pully.

L'activité 2022 a notamment représenté :

- 15'779 personnes bénéficiant d'un subside LAMal
- 1'947 personnes bénéficiant des prestations complémentaires AVS ou AI
- 40 personnes par semaine reçues dans les agences

7.1.5.2 Budget et comptes

- Pour rappel, depuis 2022, le financement des AAS est entièrement à la charge du canton pour les missions sociales cantonales. La contribution des communes fixée à CHF 2.00 par habitant sert à couvrir certains frais à la charge de la région (indemnités et vacations allouées aux membres du Comité de direction, de la Commission de gestion, de la présidence et du secrétariat du Conseil intercommunal, ainsi que les cotisations versées à divers partenaires, tels que : Conseil des régions d'action sociale, Cartons du cœur, Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale, etc.).
- Le budget 2022 prévoyait un excédent de recettes de CHF 17'738.00 en faveur des communes. Les comptes 2022 ont cependant présenté un excédent de recettes de CHF 94'433.05 sur un montant total de CHF 134'638.00 versé par les communes. De ce fait, le montant de la participation des communes a été revu à la baisse pour l'exercice suivant (2024).
- Pour 2024, la participation a donc été budgétisée s'élève à CHF 0.90 par habitant.

7.1.6 Activités 2023

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2023 :
 - 13 juin : assemblée ordinaire Paudex
 - 1^{er} novembre : assemblée ordinaire Forel (Lavaux)
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
 - Comptes et rapport d'activités 2022
 - Budget 2024

Les publications sont disponibles sur le site de l'ARAS : <https://arasoronlavaux.ch/aras/>

7.2 Santé publique

7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) (73.03)

Dès 2020, en application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faitières des communes et le Conseil d'Etat, le canton est l'unique financeur public de l'AVASAD.

7.2.2 Aide et soins à domicile (73.03)

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

7.2.3 Plan canicule (73.04)

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2023.

En 2023, il a été déclenché du 18 au 22 août. Des personnes vulnérables ont été contactées par téléphone et/ou par visite.

7.3 Exécution forcée d'expulsion (74.03)

En 2023, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a rendu une ordonnance d'exécution forcée d'expulsion. Comme la locataire a libéré l'appartement, nous n'avons pas eu à fournir le garde-meubles.

7.4 Registre des entreprises (75.03)

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE – BLV 930.01), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- En application de la LEAE révisée en 2016, le canton a mis en service une plateforme canton/communes des entreprises au mois de juin 2019. Elle est baptisée SITI.
Elle nous rend de précieux services, car elle est liée aux registres fédéraux IDE (numéro d'identification des entreprises) et REE (registres des entreprises et des établissements), conformément à l'article 9b LEAE. Ces outils sont performants.
- La liste des entreprises est régulièrement mise à jour sur le site internet de la commune.

7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)

7.5.1 Communes membres (76.02)

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Forel (Lavaux)	Savigny
Jorat-Mézières	Servion
Maracon	Syens
Montpreveyres	Vucherens
Oron	Vulliens

7.5.2 Organes

7.5.2.1 Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les 12 communes membres désignent leur délégué.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est M. Daniel Métraux, Municipal.

7.5.2.2 Comité directeur

Au 31 décembre 2023, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Forel (Lavaux)	Michel Godat	Municipal	Président
Jorat-Mézières	Muriel Prédi	Municipale	
Oron	Anne-Cécile Uldry	Municipale	Vice-présidente
Savigny	Christian Aeschlimann	Municipal	
Servion	Yves Boand	Municipal	
Syens	Isabelle Lorenz	Municipale	
	Patricia Grossglauser	Déléguée	

7.5.3 Activités 2023

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2023 :
 - 14 juin : assemblée ordinaire Montpreveyres
 - 4 octobre : assemblée ordinaire Essertes

- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
 - Comptes 2022
 - Budget 2024

Des publications sont disponibles sur le site de l'APERO : <https://www.reseau-apero.ch>.

7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

Libellé	APERO Budget 2024		APERO Budget 2023		APERO Comptes 2022	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Structures d'accueil	12'669'213.00	8'422'400.00	12'309'390.00	8'039'190.00	10'530'128.21	8'269'883.00
Accueillantes en milieu familial	3'069'492.00	1'741'100.00	2'961'000.00	1'970'200.00	2'638'463.16	2'075'977.70
Réfectoires	169'824.00	169'824.00	110'250.00	110'250.00	44'675.13	44'675.15
Réseau APERO	1'802'240.00	7'377'445.00	1'442'600.00	6'703'600.00	2'470'470.68	5'223'201.33
	17'710'769.00	17'710'769.00	16'823'240.00	16'823'240.00	15'683'737.18	15'683'737.18

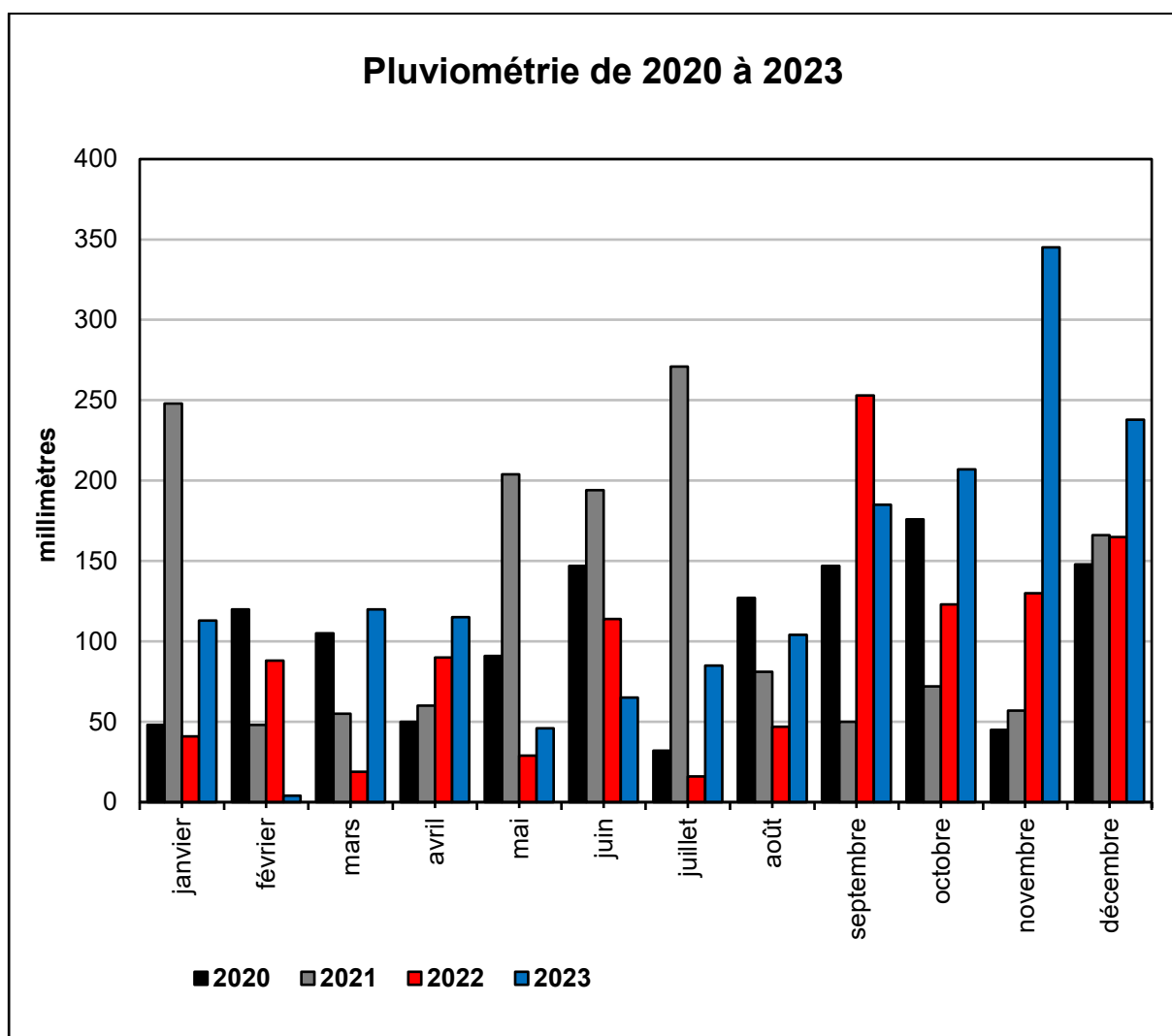
8. SERVICE DES EAUX

8.1.1 Approvisionnement en eau potable (81.04.01/02 – 81.06.01)

8.1.1.1 Production d'eau

Nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée⁷, comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie alimentant nos ouvrages.



⁷ Tableau des comptages d'eau de 2018 à 2023

L'année 2023 a été favorable pour la production locale de nos divers sources et pompages. Nos ouvrages ont fourni plus de 68% de la consommation territoriale, de sorte que nous n'avons acheté qu'environ 32% de l'eau distribuée à Lausanne. Notre production s'est répartie comme suit :

- La Planie : 69%
- Les Planches : 13%
- Le Publoz : 18%

Nos ressources ont fortement diminué de juillet à octobre, puis sont remontées depuis novembre. Notre achat d'eau à Lausanne a été de 50% durant cette période, ce que démontre le graphique des relevés pluviométriques ci-dessus, ainsi que le tableau de production en annexe.

La pluviométrie est une indication de la quantité de pluie tombée, mais elle n'est pas proportionnellement liée à la production de nos sources. Des averses extrêmes ne sont pas utiles, car le terrain n'a pas le temps d'absorber ; donc, l'eau s'évacue en ruissellement de surface. Or, nous observons un accroissement du phénomène de précipitations intenses, lesquelles sont en outre de nature à provoquer des inondations ; à plusieurs reprises, il a fallu fermer des captages en raison de la turbidité.

Nos captages sont revenus pratiquement à la normale en novembre et l'achat d'eau à Lausanne a diminué à 13.5% environ. Cependant, la situation peut à nouveau changer rapidement ...

8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2023

- La différence entre le relevé « pompages + achats d'eau » et le relevé « compteurs » s'explique comme suit :
 - Contrôle de 180 bornes hydrantes : environ 180 m³.
 - Purge du réseau, entretien, réparations de fuites : environ 6'500 m³.
 - Prises d'eau aux bornes hydrantes pour le curage de canalisations EU et EP : environ 100 m³.
 - Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-1'500 m³ selon l'importance.

En 2023, les fuites avérées ont représenté un volume d'environ 5'400 m³ ; ce résultat confirme la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

Nous sommes intervenus pour 22 fuites sur le réseau public ; 7 fuites ont également été constatées sur des tronçons privés, ce dont les propriétaires ont été informés afin de faire le nécessaire.

En outre et malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables ; par exemple : l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc., ce qui peut représenter sur une année environ 3'500 m³.

- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
 - Le téléphone d'un particulier.
 - Le contrôle visuel par notre service des eaux.
 - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 63 détecteurs fixes (Ortomat) installés sur le réseau.
 - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson

- Référence est faite aux rapports de gestion 2021 et 2022, chiffre 8.1.1.3.
- Un rapport d'étude nous a été transmis en août 2022, présentant 2 sites potentiels de captage à la Claie-aux-Moines et à la Goille.

Le budget de l'étude géophysique depuis la surface de ces 2 sites et d'un forage a été établi, ce qui nous a permis de présenter au Conseil communal le préavis n° 01/2023 – Demande de crédit pour une étude géophysique et le forage de reconnaissance d'un nouveau site potentiel de captage ; le Conseil communal a accordé le crédit sollicité au cours de sa séance du 20 février 2023.

- Les investigations géophysiques se sont déroulées les 2 et 3 mai 2023.

Le rapport d'analyse des résultats du contrôle du type et de la nature du sous-sol a mis en évidence que le site de la Goille serait le plus adéquat pour un forage de reconnaissance. La Municipalité a validé cette option. Vous trouverez ci-joint le descriptif et plan de la zone retenue⁸.

En principe le forage sera réalisé au printemps-été 2024 ; nous sommes dans l'attente du planning.

8.1.2 Qualité de l'eau (81.07.01/02)

8.1.2.1 Résultats

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2023⁹, diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

L'information précitée met en évidence un taux de germes plus élevé que les années précédentes. Ils ne représentent cependant aucun danger pour la consommation, car les valeurs restent largement en-dessous de la norme qui est de 300 unités. Comme en 2022, cette augmentation est imputable aux fortes précipitations évoquées sous chiffre 8.1.1.1 ci-dessus. A plusieurs reprises durant l'été et l'automne, nous avons sorti nos captages à titre préventif, pendant quelques jours ; nous avons donc été alimentés par la prise d'eau de Lausanne ; ce fut le même scénario qu'en 2021 et 2022.

⁸ Descriptif et plan de la zone de forage retenue à la Goille

⁹ Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2023

- L'eau de boisson est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

8.1.2.2 Récolte d'échantillons

- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterococcus spp.

En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- L'Office de la consommation (OFCO) effectue un contrôle supplémentaire 3 fois par année à des points différents du réseau de distribution.
- Ainsi, durant l'année 2023, nous avons récolté 42 échantillons, auxquels s'ajoutent 6 échantillons pour la prévention de la légionellose aux douches du Complexe scolaire, de la salle de judo et des vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

8.1.2.3 Analyses

- Sources des Planches

En 2023, l'analyse de la qualité de l'eau produite par un captage hors service depuis plusieurs années s'est poursuivie, afin de vérifier l'évolution de la situation ; ce captage devrait alimenter, entre autres, la station de pompage (STAP) des Planches.

Des germes escherichia coli, enterococcus spp sont toujours présents.

En 2024, nous poursuivrons les analyses et si le nombre de germes reste à un certain niveau, nous examinerons l'option de remettre le captage en service, car la STAP des Planches est équipée d'un traitement UV (ultraviolet), ce qui n'était pas le cas auparavant.

Rien n'est cependant garanti, car il appartiendra à l'Office de la consommation (OFCO) de se prononcer.

8.1.3 Autocontrôle de l'eau (81.07.02)

- Référence est faite au rapport de gestion 2021, chiffre 8.1.3 (page 100).

Les mesures requises par l'Office de la consommation (OFCO) dans son rapport du 20 décembre 2021 sont toujours et progressivement en cours de mise en œuvre. Elles nécessitent beaucoup de temps et d'énergie ; nous avons confié un mandat de soutien technique à notre bureau d'ingénieurs-conseils.

A ce stade, l'avancement est le suivant :

- L'échéancier initial a été revu avec l'OFCO pour un déroulement jusque dans le courant de l'année 2023.
- Le plan d'urgence et des risques, comportant les priorités, a été finalisé en 2023 ; l'OFCO a demandé quelques ajustements.
- Les mesures correctives et de mise en conformité des ouvrages impliqueront des dépenses non négligeables qui seront portées au budget ou sollicitées par demandes de crédit.

La mise en conformité se déroulera donc sur plusieurs années, par ordre de priorité validé par l'OFCO.

- Travaux divers
 - Contrôle hebdomadaire des ouvrages.
 - Recherche des éventuels bras morts qui ne seraient pas répertoriés.

8.1.4 Etat et entretien du réseau (81.04.02 – 81.05.01/04)

8.1.4.1 Fuites

- Le relevé des détecteurs de fuites (Ortomat) deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et des quantités, nous permettent de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.
- Lors de contrôles au cours des relevés des compteurs, ainsi que lors du relevé des 63 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé en 2023 :
 - 16 fuites sur le réseau communal
 - 6 fuites sur le réseau privé, annoncées aux propriétaires pour réparation

Celles-ci sont détaillées dans le tableau annexé¹⁰.

A noter que nous avons effectué des travaux plus importants que la simple réparation, concernant deux conduites :

- Route de la Goille 16, 18 et 20 : la conduite a dû être totalement remplacée et déplacée ; de plus amples explications figurent sous chiffre 8.1.7.1 ci-après.
- Croisée routes de Pré la Pierre et de Nialin : la conduite a fait l'objet de deux réparations successives en mai et en juillet 2023. Une réflexion est en cours pour son remplacement ; de plus amples explications figurent sous chiffre 8.1.5.1 ci-après.

¹⁰ Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2023

- Révision, contrôle et nettoyage de 15 détecteurs de fuites (Ortomat).
- Création plateforme Infracport qui permet une meilleure gestion des détecteurs (Ortomat) et des fuites sur le réseau.
- Tournées régulières des détecteurs de fuite et relevés des informations.

8.1.4.2 Compteurs

- En 2023, nous avons planifié et remplacé environ 100 compteurs en fin de vie ou défectueux.

La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

Nous avons fait appel à une entreprise externe, car la pose des compteurs de nouvelle génération nécessite fréquemment des adaptations sur la nourrice.

- Pour rappel, nous avons pris l'option en 2020 de remplacer les compteurs mécaniques par un modèle électronique de nouvelle génération (Model TOPAS ESK R), qui permet d'effectuer des relevés à distance et de nous communiquer des anomalies (suspicion de fuite).

Ce modèle de compteur est plus précis, car il compte à partir d'un débit de 2.5 l/min, alors que le compteur mécanique compte dès 8 l/min.

- La mise en œuvre des relevés à distance (dans un rayon allant jusqu'à 400 mètres) et le relevé manuscrit sur tablette des anciens compteurs non encore remplacés débutera en principe à la fin du 1^{er} semestre de 2024.

Grâce à cette technologie, il n'y aura normalement plus de saisie manuelle à la bourse pour l'établissement de la facturation.

La base de données (relevés des compteurs) sera transférée par un interfaçage entre l'application INTEGRA (anciennement Aquametro) et le logiciel de facturation de la bourse.

Il s'agira encore d'effectuer les adaptations nécessaires du logiciel et des corrections manuelles, comme c'est toujours le cas avec une nouvelle solution.

8.1.4.3 Bornes hydrantes

- Rappel : en 2022, le personnel du service des eaux a été formé par la société qui avait la charge de l'entretien annuel de notre parc de 180 bornes hydrantes pour le contrôle de celles-ci.
- En 2023, les 180 bornes hydrantes ont fait l'objet d'un contrôle fonctionnel, soit : ouverture et fermeture des vannes, fonctionnement de la vanne principale et de la purge, purge de rinçage des hydrantes.
- Une base de données est tenue, répertoriant notamment les défauts constatés et les interventions à effectuer.
- Pose et dépose des piquets de repérage des bornes hydrantes pour la période hivernale.

8.1.4.4 Captages

- Une fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement.

En 2023, le service des eaux a désinfecté et nettoyé les 19 captages.

- Nous effectuons également la mise en conformité des captages et des chambres de rassemblement, selon le rapport de l'Office de la consommation (OFCO) du 21 décembre 2021.

En 2023, 12 captages et chambres ont été mis aux normes. Ces travaux consistent à rehausser les couvercles ou au besoin à les remplacer par un modèle équipé d'un filtre, ainsi qu'au remplacement des éléments de vidange, au remplacement de la crépine si nécessaire, à la mise en place de siphons sur le trop-plein s'il n'y en a pas, au contrôle de l'étanchéité et à la réparation de celle-ci si nécessaire, à la numérotation des sources et chambres et à la pose d'étiquettes de mise en garde du manque d'oxygène.

Ces travaux ont été effectués par le service des eaux en collaboration avec une entreprise spécialisée.

- Les 12 captages ont été mis en conformité comme suit :
 - Captage n° 5 : pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE
pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
 - Captage n° 6 : pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
creuse du pourtour du captage pour arriver à une hauteur hors d'eau de 50 cm
pose d'un siphon sur la conduite de vidange
pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
 - Captage n° 9 : pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
creuse du pourtour du captage pour arriver à une hauteur hors d'eau de 50 cm
pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE
 - Captage n° 11 : pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
pose d'une bonde en inox avec un siphon en PE
pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
 - Captage n° 14 : pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
pose de la plaquette « Attention, manque d'oxygène »
 - Captage n° 15 : mise hors service de la chambre par un passage direct en PE
 - Captage n° 17 : pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
pose de la plaquette « Attention, manque d'oxygène »
 - Captage n° 17a : pose de la numérotation du captage

- Captage n° 18 : pose de trois bondes en inox avec un siphon en PE
pose d'un couvercle en inox et d'un filtre
pose de la numérotation du captage
pose de la plaquette « Attention, manque d'oxygène »
- Captage n° 19 : creuse du pourtour du captage pour arriver à une hauteur hors d'eau de 50 cm
pose de la plaquette « Attention, manque d'oxygène »
pose d'un filtre sur le couvercle en inox
- Captage n° 21 : pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
- Captage n° 27 : pose de la numérotation du captage et des arrivées de sources
pose de la plaquette « Attention, manque d'oxygène »

En annexe¹¹, vous trouverez des photos des travaux de mise en conformité de captages.

8.1.4.5 Pompages

- Stations de pompage du Publoz et des Planches
 - Nettoyage des locaux techniques et chambres des vannes
 - Nettoyage et fauchage des extérieurs
- Station de pompage de la Planie
Remplacement des deux variateurs de fréquence des pompes ; l'un était en fin de vie et l'autre a été remplacé par précaution.
- Télégestion
Les équipements de télégestion des stations de pompage du Publoz et de la Planie, du réservoir de l'Erbenaz et de la Maison de commune ont été remplacés et mis à jour.
- Station de pompage désaffectée de la Farque (chemin de la Farque à 1068 Les Monts-de-Pully, érigée sur une parcelle, propriété de la Ville de Lausanne)
 - Cette station disposait d'une prise d'eau sur Lausanne et a été mise hors service en 2014-2015.
 - La convention passée en son temps entre Lausanne et Savigny stipulait que lors de la cessation d'activité, l'ouvrage devrait être démoli et le terrain remis dans son état d'origine.
 - La station a été démolie en 2023 et le terrain rétabli, aux frais de notre commune.

¹¹ Captages : photos des travaux de mise en conformité

Avant



Après



8.1.5 Renouvellement de conduites et d'infrastructures (81.05.01)

8.1.5.1 Croisée routes de Pré la Pierre et de Nialin

Comme indiqué sous chiffre 8.1.4.1 ci-dessus, deux fuites successives ont été réparées.

Nous devons probablement remplacer le tronçon nord de la conduite de la route de Pré la Pierre, depuis la croisée avec la route de Nialin, jusqu'à la route de Pré la Pierre 2 (parcelle RF n° 727), représentant une longueur d'environ 760 mètres. Une étude est en cours, en vue de l'établissement d'un préavis à l'attention du Conseil communal.

Pour mémoire, la partie sud de la conduite de la route de Pré la Pierre avait été remplacée sur un tronçon de 365 mètres, depuis l'intersection avec la route de Mollie-Margot, lors de la construction du trottoir (préavis n° 02/2010), ceci jusqu'à la hauteur de la parcelle RF n° 727.

En annexe¹², vous trouverez un plan du projet à l'étude.

¹² Route de Pré la Pierre : plan du projet de remplacement partiel de la conduite d'eau potable

8.1.6 Réservoirs (81.05.03)

8.1.6.1 Réservoir de l'Erbenaz

- Rappel : le projet de mise en conformité du réservoir de l'Erbenaz a été mis en attente provisoirement. Les travaux, après acceptation du futur préavis, sont repoussés en 2026-2027.
- En mars 2023, des arbres sont tombés lors de fortes rafales de vent et ont dû être dégagés.



8.1.6.2 Station de pompage (ancien réservoir) des Planches

En 2023, le chantier s'est poursuivi avec les travaux intérieurs (hydrauliques), les installations de traitement et les installations électriques pour s'achever au printemps.

La station de pompage (STAP) a été mise en service le 15 juin 2023, après toute une procédure de nettoyage et de désinfection, ainsi que divers tests de fonctionnement et mesures de la qualité. Il y a encore quelques ajustements sans conséquence pour la distribution de l'eau qui ont été apportés jusqu'à l'automne 2023.

Ce nouvel ouvrage donne entière satisfaction.

En annexe¹³, vous trouverez un aperçu des divers équipements de la STAP.

¹³ Station de pompage (STAP) des Planches : photos des équipements

Ancien réservoir



Nouvelle STAP



8.1.7 Extension du réseau (81.05.02)

8.1.7.1 Route de la Goille 16, 18 et 20

A fin avril 2023, une fuite a été annoncée à la route de la Goille, parcelle RF n° 641.

Lors de l'intervention des entreprises de génie civil et sanitaire pour exécuter la réparation, il est apparu que la conduite de dimension $\frac{3}{4}$ de pouce n'alimentait pas la parcelle RF n° 641 ... Nous avons dû entreprendre des investigations pour trouver l'aboutissement de cette conduite fortement dégradée ; à l'issue de celles-ci avec notre détecteur de conduites, il s'est avéré qu'elle alimentait les parcelles RF n° 586, 587, 588 et 589.

Historiquement cette conduite devait alimenter uniquement la ferme de la parcelle RF n° 588. Cependant, dans les années 1960-70, des villas se sont construites et se sont raccordées sur celle-ci.

Il nous a fallu trouver une solution pour réalimenter ces parcelles. Après divers essais de réparation, la conduite se désagrégeait de plus en plus, car plusieurs fuites avaient déjà dû se produire sur ce tuyau. Une réalimentation de fortune provisoire a été mise en place pour alimenter ces parcelles.

Une étude rapide a été menée avec notre mandataire pour trouver une solution la plus économique possible. Il s'est avéré que remplacer la conduite sur le tracé existant aurait été trop onéreux, car elle traversait les parcelles impactées et il aurait fallu remettre en état tous les aménagements extérieurs.

Nous avons en conséquence retenu la solution de créer une nouvelle conduite sur une longueur de 225 mètres, en amont de la route de la Goille, avec pose d'une borne hydrante supplémentaire. Le projet a été validé par l'ECA et l'Office de la consommation (OFCO), ce qui nous permettra d'obtenir les subventions de l'ECA, à hauteur d'env. 50% pour la borne hydrante et d'env. 10% pour les travaux d'adduction d'eau potable.

Vu l'urgence de la situation, le financement des travaux communaux a fait l'objet du préavis n° 10/2023 – Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2023, ceci avec l'accord préalable de la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) et de la Commission des finances ; en effet, un préavis aurait pris trop de temps et aurait nécessité de convoquer le Conseil communal pour une séance extraordinaire.

Les travaux ont ainsi pu être planifiés rapidement ; les propriétaires des parcelles concernées ont été informés qu'ils devront prendre à leur charge la partie privée du raccordement depuis la nouvelle conduite communale d'eau potable.

Nous avons aussi posé un compteur sur la prise d'eau provisoire depuis la parcelle RF n° 641, afin de déduire la consommation d'eau au propriétaire ; ce comptage nous a permis de constater que la perte d'eau durant la période d'avant et pendant les travaux a été d'env. 900 m³, confirmant l'état de vétusté avancé de l'ancienne conduite. Elle devait certainement fuir depuis plusieurs années !

Vous trouverez en annexe¹⁴ des photos et un plan des travaux exécutés.

Etat de la canalisation



8.1.7.2 Quartier En Brit

Une nouvelle zone de villas est en construction, au droit des routes de Chexbres et Lutry, selon le plan de situation annexé¹⁵.

Ce quartier implique une extension du réseau d'eau potable, réalisée et financée par le constructeur. La conduite principale de distribution alimentant les diverses constructions sera ensuite reprise par la commune.

¹⁴ Route de la Goille 16, 18 et 20 : photos et plan des travaux

¹⁵ Quartier En Brit : plan d'extension du réseau d'eau potable

8.1.7.3 Chemin des Girolles

Le permis de construire pour une extension du quartier du chemin des Girolles a été délivré en 2023, sur la parcelle figurant sur le plan de situation annexé¹⁶.

Ces villas impliquent une extension du réseau d'eau potable, réalisée et financée par le constructeur. La conduite principale de distribution, alimentant les diverses constructions, sera ensuite reprise par la commune.

8.1.8 Crise énergétique 2022-2023 (42.07.00)

Référence est faite au rapport de gestion 2022, chiffre 8.1.8.

Pour rappel, les municipalités ont l'obligation d'assurer un minimum d'eau à leurs citoyens.

A Savigny, nous avons la chance de disposer d'un réseau entièrement gravitaire et d'un réservoir assurant une alimentation du réseau durant 2 jours au minimum, ceci pour autant que le service du feu ne soit pas confronté à un gros incendie.

En cas de coupure d'électricité, seuls les pompages et la télégestion seraient impactés. En 2023, nous avons en conséquence mis en œuvre les mesures de secours suivantes :

- Mise à jour des équipements de télégestion et installation de batteries pour le maintien de la télégestion.
- Installation d'une prise pour le raccordement d'une génératrice de secours sur les stations de pompage de la Planie et des Planches.
- Recherche et acquisition en mars 2024 d'une génératrice mobile d'occasion HRYW-45 T5 de 2018, avec 807 heures au compteur.

Ces dépenses n'étant pas prévues lors de l'élaboration du budget 2023, un crédit complémentaire a été demandé par le préavis n° 10/2023, lequel a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 4 décembre 2023.

8.1.9 Matériel, machines et véhicule du service des eaux (41.05.01/02)

Durant l'année 2023, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d'une génératrice mobile pour les eaux usées, alimentée par un tracteur dont les services seront loués.
- Remplacement de la tondeuse à gazon.
- Remplacement de l'appareil de recherches de fuites avec accessoires.
- Acquisition d'un arrache couvercle avec accessoires.

¹⁶ Chemin des Girolles : extension du réseau d'eau potable

9. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu le rapport de gestion ;
Où le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2023.

Au nom de la Municipalité de Savigny
La Syndique La Secrétaire
C. Weidmann Yenny I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2024.

ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2023

SECTION	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2023	BUDGET 2024	BUDGET 2023	COMPTES 2023	ATTRIBUTION	
						2024	PART
Administration générale	Organiste	1	TPV	TPV	TPV	580 Temples et cultes	100
	Secrétaire	1	70	70	70	110 Administration	90
						322 Refuge forestier	5
						357 Salle de spectacles	5
	Secrétaire	1	80	80	80	110 Administration	65
						410 Service technique	35
	Secrétaire	1	60	60	60	110 Administration	50
					322 Refuge forestier	10	
	Préposée de l'Office de la population	1	70	70	70	357 Salle de spectacles	40
					110 Administration	98	
					190 Informatique	2	
	Secrétaire municipale	1	80	80	80	110 Administration	100
Aff. culturelles et loisirs	Assistante de bibliothèque	1	25	45	45	152 Bibliothèque	100
	Bibliothécaire responsable	1	60	60	60	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Concierge	1	100	100	100	350 Maison de commune	11
						352 Collège de Savigny	7
						357 Salle de spectacles	77
						580 Temples et cultes	5
	Concierge	1	100	100	100	353 Groupe scolaire	88
						357 Salle de spectacles	12
	Concierge	1	100	100	100	350 Maison de commune	60
						353 Groupe scolaire	40
	Concierge principal	1	100	100	100	322 Refuge forestier	6
						352 Collège de Savigny	10
						353 Groupe scolaire	20
						354 Collège du Jorat	7
						357 Salle de spectacles	57
	Concierge	1	100	100	100	152 Bibliothèque	15
						170 Sports	17
					322 Refuge forestier	17	
					351 Agora	4	
					353 Groupe scolaire	37	
					357 Salle de spectacles	5	
					531 Service psychopédagogique	5	

SECTION	FONCTION	EFFECTIF	BUDGET	BUDGET	COMPTES	ATTRIBUTION	PART	
		31.12.2023	2024	2023	2023	2024		
Eaux	Technicien	1	100	100	100	460 Réseau égouts	60	
	Responsable du service des eaux	1	100	100	100	810 Service des eaux	40	
						460 Réseau égouts	60	
						810 Service des eaux	40	
Finances	Aide-comptable	1	100	100	100	110 Administration	82	
						322 Refuge forestier	5	
						357 Salle de spectacles	10	
						410 Service technique	3	
	Boursier communal	1	100	100	100	110 Administration	90	
190 Informatique	10							
Service technique	Technicien communal	1	100	100	100	410 Service technique	80	
						420 Aménagement du territoire	20	
Travaux	Ouvrier et huissier suppléant	1	100	100	100	431 Réseau routier	82	
						181 Abribus Claie-aux-Moines	8	
						460 Réseau égouts	5	
						810 Service des eaux	5	
						450 Déchets	100	
	Responsable de la déchetterie	1	100	100	100	100	431 Réseau routier	83
							640 Inhumations	7
	Responsable du service de la voirie et huissier	1	100	100	100	100	101 Conseil communal	10
							440 Entretien parcs, promenades	100
	Responsable des espaces verts	1	100	100	100	100	440 Entretien parcs, promenades	100
	Ouvrier	1	100	100	100	100	450 Déchets	8
431 Réseau routier							92	
Ouvrier	1	100	100	100	100	181 Abribus Claie-aux-Moines	2	
						431 Réseau routier	90	
						440 Entretien parcs, promenades	8	
Totaux	Rapports à 100 % sans les TPV		20.5	20.7	20.7	= ETP (équivalents temps plein)		
Totaux	Nombre de postes (personnes) = effectif		24	24	24			

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

SECTION	FONCTION	EFFECTIF	BUDGET	BUDGET	COMPTES	ATTRIBUTION	PART	
		31.12.2023	2024	2023	2023	2024		
Eaux	Technicien	1	100	100	100	460 Réseau égouts	60	
	Responsable du service des eaux	1	100	100	100	810 Service des eaux	40	
						460 Réseau égouts	60	
						810 Service des eaux	40	
Finances	Aide-comptable	1	100	100	100	110 Administration	82	
						322 Refuge forestier	5	
						357 Salle de spectacles	10	
						410 Service technique	3	
	Boursier communal	1	100	100	100	110 Administration	90	
190 Informatique	10							
Service technique	Technicien communal	1	100	100	100	410 Service technique	80	
						420 Aménagement du territoire	20	
Travaux	Ouvrier et huissier suppléant	1	100	100	100	431 Réseau routier	82	
						181 Abribus Claie-aux-Moines	8	
						460 Réseau égouts	5	
						810 Service des eaux	5	
						450 Déchets	100	
	Responsable de la déchetterie	1	100	100	100	100	431 Réseau routier	83
							640 Inhumations	7
	Responsable du service de la voirie et huissier	1	100	100	100	100	101 Conseil communal	10
							440 Entretien parcs, promenades	100
	Responsable des espaces verts	1	100	100	100	100	450 Déchets	8
							431 Réseau routier	92
Ouvrier	1	100	100	100	100	181 Abribus Claie-aux-Moines	2	
						431 Réseau routier	90	
Ouvrier	1	100	100	100	100	440 Entretien parcs, promenades	8	
Totaux	Rapports à 100 % sans les TPV		20.5	20.7	20.7	= ETP (équivalents temps plein)		
Totaux	Nombre de postes (personnes) = effectif		24	24	24			

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DU GARDE FORESTIER



Rapport d'activités 2023

Résumé des travaux forestiers effectués tout au long de l'année.

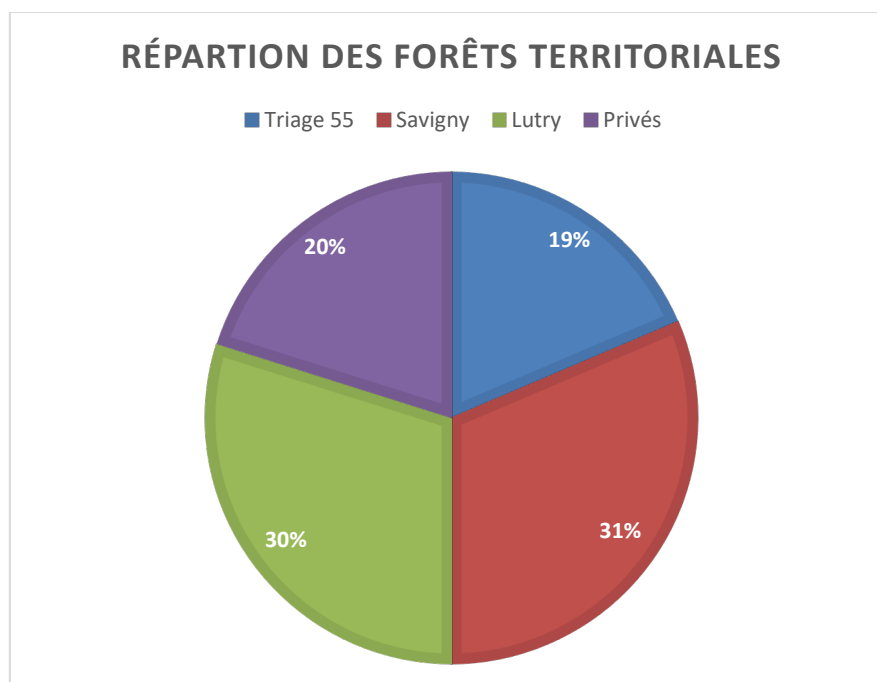
1. Forêts communales

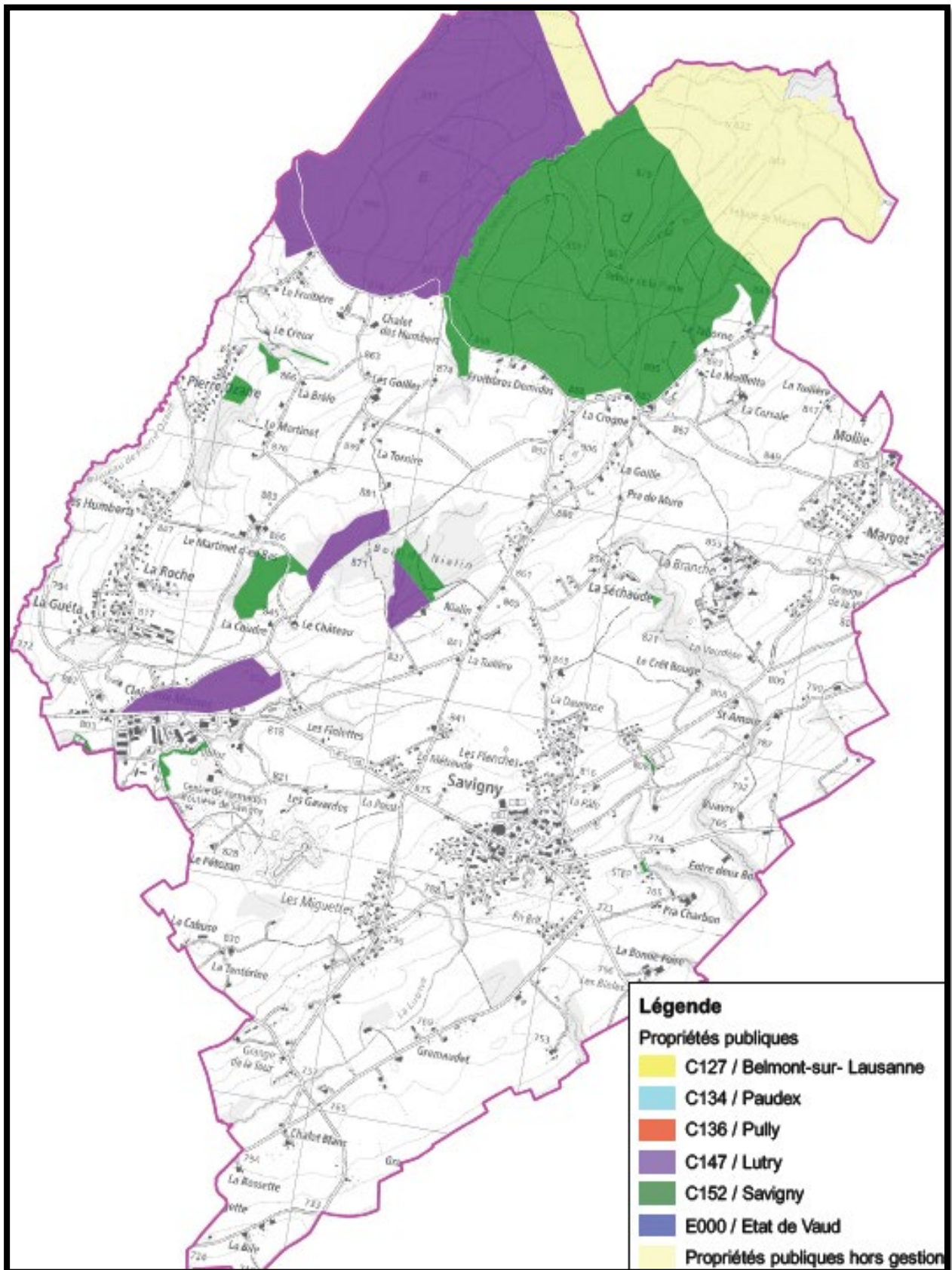
La Commune de Savigny possède environ un quart des forêts situées sur le territoire communal ; le reste appartient à d'autres communes et/ou à des propriétaires privés.

Les forêts situées au nord de la commune appartiennent aux Communes de Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens, ces dernières sont gérées par le garde forestier du triage 55.

Ci-dessous, un tableau et un graphique pour illustrer la répartition des forêts, et à la page suivante un plan de situation.

Propriétaire	Surface	Unité
Triage 55 (Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens)	84	ha
Savigny	142	ha
Lutry	135	ha
Privés	91	ha
Total	452	ha







2. Exploitation des bois

2.1 Martelage

Une partie des coupes ont été martelées lors de la journée officielle le 22 juin 2023. Le volume total de bois martelé sur l'année est le suivant :

Lieu-dit / N° de chantier	Intervention	Forêt protégée	Résineux		Feuillus		Total	
			Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	Tiges	Vol.
Chablis (mars 2023)	Chablis	Non	92.7	42.0	12.4	8.0	50.0	105.1
Chablis (juin 2023)	Chablis	Non	56.7	23.0			23.0	56.7
Chemin de la Taborne	Réalisation	Non	190.6	53.0	2.0	2.0	55.0	192.6
La Planie	Mise en lumière	Non	155.1	46.0	2.0	1.0	47.0	157.1
Chemin des Aqueducs	Réalisation	Non	198.1	82.0			82.0	198.1
Chemin des Aqueducs 2	Eclaircie normale	Non	79.3	57.0	32.4	45.0	102.0	111.7
Gresaley (chemin)	Mise en lumière	Non	161.9	60.0			60.0	161.9
Chemin de la Fontaine	Eclaircie normale	Non	32.0	26.0	24.7	53.0	79.0	56.7
Chablis (août 2023)	Chablis	Non	38.4	11.0			11.0	38.4
2023C15EP-68 (exploitation mécanisée)	Eclaircie perchis	Oui	100.0		100.0			200.0
Chablis (novembre 2023)	Chablis	Non	25.5	12.0			12.0	25.2
Total tiges							521.0	
Total sylves								1'303.5
Possibilité								1'250.0
Volume disponible								-53.5

2.2 Vente des bois

Les coupes exploitées et reconnues durant l'année 2023 ont produit les assortiments suivants : (exploitations manuelle et mécanisée, ainsi que les chablis).

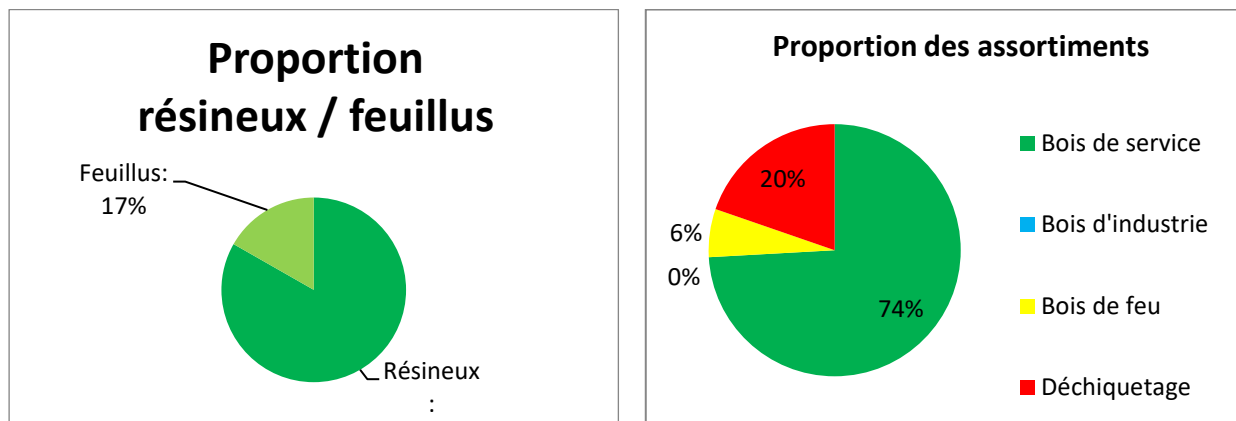
Résineux

– Bois de service	1'007	
– Déchiquetage	<u>231</u>	
Total		1'238 m ³

Feuillus

– Bois de service	1	
– Bois de feu	84	
– Déchiquetage	<u>37</u>	
Total		122 m ³

Total exploitations reconnues : 1'360 m³



En été 2023, les prix du bois ont à nouveau baissé d'environ 5%. Les prix se situent dans les fourchettes suivantes :

- Bois de service résineux : CHF 40.00 - 120.00/m³
- Bois de service feuillus : CHF 70.00 - 150.00/m³
- Bois de feu Feuillus : CHF 70.00/m³
- Déchetage R/F : CHF 39.00 - 60.00/m³

90% du volume exploité est commercialisé dans un rayon de 50 km. Tous les bois de sciage, ainsi que les lots de bois de déchetage sont commercialisés par la coopérative La Forestière, dont la commune est membre.

2.3 Chablis

Les chablis sont des arbres attaqués par les insectes, cassés ou renversés.

A la suite de la tempête du 26 février 2023 et à un violent orage en juin 2023, environ 160 m³ de chablis ont été exploités. Malgré l'été sec, il n'y a eu que 70 m³ de chablis dus aux attaques de bostryches, ce qui représente un faible volume par rapport à certaines autres communes qui ont passé la totalité de leurs possibilités dans la lutte contre les attaques de bostryches.

2.4 Exploitations mécanisées

4 surfaces pour une superficie totale de 4.5 ha ont été martelées, le volume est d'environ 230 m³. Elles se situent aux chemins de la Taborne, de la Fontaine et des Aqueducs.

Cette exploitation mécanisée est exécutée par l'entreprise forestière Métraux Sarl. Les volumes produits par cette exploitation ne sont pas encore connus, car la météo peu clémente de la fin de l'année 2023 n'a pas permis de terminer ces travaux. De ce fait, ces assortiments seront comptabilisés avec les volumes reconnus en 2024, mais ne rentreront pas dans les recettes de la commune, puisque c'est un contrat bois contre travail.



3. Plantations

Comme nous privilégions le rajeunissement naturel, les plantations artificielles ne se font que si nécessaire, en l'absence de la régénération naturelle.

Au chemin de Mézières, plantation de 7 cellules de 20 plants chacune ; elles sont composées de :

- 80 érables planes
- 60 tilleuls à petites feuilles

Au chemin du Gresaley, plantation de :

- 2 cellules pour un total de 40 châtaigniers.
- Plantation en plein de 140 érables planes et 80 charmes

Tous les plants sont protégés avec des protections appelées corbeilles, afin d'éviter les dégâts du gibier.

Le choix de ces essences a été fait selon les recommandations du canton. La même politique est suivie sur tout le triage 51 (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny).

4. Fauchage

Les travaux de fauchage ont été effectués sur 14 parcelles pour une surface totale de 3.1 ha.

5. Soins culturaux

Les soins culturaux ont été effectués sur 7 parcelles pour une surface totale de 5.5 ha.

6. Plantes invasives

Actuellement, seuls deux foyers de renouées du Japon sont identifiés dans les forêts communales. Deux à trois arrachages sont effectués annuellement, afin de « fatiguer » les plantes dans le but de les éradiquer sur le long terme.

Les déchets verts des plantes invasives sont et doivent toujours être amenés dans une centrale d'incinération afin d'éviter leur propagation.

Site web du canton relatif aux plantes exotiques envahissantes (néophytes) :

<https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/#c2071288>



7. Entretien des chemins

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

8. Subventions

– Soins aux jeunes peuplements (RPT 2020-2024) :	CHF 13'068.00
– Remboursement de l'impôt sur le carburant :	CHF 963.70
– Exploitation de chablis en forêt de production :	CHF 245.00
– Arbres habitats	CHF 6'800.00
– Protection des plantations	CHF 7'275.00
– Entretien étang du Gresaley 2022	CHF 36'488.95

9. Divers

- L'entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.
- Une analyse de la desserte à camion est toujours en cours afin de déterminer l'état actuel des routes forestières et de planifier des futures remises en état ou modifications à effectuer.

Lutry, le 31 janvier 2024

Carrel Alexis
Garde forestier du triage 51 Savigny-Lutry

ANNEXE N° 3

QUARTIER DE LA VERNE :
PLAN DU COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES PROBLEMATIQUE



Commune de Savigny

Plan de situation

11 février 2024

Echelle 1 : 1 000

Route de Mollie-Margot 4

1073 Savigny

021 781 07 30

admin@savigny.ch

<http://www.savigny.ch/>



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

Développé par
GEMETRIS

© Etat de Vaud © contributeurs OpenStreetMap © Office fédéral de topographie



Commune de Savigny

Plan de situation

11 février 2024

Echelle 1 : 1 000

Route de Mollie-Margot 4

1073 Savigny

021 781 07 30

admin@savigny.ch

<http://www.savigny.ch/>



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

© Etat de Vaud © contributeurs OpenStreetMap © Office fédéral de topographie

Développé par
GEMETRIS

ANNEXE N° 4

QUARTIER DE LA VERNE :
PLAN DES CHAMBRES MIXTES D'EAUX USEES (EU)



Commune de Savigny

Plan de situation

11 février 2024

Echelle 1 : 750

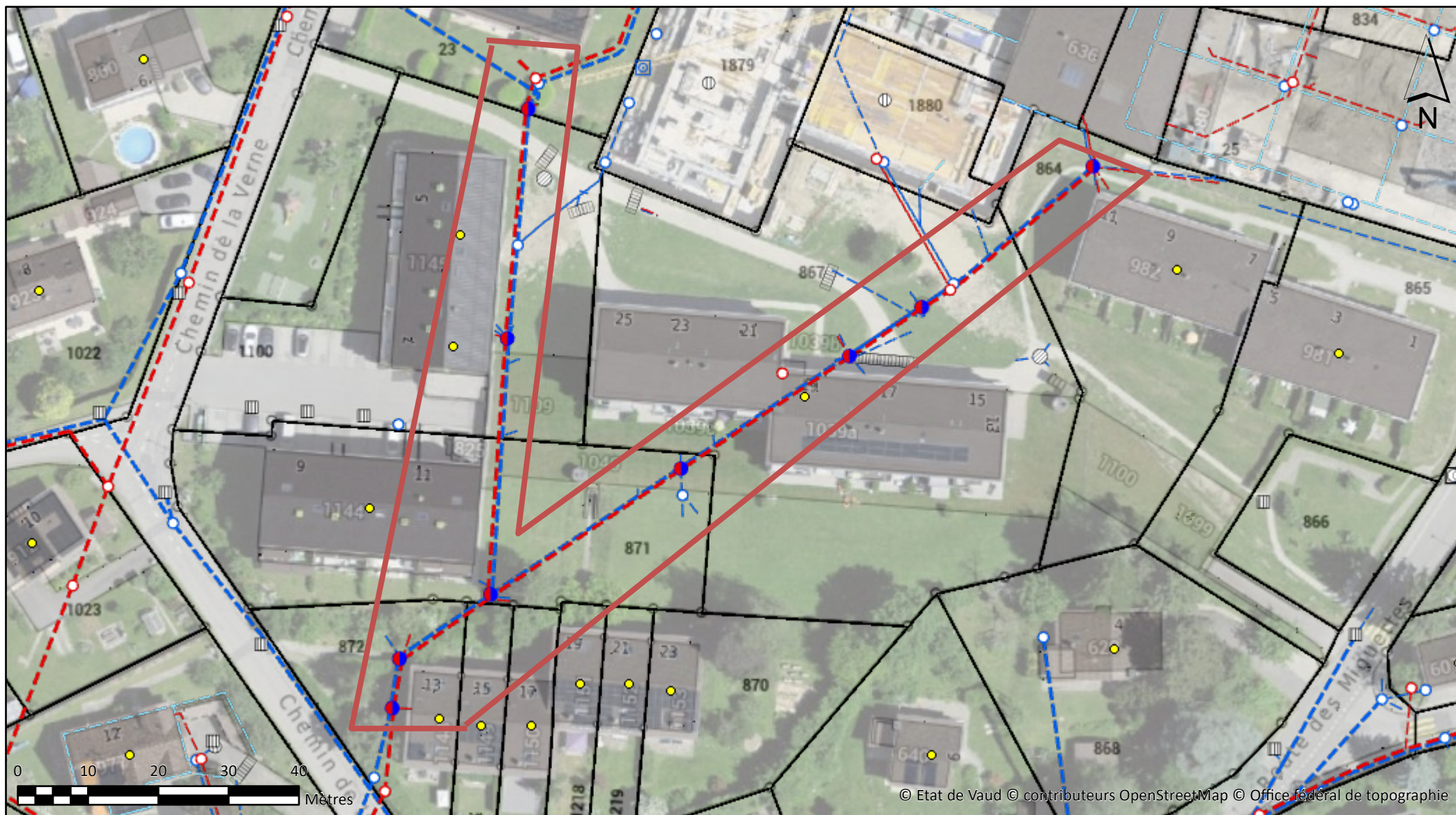
Route de Mollie-Margot 4

1073 Savigny

021 781 07 30

admin@savigny.ch

<http://www.savigny.ch/>



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

Développé par
GEMETRIS

ANNEXE N° 5

QUARTIER EN BRIT :
PLAN D'EXTENSION DU RESEAU D'EAUX USEES (EU)



Commune de Savigny

Plan de situation

11 février 2024

Echelle 1 : 1 000

Route de Mollie-Margot 4

1073 Savigny

021 781 07 30

admin@savigny.ch

<http://www.savigny.ch/>



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

Développé par
GEMETRIS

ANNEXE N° 6

RAPPORT D'ACTIVITES 2023 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL



RAPPORT D'ACTIVITES 2023
DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE
DE SAVIGNY-FOREL (LAVAUX)

- Nos lecteurs

La BSF étant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.

Pour rappel :

Un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF **n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas** par exemple des élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les-Blanc, Oron et Puidoux) : ils **n'apparaîtront** jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.

Il est donc impossible de fournir des statistiques de lecteurs qui reflètent la réalité des lecteurs fréquentant la BSF.

Cela étant dit, 1130 lecteurs uniquement inscrits à Savigny ont été actifs en 2023 et nous comptons 90 nouveaux lecteurs.

- **Horaire d'ouverture publique** (Service du prêt)

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

10 documents étaient autorisés simultanément pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd étaient autorisés en plus des documents.

Les anciens numéros des revues (13 titres) étaient empruntables en plus des documents et des DVD.

2 quotidiens et 2 hebdomadaires étaient à **disposition des lecteurs pour l'information générale**.

Le partenariat avec la plateforme numérique E-Bibliomedia **s'est poursuivi**, afin de proposer aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio.

- Activités du personnel

Le service public était assuré par la bibliothécaire (60%) et son assistante (15% **jusqu'en** juillet puis 25% dès août 2023).

Deux assistantes remplaçantes ont pris le relais pour le service du prêt, notre assistante ayant été quelques mois en arrêt de travail.

Pour rappel, le travail du personnel lors des ouvertures publiques consiste à gérer le prêt des documents, les ranger selon la classification lors de leur retour et renseigner les lecteurs.

Hors service de prêt, le personnel travaille sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogage, indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- **L'équipement** des documents pour le prêt et les réparations
- **L'élimination** des documents obsolètes ou trop abimés
- **L'animation** et mise en valeur des collections
- La gestion du site Web de la bibliothèque

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles présentiels ou virtuelles, notamment les tables rondes du réseau Renouvaud, de Bibliosuisse et de Bibliomedia (réseau E-Bibliomedia).

Elle a également collaboré aux journaux « Le Savignolan » et « Vivre à Forel ».

L'assistante a, quant à elle, préparé et présenté des contes à différents moments de l'année.



- Animations publiques

Biblioweekend

Nous n'avons pas, cette année 2023, participé à Biblioweekend.

Comme mentionné plus haut, nous avons engagé deux remplaçantes AID à cette période. Nous avons donc paré au plus pressé, mettant avant tout nos forces dans le service aux lecteurs.

Nuit du Conte en Suisse

Notre assistante-conteuse, **accompagnée d'une** percussionniste, a enchanté une salle **comble avec l'histoire des Musiciens de la ville de Brême.**

Contes d'hiver et de Noël

Trois autres séances de contes, toujours très appréciées, ont eu lieu les 5, 12 et 13 décembre.

Expositions

Les expositions mensuelles dans le couloir ont été renouvelées avec différents thèmes (Par ex. Prendre le large, Les auteurs de polar suisses, **Les coups de cœur des élèves...**)

- La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2023
- 23149 documents à disposition des lecteurs
- 1802 nouvelles acquisitions (documents imprimés : 1643, DVD et Livres audio : 159)
- 1130 lecteurs actifs inscrits uniquement à Savigny (*cf. paragraphe « nos lecteurs »*)
- **33'143** documents prêtés dont 4'864 prolongations

- **Et maintenant...**

Deux projets nous tiennent à cœur pour 2024 :

Tout d'abord, dès janvier et une fois par mois, nous recevrons les bébés et leur famille pour un moment de partage autour des livres.

Puis viendra un secteur FALC, des livres faciles à lire et à comprendre. Les bibliothèques de lecture publique développent actuellement ce concept, afin de permettre à un public allophone ou tout simplement non-lecteurs de découvrir les plaisirs de la lecture, en toute simplicité.

Savigny, le 13.03.2024

Françoise Vermot
Bibliothécaire

ANNEXE N° 7

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU DE 2018 A 2023



COMMUNE DE SAVIGNY

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU de 2018 à 2023

Années		2018	2019	2020	2021	2022	2023
Relevé des pompages (m ³)	La Planie	156'628	165'198	166'675	184'493	166'675	163'091
	Le Publoz	25'821	19'007	36'999	41'668	36'999	43'235
	Les Planches	51'260	64'266	58'299	59'114	58'299	29'502
	<i>Total</i>	233'709	248'471	261'973	285'275	198'737	235'828
	Le Grenet	0	0	0	0	0	0
	Lausanne	58'858	174'267	155'970	169'848	162'974	111'356
	<i>Total</i>	155'970	169'848	124'218	78'129	162'974	111'356
Total relevé des pompages + achats d'eau		389'679	418'319	386'191	363'404	361'711	347'184
Relevé des compteurs (m ³)	Abonnés locaux	307'899	302'894	290'267	288'109	289'371	265'901
	Abonnés hors commune	29'902	40'363	25'722	21'385	20'760	26'512
	Consommations communales	23'137	29'590	15'934	12'091	15'331	11'153
	Consommations diverses	1'160	4'535	3'367	2'517	905	545
	Fuites expliquées	4'395	4'350	7'400	4'920	8'580	10'150
	<i>Total</i>	366'493	381'732	342'690	329'022	334'947	314'261
Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs		23'186	36'587	43'501	34'382	26'764	32'923
Différence exprimée en %		5.95%	8.75%	11.26%	9.46%	7.40%	9.48%

ANNEXE N° 8

DESCRIPTIF ET PLAN DE LA ZONE DE FORAGE RETENUE A LA GOILLE

5 LA GOILLE

5.1 Situation

Les profils de géophysique réalisés sur le site de la Goille ont été positionnés sur un axe ONO-ESE, en plein champs (figure 6). Ils sont restés cantonnés sur les parcelles 623, propriété de l'Association "La Branche", et 629, propriété de M. Olivier Leyvraz.



Figure 6 : Savigny. Site de la Goille. Situation des profils géophysiques (ERT et sismique) réalisés par Geo2X le 3 mai 2023 (source : Geo2X, 2023).

ANNEXE N° 9

INFORMATION SUR LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE EN 2023



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
✉ admin@savigny.ch - ☎ 021 781 07 30

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal Information 2023

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIUOs – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2023.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'448

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 68%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 32%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat* :
Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne* :
Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles*

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

*Selon les situations, des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle.



COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
✉ admin@savigny.ch - ☎ 021 781 07 30

Page 2

Qualité bactériologique

Désignation des échantillons	Germes aérobie minimum	Germes aérobie maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon (robinet cuisine, réseau inférieur)	0	1
Ferme Le Chalet Blanc (réseau inférieur)	1	15
Réservoir des Planches (arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	0	1
Réservoir de l'Erbenaz (arrivée source, réseau supérieur)	0	0
Pompage du Publoz (arrivée puits, réseau supérieur)	0	2
Abribus de la Claie-aux-Moines (WC, réseau supérieur)	0	3

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		7	19.4
pH		Norme 6.8 – 8.2	6.91	7.9

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	18
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	16.1
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	15.6
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	4.2
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	3.7
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	2.7

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Dès le 15 juin 202, l'eau de la station de pompage des Planches est chlorée aux UV.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, mars 2023

Municipalité de Savigny

ANNEXE N° 10

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES D'EAU 2023



COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2023

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Indentification sur le plan	Date de réparation
1	2023-02-28	Route de Mollie-Margot	Collier de prise du chemin de la Corne cassé	400	oui	2023-03-01
2	2023-03-09	Chemin des Humberts 7a	Rupture sur emboîtement conduite à 1.80 mètre de profondeur	600	oui	2023-03-09
3	2023-04-28	Route de la Goille 22	Trou dans la conduite, non réparable	2'500	non	2023-07-13
4	2023-05-11	Croisée Route de Pré la Pierre Route de Nialin	Trou dans la conduite	500	oui	2023-05-11
5	2023-05-13	Croisée Route des Miguettes Chemin du Pavillon	Trou à côté d'une vanne	80	oui	2023-05-16
6	2023-05-17	Croisée Route des Miguettes Chemin du Pavillon	Trou sur la conduite	80	oui	2023-05-17
7	2023-06-09	Chemin de la Porat 9	Trou dans la conduite	50	oui	2023-06-09
8	2023-06-12	Route de Vers-chez-les-Blanc 6	Trou dans la conduite (fuite privée)	123	oui	2023-06-13
9	2023-06-14	Route de la Goille 11	Fuite sur une conduite (fuite privée)	50	oui	
10	2023-06-16	Route de la Goille 16	Usure de la réduction après la vanne (fuite privée)	5	non	2023-06-16
11	2023-06-19	Route du Grenet 12	Vanne de prise et qui est fissurée	50	oui	2023-06-26
12	2023-06-19	Route de la Goille 24	Usure de la conduite après la vanne (fuite privée)	230	non	2023-07-13



COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2023

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Indentification sur le plan	Date de réparation
13	2023-07-09	Croisée Route de Pré la Pierre Route de Nialin	Trou dans la conduite et remplacement de 3 mètres de conduite	750	oui	2023-07-10
14	2023-07-25	Chemin des Guilles 13	Trou dans la conduite	120	oui	2023-07-26
15	2023-08-30	Route de la Crogne 1 (prise d'eau)	Vanne cassée lors d'une manœuvre	30	oui	2023-08-30
16	2023-09-21	Route de Mollie-Margot 19-21	Trou dans la conduite (fuite privée)	100	oui	2023-10-23
17	2023-09-25	Chemin de la Porat 1	Vanne cassée lors d'une manœuvre	10	non	2023-09-25
18	2023-09-25	Route du Martinet 9	Trou dans la conduite	150	oui	2023-09-25
19	2023-10-05	Chemin de la Séchaude	Conduite fissurée	75	oui	2023-10-05
20	2023-10-11	Chemin des Gavardes 2	Trou dans la conduite (fuite privée)	20	oui	2023-10-16
21	2023-11-07	Chemin de la Guéta 19a	Soudure mal réalisée sur conduite en PE datant de 2001	50	oui	2023-11-07
22	2023-12-02	Route de Pré la Pierre	Conduite fissurée	700	oui	2023-12-02
				6'673		

ANNEXE N° 11

CAPTAGES :

PHOTOS DES TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE

Captages : photos de travaux de mise en conformité

Captage n° 6



Captage n° 9



Captage n° 11



Captage n° 14



Captage n° 15



Captage n° 27



ANNEXE N° 12

ROUTE DE PRE LA PIERRE :
PLAN DU PROJET DE REMPLACEMENT PARTIEL
DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

ANNEXE N° 13

STATION DE POMPAGE (STAP) DES PLANCHES :
PHOTOS DES EQUIPEMENTS

Station de pompage (STAP) des Planches : photos des équipements

Vue générale



Chloration et adoucisseur



Traitement UV



Tableaux électrique et automation

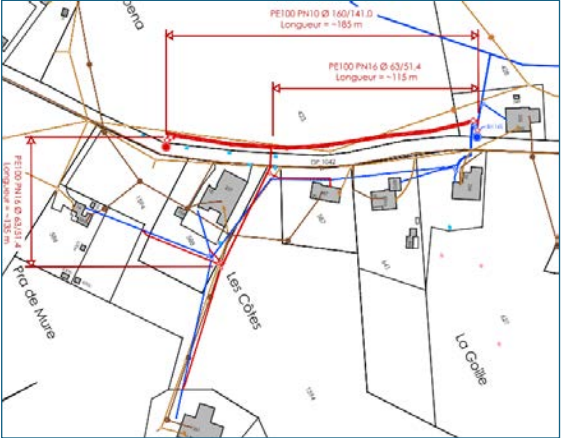
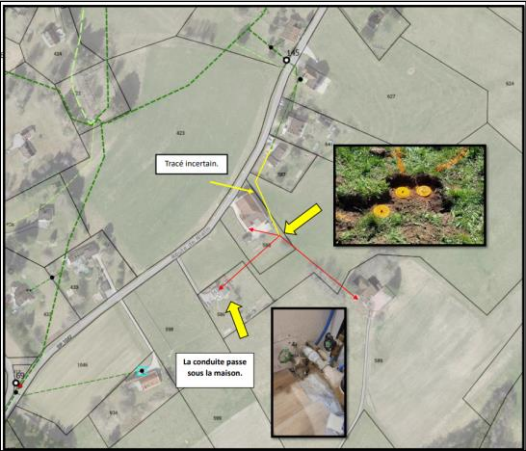


ANNEXE N° 14

ROUTE DE LA GOILLE 16, 18 ET 20 :
PHOTOS ET PLAN DES TRAVAUX

Route de la Goille 16, 18 et 20 : fuite d'eau potable sur les parcelles RF n° 586, 587, 588 et 589

Tracé existant



Photos





ANNEXE N° 15

QUARTIER EN BRIT :
PLAN D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE (EP)



Commune de Savigny

Plan de situation

11 février 2024

Echelle 1 : 1 000

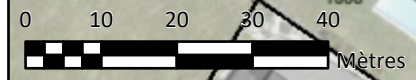
Route de Mollie-Margot 4

1073 Savigny

021 781 07 30

admin@savigny.ch

<http://www.savigny.ch/>



Informations dépourvues de foi publique et sans garantie d'exactitude ni d'exhaustivité.
La position exacte des éléments souterrains est à vérifier par sondage.

Développé par
GEMETRIS

ANNEXE N° 16

CHEMIN DES GIROLLES :
EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE (EP)

